

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016

**RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ  
COMPTES CONSOLIDÉS ET COMPTES ANNUELS 2016**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des dispositions statutaires de la Société et des dispositions légales, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous présenterons les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir et soumettrons à votre approbation les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

## SOMMAIRE

1. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016.....	4
2. RAPPORT DE GESTION DU GROUPE.....	5
2.1 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE .....	5
2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS .....	7
2.3 EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D’AVENIR.....	9
2.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT .....	10
2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	11
3. RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE .....	11
3.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE.....	11
3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT .....	18
3.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE.....	20
4 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION.....	27
5 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016.....	46
5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....	46
5.2 BILAN CONSOLIDÉ.....	48
5.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ .....	49
5.4 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	50
5.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	50
5.6 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....	51
5.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	52
6 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016.....	95
6.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	95
6.2 BILAN .....	97
6.3 COMPTE DE RESULTAT.....	99
6.4 ANNEXE LEGALE.....	101

## **1 DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016**

Balma, le 28 avril 2017

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et du groupe et que le rapport annuel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée.

Vincent Gardès  
Directeur Général de VEXIM

## 2 RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

### 2.1 SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Dans le présent rapport le terme « **Groupe** » désigne la Société VEXIM et ses cinq filiales, VEXIM GmbH, VEXIM Italia Srl, VEXIM Spine Sl, VEXIM UK et VEXIM Inc.

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par les évènements suivants :

- **Lancement d'une nouvelle étude clinique comparative afin d'étayer les excellentes performances du SpineJack®**

La Société a élaboré un nouveau protocole d'étude comparative avec pour coordinateurs le Professeur Jean-Marc Vital et le Professeur Olivier Gille (Bordeaux, France).

Le but de cette étude prospective, randomisée et multicentrique, est de confirmer la sécurité, l'efficacité et le rapport coût-bénéfices du SpineJack® évalués à un an, puis à deux ans. Les performances du SpineJack® seront comparées à un traitement conservateur (corset) mené sur 100 patients atteints de fractures vertébrales par compression sévères et traumatiques.

Cette étude sera menée au sein de 4 centres en France et viendra renforcer les données cliniques existantes et les excellents résultats du SpineJack® communiqués précédemment, dans le cadre du traitement de fractures vertébrales ostéoporotiques mais aussi traumatiques. Ces très bons résultats ont également fait l'objet de quatre publications majeures dans d'importantes revues scientifiques en 2015.

- **Succès de l'augmentation de capital par placement privé d'un montant de 10,4 millions d'euros**

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€. Leur participation respective au 31 décembre 2016 sont de 28,2% et 12,4% du capital.

- **Renforcement de l'équipe de direction**

Sébastien Lemoine est nommé *Vice-Président International Sales & Market Development*. Il est en charge du développement commercial de VEXIM à l'International et notamment pour des pays stratégiques tels que le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, et la Corée du Sud. Avant de rejoindre la Société, Sébastien Lemoine occupait le poste de Vice-Président de la *Business Unit* « Reconstruction » pour la société Tornier. Il dirigeait l'une des trois *Business Unit* globales dont le chiffre d'affaires était d'environ 40 millions d'euros, et a développé avec succès une stratégie commerciale dans plus de 30 pays en collaboration avec les filiales et distributeurs.

François Cathelineau est nommé Vice-Président Opérations. Il dirige les équipes de R&D, Production, *Supply Chain*, Etudes Cliniques, Qualité, Affaires Règlementaires et Remboursement afin d'accompagner la croissance et développer l'excellence opérationnelle de VEXIM. Les projets stratégiques au sein de cette organisation regroupent notamment l'accompagnement et la finalisation de l'étude clinique permettant d'obtenir l'accord FDA pour SpineJack® aux Etats-Unis, le développement de nouveaux produits innovants dans le traitement des fractures vertébrales et la mise en place d'une structure opérationnelle efficiente afin d'accompagner la forte croissance de VEXIM. François Cathelineau possède quinze années d'expérience en développement produit et gestion des opérations, acquises dans des environnements fonctionnels variés et dans un cadre international.

- **VEXIM confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME 2016/2017**

La Société a confirmé, le 23 mai 2016, respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du Décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014 à savoir (i) disposer d'un effectif de moins de 5 000 salariés, et (ii), avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

➤ **VEXIM lauréat du Grand Prix des Entreprises de Croissance**

La Société a été primée lors du Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016, dont la cérémonie s'est déroulée le 29 juin 2016. VEXIM est lauréate de ce Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016 dans la catégorie Santé, Pharma & Medtech, parmi les entreprises du secteur ayant un chiffre d'affaires compris entre 5 et 20 millions d'euros. Cette récompense souligne non seulement les excellents résultats de la Société, mais également sa stratégie durable et profitable.

➤ **VEXIM a annoncé l'enregistrement de ses produits en Australie**

La Société a annoncé le 6 septembre 2016 avoir reçu l'approbation réglementaire du *Therapeutic Goods Administration* (TGA) pour commercialiser le SpineJack® Systems et l'injecteur de ciment Masterflow™ sur le marché Australien. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour VEXIM en Australie, qui représente un marché potentiel de 30 millions d'euros dans le traitement des fractures vertébrales par compression selon les estimations de VEXIM. De cette manière, la Société continue d'étendre sa présence à l'international, tout en préparant en même temps le développement de nouveaux produits.

➤ **VEXIM signe un contrat de distribution avec Creatori Health et étend ses activités à l'Afrique du Sud**

La Société a signé un contrat de distribution avec Creatori Health, étendant ainsi sa distribution à l'Afrique du Sud. Le marché sud-africain est considéré comme prometteur dans le domaine de la traumatologie du dos avec un potentiel de 20 000 cas de fractures vertébrales. Le portefeuille de VEXIM a déjà obtenu l'accord de remboursement d'une des principales caisses d'assurance maladie sud-africaines, ce qui bénéficiera à l'équipe commerciale de Creatori Health.

Créée en 2004 par son actuel Directeur Médical, le Docteur Jaco Van Der Walt, Creatori Health est une société d'équipement médical sud-africaine. Spécialisée dans la distribution de technologies de pointe, la société compte 9 années de succès, principalement dans le domaine de la neurochirurgie. En 2014, l'entreprise a décidé d'étendre son expertise à la traumatologie du dos ainsi qu'à la neurochirurgie, et a rationalisé son portefeuille afin d'offrir un service optimal à ses clients. Le SpineJack® se positionne dans le prolongement naturel de son activité et représente un atout stratégique.

➤ **VEXIM lauréat du prix « Entreprise Cotée » au palmarès 2016 du Deloitte In Extenso Technology Fast 50 Région Sud-Ouest**

La Société a de nouveau reçu le prix « Entreprise Cotée » au palmarès 2016 du Deloitte *In Extenso Technology Fast 50* Région Sud-Ouest. Le Palmarès annuel *Technology Fast 50*, créé par Deloitte France en 2001, couvre toutes les régions françaises et promeut la contribution des entreprises technologiques à la croissance de l'économie.

➤ **Adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés au 31 décembre 2016**

Le Groupe a choisi d'adopter dorénavant les normes IFRS pour présenter ses comptes consolidés. Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français. La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2015.

## **2.2 PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES / RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

### **2.2.1 LES COMPTES**

Les comptes consolidés de VEXIM, arrêtés au 31 décembre 2016, présentent un total de bilan de 24 669 K€ et un résultat net négatif de (2 723) K€.

En 2016, VEXIM a réalisé des ventes annuelles de 18,5 M€, soit une croissance de 33% par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse résulte principalement de l'adoption progressive et continue de la technologie SpineJack®. Plus de 6 900 patients ont été traités avec le SpineJack® sur 2016 et 20 000 depuis le lancement.

La marge brute a également progressé en 2016, jusqu'à atteindre 13,3 M€ (+35%). Le taux de marge brute représente désormais 72,2% du chiffre d'affaires, comparé à 71,5% en 2015. Cette forte hausse est le fruit de ventes directes plus significatives et accompagnées de prix de vente moyens stables, de la simplification du processus de production et de l'approvisionnement, mais également de l'augmentation de la production suite au lancement de la nouvelle génération du SpineJack® au second trimestre 2014.

Les charges d'exploitation ont quant à elles augmenté faiblement de 12%, passant de 14,7 M€ en 2015 à 16,5 M€ en 2016. La structure de coût est maîtrisée et permet naturellement l'atteinte des objectifs commerciaux. La majorité des charges d'exploitations constatées sur l'année 2016 est composée des coûts de la force de vente ainsi que des activités marketing. VEXIM continue d'investir dans les activités de vente et marketing afin d'accroître la visibilité de la technologie SpineJack®, de développer les connaissances et l'expérience clinique du personnel soignant et renforcer sa couverture commerciale. La Société peut désormais compter sur une force de vente directe de 24 collaborateurs formés et expérimentés en Europe, qui lui permettent d'assurer une couverture complète dans toute la région. VEXIM a également formé 153 chirurgiens en 2016, ce qui porte à plus de 1 000 le nombre de chirurgiens formés depuis le lancement en 2011.

La maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes au second semestre 2016 en passant d'une perte de (2,8) M€ sur le premier semestre 2016 à un résultat net positif de 0,1 M€ sur le deuxième semestre 2016. Le niveau des pertes est également réduit de 2,1 M€ entre 2015 et 2016 passant de (4,9€) M€ à (2,7) M€.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie du groupe VEXIM ressortait à 9,8 M€ après avoir dégagé un cash-flow libre positif de 0,3 M€ sur le deuxième semestre. La Société a procédé le 28 janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4 M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la Société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

### **2.2.2 LE RESULTAT**

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours du dernier exercice clos.

### **2.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **Engagements reçus**

Néant.

#### **Engagements donnés**

La signature de contrats de distribution depuis 2009 a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Arabie Saoudite
- Afrique du sud
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan
- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Pologne
- Koweït
- Hong Kong
- Malaisie
- Bulgarie
- Slovénie

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant).
- Un engagement pris à l'égard de nos fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2017 à 2019 soit un montant total de 17,7 M€.
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 juillet 2014.
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM Italy, VEXIM GmbH, VEXIM UK et VEXIM Spine.

#### **2.2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE**

En avril 2013, VEXIM avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Document de Référence enregistré le 22 avril 2013 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro R.13-014, et disponible sur son site Internet. Plus récemment, lesdits facteurs de risque ont fait l'objet d'une mise-à-jour dans l'Actualisation du Document de Référence déposée le 4 juillet 2016 auprès de l'AMF sous le numéro R.16-064. Ils figurent au chapitre 4 de ce document, également disponible sur le site Internet de la Société.

Dans le présent rapport, les risques présentant le plus d'importance pour le Groupe et les plus pertinents du fait de l'évolution récente de son environnement et de ses activités vous sont présentés dans le Rapport de Gestion de la Société ci-dessous (Section 3.1.2). Nous vous proposons de vous y référer, les risques affectant plus spécifiquement le Groupe étant identiques à ceux de la Société.



## 2.2.5 LES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés figurent en annexe du présent rapport.

## 2.3 EVENEMENTS RECENTS / PERSPECTIVES D'AVENIR

### 2.3.1 EVENEMENTS RECENTS

- **VEXIM renforce son équipe de Direction et annonce la nomination de Russell Powers en tant que Vice-Président et Directeur Général des activités aux Etats-Unis**

Monsieur Russell Powers a été nommé en tant que Vice-Président et Directeur Général des activités aux Etats-Unis, à compter du 1er janvier 2017. Monsieur Russell Powers possède plus de 25 années d'expérience dans le secteur des dispositifs médicaux, à la fois sur les marchés américains et à l'international. Avant de rejoindre VEXIM, il a occupé plusieurs postes de direction au sein des sociétés NuVasive et Medtronic, dont, plus récemment, ceux de Vice-Président exécutif à l'international et Président des activités et du développement en Chine chez NuVasive. Avant cela, il a occupé les fonctions de Vice-Président Directeur des opérations, et Vice-Président Directeur de la branche Spinal and Biologics chez NuVasive. Durant ses 13 années de carrière au sein de Medtronic, Russell a également occupé les postes de Vice-Président Responsable des ventes aux Etats-Unis, et Vice President International et plusieurs postes en Marketing. Russell a débuté sa carrière dans les secteurs de l'orthopédie et de la traumatologie du dos en tant que membre du Trauma Marketing Group chez Smith & Nephew. Il est titulaire d'un *Bachelor of Business Administration* de l'Université de Memphis.

- **Renforcement de la protection intellectuelle du SpineJack® en Asie : deux nouveaux brevets délivrés en Chine et au Japon.**

La Société a annoncé l'extension de son portefeuille de brevets SpineJack® en Asie, avec la délivrance de nouveaux brevets au Japon et en Chine, qui consacre la reconnaissance du caractère innovant de la technologie de VEXIM. Le SpineJack® a fait l'objet de près de 47 dépôts de brevets rassemblés dans trois familles. Sa technologie est protégée à l'international, notamment dans les marchés stratégiques de VEXIM en Europe, aux Etats-Unis, en Chine, au Brésil, en Corée du Sud, en Australie et en Afrique du Sud.

- **Nouvelle étape majeure pour la commercialisation du SpineJack® aux Etats-Unis**

La Société a annoncé la finalisation du recrutement des patients de son étude clinique FDA.

L'étude FDA de VEXIM est une étude européenne prospective, multicentrique et randomisée, comparant la sécurité et l'efficacité du dispositif de nouvelle génération SpineJack® à la cyphoplastie par ballonnets chez 152 patients souffrant de fractures vertébrales ostéoporotiques. Elle se déroule dans 12 centres européens en Allemagne, France, Italie, Suisse et Espagne. Elle permet de rassembler les données cliniques nécessaires à la soumission auprès de la Food and Drug Administration (FDA) d'une demande d'autorisation réglementaire 510(k), attendue d'ici la fin de l'année, pour autoriser la commercialisation du SpineJack® aux Etats-Unis.

- **VEXIM confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME 2017/2018**

La Société a confirmé, le 30 mai 2017, respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par le décret n°2016-1664 du 5 décembre 2016 pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, à savoir (i) employer moins de 5 000 salariés et (ii) avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

### **2.3.2 PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les perspectives d'activité sont bonnes et la Société n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport de difficultés particulières.

Le développement commercial sur le marché Européen notamment en France et en Allemagne ainsi que développement des marchés hors Europe restera une priorité pour VEXIM sur l'année 2017 afin d'amener le Groupe à l'équilibre financier dans le courant de l'exercice 2017. Cet équilibre financier serait atteint par l'effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires de VEXIM sur tous ses marchés ;
- Du maintien d'un taux de marge brute élevé
- L'évolution contrôlée des charges d'exploitation

Le financement du développement de VEXIM est assuré sur l'exercice 2017 grâce à la position de trésorerie solide de 9,8 M€ au 31 décembre 2016.

## **2.4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

Les principaux axes de recherche de la Société concernent (i) le développement d'autres concepts de produits pour traiter d'autres pathologies du rachis avec toutefois la volonté de demeurer un spécialiste du traitement des pathologies traumatiques du rachis, (ii) la formulation de ciments osseux biocompatibles adaptée aux différentes pathologies du rachis et typologies de patients.

### **Injecteur mélangeur de ciment et instruments associés**

VEXIM a démarré en 2015 la commercialisation de son nouveau système de mélangeur-injecteur de ciment orthopédique, complémentaire à la technologie SpineJack.

En parallèle à ce développement, VEXIM a terminé la conception d'une canule d'injection orientable permettant de guider le positionnement du ciment dans la vertèbre sur la totalité du volume vertébral à partir d'un accès osseux uni pédiculaire, alors que les canules droites nécessitent un abord bi-pédiculaire plus invasif pour atteindre cet objectif. La technologie développée pour ce produit a fait l'objet d'un dépôt de brevet actuellement en cours d'examen.

### **Développement des technologies SpineJack**

A la suite du dépôt d'une famille de brevet sur une variante du système SpineJack adaptée au traitement des fractures plus complexes du rachis, une preuve de concept a été réalisée.

La nécessité de compléter la gamme de produits VEXIM avec un système de stabilisation et de fixation de fracture complexes par voie postérieure a amené la Société à lancer un programme d'évaluation de techniques et de technologies dans ce domaine. L'objectif de ce programme est de déboucher sur des opportunités d'acquisition ou de développement d'un nouveau produit à l'horizon 2018.

### **Ciments osseux**

La Société a finalisé, en collaboration avec plusieurs spécialistes des ciments osseux, des essais de formulation de ciments osseux sans polyméthacrylate de méthyle (« PMMA »). Ces travaux n'ont pas abouti, les technologies évaluées ne répondant pas au cahier des charges d'un substitut osseux injectable adapté à la fixation de fractures avec SpineJack.

## 2.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 2.5.1 PARTICIPATIONS

La Société ne détient aucune participation.

### 2.5.2 FILIALES

La Société détient cinq filiales au 31 décembre 2016 dont les caractéristiques sont les suivantes :

VEXIM GmbH / Allemagne / Contrôlée à 100% / Capital de 25 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du Groupe sur les marchés Allemands et Autrichiens a réalisé au cours de l'exercice 2016 un chiffre d'affaires de 3 451 K€ (3 023 K€ en 2015). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2016 un bénéfice de 124 K€ (201 K€ au 31 décembre 2015). Les produits vendus par cette filiale sont acquis auprès de VEXIM S.A. avec un prix de transfert dont le calcul a pour but d'octroyer aux distributeurs un profit opérationnel égal à un pourcentage des ventes qu'ils réalisent localement.

VEXIM Italia Srl / Italie / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K€

Cette société qui est la filiale de distribution du Groupe sur le marché Italien a réalisé au cours de l'exercice 2015 un chiffre d'affaires de 2 271 K€ (1 699 K€ en 2015), en ligne avec les objectifs. Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2016 un bénéfice de 59 K€ (34 K€ au 31 décembre 2015).

VEXIM Spine / Espagne / Contrôlée à 100% / Capital de 3 K€

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché espagnol et a réalisé sur l'exercice 2016 un chiffre d'affaires de 1 064 K€ (843 K€ en 2015). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2016 un bénéfice de 53 K€ (43 K€ au 31 décembre 2015).

VEXIM UK/ Royaume-Uni / Contrôlée à 100% / Capital de 100 GBP

Cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur le marché anglais et irlandais et a réalisé sur l'exercice 2016 un chiffre d'affaires de 152 K€ (179 K€ en 2015). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2016 une perte de (17) K€ (+21 K€ au 31 décembre 2015). La société VEXIM UK LTD Limited n'est pas audité, conformément à l'article S479A du *Companies Act 2006*.

VEXIM Inc. / Etats-Unis / Contrôlée à 100% / Capital de 10 K\$

Créée le 30 juin 2014, cette société a pour objet la commercialisation des produits VEXIM sur les marchés américains et a réalisé sur l'exercice 2016 un chiffre d'affaires de 68 K€ (101K€ en 2015). Les comptes sociaux de cette société présentent au 31 décembre 2016 un bénéfice de 40 K€ (4 K€ au 31 décembre 2015). La structure apporte son appui au lancement commercial des solutions de vertébroplastie développées par VEXIM, sur un marché de la fracture vertébrale estimé à 500 M\$.

## 3 RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE

### 3.1 INFORMATIONS SUR LA VIE ECONOMIQUE DE LA SOCIETE

#### 3.1.1 SITUATION DE LA SOCIETE

Les activités de la Société sont la recherche, la conception, le développement, le marketing et la commercialisation de solutions minimalement invasives pour le traitement du rachis et, plus spécifiquement, de la fracture vertébrale par restauration anatomique de la vertèbre fracturée. La Société utilise la technologie « SpineJack », un implant intravertébral qui se positionne à l'intérieur du corps vertébral pour y être déployé et redonner ainsi sa forme à la vertèbre fracturée.

##### 3.1.1.1 Évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

VEXIM a vu son activité progresser significativement au cours de l'exercice 2016. La Société a continué à distribuer ses produits en direct en France, et via ses filiales de distribution (Allemagne, Italie, Espagne, Angleterre) et des distributeurs sur les autres territoires. Elle a également poursuivi ses activités au sein de sa filiale Américaine afin de s'implanter sur le marché américain.

Le chiffre d'affaires de VEXIM S.A s'est établi à 17 326 K€, dont 5 835 K€ ont été réalisés à destination de ses filiales de distribution et 11 491 K€ à l'extérieur du Groupe.

### **3.1.1.2 Financements obtenus**

Le Conseil d'administration de la Société a décidé, au cours de sa réunion en date du 27 janvier 2016, de procéder à une augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés. Par décision en date du 27 janvier 2016, le Directeur Général a mis en œuvre la délégation de compétence accordée par le Conseil d'administration du 27 janvier 2016 et, par décision en date du 1<sup>er</sup> février 2016, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital social d'un montant nominal de 126 969,40 euros, par émission de 1.269.694 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominal et 8,10 euros de prime d'émission, soit une augmentation de capital d'un montant de 10 411 490,80 euros, prime d'émission incluse, représentant 16,7% du capital social de la Société post opération.

Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 28,2% et 12,4% du capital au 31 décembre 2016.

A l'issue de cette opération, le capital social de la Société est de 761 816,80€ et le nombre total d'actions VEXIM de 7.618.168 actions. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 50 710 527,01€ à 60 995 048,41 €. Les coûts afférents à cette opération (420 795€) ont été imputés sur la prime d'émission, ramenant cette dernière à 60 574 252,52€.

Cette opération permet à la Société d'accélérer son développement international, et notamment de financer le processus réglementaire du SpineJack® aux Etats-Unis et de poursuivre son développement.

## **3.1.2 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE**

### **3.1.2.1 Risque de liquidité**

Le financement du développement de la Société s'est effectué jusqu'à présent par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital. A la date du présent rapport, la Société n'a pas de dettes bancaires et n'est donc pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Par ailleurs, compte tenu de la situation déficitaire historique de la Société s'expliquant par le fait qu'elle achève sa phase de développement et a débuté sa phase de commercialisation au deuxième semestre 2010, la Société connaît une situation de risque de liquidité. Cependant, lors de l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2016, il a été retenu l'hypothèse de continuité d'exploitation compte tenu de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2016 et de la génération d'un cash-flow libre de 0,3M€ sur le deuxième semestre 2016.

La trésorerie établie à la date du présent rapport prend en compte les éléments suivants :

- une trésorerie du Groupe consolidée de 9,8 M€ au 31 décembre 2016,
- la réception du Crédit Impôt Recherche (CIR) au titre de l'exercice 2014 et 2015 pour un montant total de 835 K€ postérieurement à la clôture,
- une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital) réalisée le 28 Janvier 2016.

La Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité pour 2017.-La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la Société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

Enfin, il est précisé que la Société dispose également en cas de besoin, de la faculté de réduire son rythme de dépenses afférentes à son développement commercial.

A la date du présent rapport, la rentabilité à venir dépendra de la capacité de la Société à développer son catalogue de produits, produire à un coût optimal et commercialiser avec succès ses implants et les autres produits de son catalogue. La Société estime que ses sources de revenus pour les quatre à cinq prochaines années seront :

- la vente de ses produits dans le cadre d'accords de distribution et/ou via l'appointement d'agents commerciaux en fonction des pays et de leur organisation et culture ;
- le produit de la vente de ses produits en direct (France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Royaume-Uni) ;
- les subventions publiques et remboursement de crédits d'impôt recherche;
- les produits du placement de la trésorerie et des instruments financiers courants.

L'interruption de l'une des deux premières sources de revenus ou le report de l'une d'entre elles pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

### **3.1.2.2 Risque lié au Crédit d'Impôt Recherche et au Crédit d'Impôt Innovation**

Depuis 2008, la Société est éligible au crédit d'impôt recherche français pour contribuer au financement de ses activités. Le crédit d'impôt recherche s'est respectivement élevé à 34K€, 225K€, 202K€, 327K €, 428K€, 370K€, 465K€ et 428K€ pour les exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016.

Elle est également éligible au crédit d'impôt innovation. Celui-ci s'est élevé à 6 857 € pour l'exercice 2016.

Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation sont des sources de financements. Ces sources pourraient être remises en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses.

### **3.1.2.3 Risque lié à l'accès aux aides publiques**

La Société a bénéficié d'une avance remboursable octroyée par OSEO-ILI dans le cadre de ses activités scientifiques pour un montant total de 809K€ (se référer au paragraphe 5.4.7.1.7 Emprunts et de dettes financières du présent rapport). Le solde de l'avance remboursable, y compris les intérêts au 31 décembre 2016 est de 741 K€ déduction faite du deuxième remboursement intervenu sur l'exercice 2016 pour 210K€.

A l'avenir, la Société entend continuer à solliciter des aides ou subventions afin d'accélérer son développement.

### **3.1.2.4 Risques liés à la sous-traitance**

La Société a choisi d'externaliser toutes les opérations nécessaires à la fabrication de ses produits.

A la date du présent rapport, plusieurs contrats ont été signés avec différents sous-traitants.

La Société fait signer à tous ses sous-traitants des accords de confidentialité valables 5 ans afin de protéger ses connaissances. De plus, elle a reçu des engagements fermes de la part de ses sous-traitants pour des prix fixes de prestations valables deux ans.

Le succès commercial de la Société repose en partie sur sa capacité à obtenir de ses partenaires des produits fabriqués dans le respect des dispositions réglementaires, les quantités et délais demandés et ce à un coût optimal.

La fabrication et l'assemblage des éléments et des produits à commercialiser est sous-traitée à l'étranger (Suisse et Hollande), alors que la stérilisation est sous-traitée en France.

Les sous-traitants sont choisis par la Société avec soin. L'ensemble des sous-traitants sélectionnés par la Société se conforme à un système qualité suivant la certification CE ainsi qu'ISO 9001 et ISO 13485 ou bien une certification équivalente. Aussi, afin de réduire les risques industriels, la Société a mis en place une deuxième source d'approvisionnement réduisant sa dépendance et sa vulnérabilité.

La dépendance vis-à-vis de fabricants tiers amène des risques supplémentaires auxquels la Société ne serait pas confrontée si elle se chargeait de l'intégralité des phases de fabrication de ses produits, à savoir:

- La violation par ces tiers de leurs accords avec la Société; et
- La rupture ou le non renouvellement de ces accords pour des raisons échappant au contrôle de la Société.

Si des produits fabriqués par des fournisseurs s'avéraient non conformes aux dispositions réglementaires ou aux normes en vigueur, des sanctions pourraient être infligées à la Société. Ces sanctions pourraient inclure des amendes, des injonctions, des dommages et intérêts, le refus des instances réglementaires de la laisser procéder aux essais cliniques futurs, la suspension ou le retrait des autorisations ou certificats obtenus, la saisie ou le rappel de ses produits, des restrictions opérationnelles ou d'utilisation et des poursuites pénales.

La réalisation de l'un des risques ci-dessus, bien que très peu probable compte tenu de l'organisation stricte et contrôlée de la supply-chain de la Société, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou le développement de la Société.

### **3.1.2.5 Risques juridiques**

A la date du présent rapport, il existe un litige impliquant la Société et ayant donné lieu à une provision pour autres passifs à hauteur 218K€ au 31 décembre 2016 (73K€ au 31 décembre 2015).

A la date du présent rapport, il n'existe pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### **3.1.2.6 Risques réglementaires**

#### **3.1.2.6.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution**

Le contrôle, la fabrication et la vente des produits de la Société sont sujets à l'obtention et au maintien des autorisations légales et réglementaires ainsi que des certifications nécessaires à la commercialisation des dispositifs médicaux. De ce fait, les produits de la Société font l'objet d'une réglementation stricte et en constante évolution.

Le respect de ce processus réglementaire peut se révéler long et coûteux et aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention des autorisations, ni à leur délai d'obtention. Si la certification ou l'autorisation de commercialisation des produits de la Société était suspendue, retirée, ou refusée, leur commercialisation pourrait être retardée ou interdite dans les pays concernés.

Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Même si la Société prend en considération, dans le cadre de son activité, l'évolution potentielle de la législation ou les changements de normes ou de réglementations applicables dans les états dans lesquels la Société commercialise et envisage de commercialiser ses produits, de nouvelles contraintes réglementaires pourraient empêcher la commercialisation des produits de la Société en cas de retrait ou de suspension des autorisations de commercialisation ou la ralentir en rendant, notamment, leur production plus coûteuse. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

#### **3.1.2.6.2 Risques liés aux audits réglementaires**

L'organisme notifié LNE G-MED (organisme de certification dans le domaine médical et santé) procède périodiquement à des audits afin de s'assurer que VEXIM applique le système de qualité approuvé selon la norme ISO 13485 et notamment dans le cadre du marquage CE et d'autres autorisations de mise sur le marché.

Les certificats de système qualité que cet organisme notifié délivre est valable trois ans sous réserve de la confirmation par des audits tous les ans (le dernier ayant eu lieu en octobre 2016, avec obtention du certificat ISO 13485 et renouvellement des certificats CE).

Si le LNE G-MED détectait une non-conformité critique, il pourrait suspendre ou retirer le certificat CE après mise en demeure de VEXIM, non suivie d'effet, de se mettre en conformité.

Le rapport d'audit de certification réalisés par le LNE G-MED octobre 2016 a été satisfaisant, cependant, dans la mesure où VEXIM développe de nouveaux produits qui devront faire l'objet d'une procédure de marquage CE, ce risque ne doit pas être écarté.

#### **3.1.2.6.3 Risques liés à l'environnement réglementaire en Europe - Marquage CE**

Les produits de la Société rentrent dans la catégorie des dispositifs médicaux et sont régis, entre autres, par les dispositions de la directive européenne 93/42/CEE consolidée qui harmonise les conditions de mise en vente et de libre circulation des produits de la Société au sein de l'Espace Economique Européen.

Ces produits ne peuvent être mis sur le marché qu'à l'issue de l'obtention des certificats permettant le marquage CE, valide trois ans sous réserve de sa confirmation par des audits réguliers et de non modification majeure des produits. Ce marquage CE est le témoin de la conformité du dispositif médical concerné aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par la directive européenne applicable et atteste qu'il a subi les procédures adéquates d'évaluation de sa conformité.

Si les produits actuels ont déjà obtenu le marquage CE, les produits en cours de développement seront soumis à cette même réglementation et leur mise sur le marché pourrait être retardée par la non obtention dans les délais des certificats permettant le marquage CE.

Si la Société venait à perdre le marquage CE de ses produits existants, la commercialisation de ses produits serait interrompue dans l'attente de l'obtention de ces autorisations.

De telles situations, si elles se produisaient, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

#### **3.1.2.6.4 Risques liés à l'environnement règlementaire aux Etats-Unis**

La Société a pour objectif de commercialiser le SpineJack aux Etats-Unis en 2018.

Le marché américain est régi par la réglementation établie par la *Food and Drug Administration* (FDA) qui réglemente les tests pré-cliniques et cliniques, la fabrication, l'étiquetage, la distribution et la promotion des matériels médicaux.

La commercialisation de produits tels que ceux fabriqués par la Société sur le marché américain est soumise à la procédure « 510(K), « *Premarket Notification* », qui peut être longue, complexe et coûteuse car elle doit s'appuyer sur des données provenant notamment d'essais cliniques effectués sur des personnes. Ainsi, à ce jour, la Société a engagé un essai clinique en Europe afin de soutenir sa demande de 510(k) pour le SpineJack.

La Société a enregistré sa filiale américaine, VEXIM Inc., auprès de la FDA en septembre 2014. A la date du présent rapport, la Société a initié la commercialisation depuis fin 2014 d'un injecteur mélangeur de ciment associé à son ciment cohésion par le biais d'un vendeur et d'un ou plusieurs distributeurs. Le ciment Cohésion® a déjà obtenu l'autorisation de commercialisation de la FDA et le mélangeur-injecteur associé fait quant à lui partie d'une liste d'instruments médicaux ne nécessitant aucune approbation de la part de la FDA (« *510k exempt* »). VEXIM n'aura donc pas besoin de réaliser des études longues et coûteuses pour que ses deux produits soient commercialisés aux USA. De plus, la Société envisageant de commercialiser ses produits par le biais d'un ou plusieurs distributeurs, les coûts liés au déploiement seront limités.

Si la Société ne parvenait pas à obtenir d'autorisation de la part de la FDA, elle ne pourrait pas commercialiser le Spinejack sur le marché américain. Une telle situation, si elle se produisait, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

### 3.1.2.7 Risque de change

La Société perçoit l'intégralité de ses revenus en euros. Tous les contrats signés avec les distributeurs stipulent que les paiements s'effectuent exclusivement en euros. Les paiements provenant de la commercialisation assurée directement par la Société en France et en Suisse s'effectue également en euros.

Les charges de la Société sont en euros, en dollars US et en francs suisses.

Contre-valeur en K€	2016	2015
Charges en francs suisses	176	320
Charges en dollars US	507	653

Sur l'exercice 2016, le Groupe a constaté un gain de change de 52 K€ et subi une perte de change de 62 K€, la perte nette de change est de 10 K€. Ces différences de change proviennent du délai entre la date de comptabilisation de la facture reçue et son règlement effectif pendant lequel la devise fluctue. La Société a pris des dispositions de couverture particulière afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change € / USD qui sont jugées les plus significatives sur l'année 2016, ce qui a permis de limiter l'impact de change sur la période. La Société suit régulièrement son exposition au risque de change et adapte sa politique de couverture de change en fonction de la situation sur le marché des devises.

### 3.1.2.8 Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2016, les principaux engagements hors bilan sont les suivants :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant),
- Un engagement pris à l'égard de fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 17,7 M€,
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014,
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM SA, VEXIM Italy, VEXIM GmBh, VEXIM UK et VEXIM Spine.



### **3.1.3 LA SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES**

La situation de l'endettement de VEXIM au 31 décembre 2016 n'appelle pas de commentaire particulier.

### **3.1.4 PROGRES REALISES PAR LE GROUPE ET DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE L'EXERCICE**

L'exercice a permis au Groupe de conforter sa stratégie de distribution en direct sur les principaux marchés européens. Le Groupe a pu ainsi poursuivre son plan de marche et faire progresser son chiffre d'affaires comme attendu.

Le résultat net 2016 ressort en perte à (2 723) K€ contre (4 869) K€ pour 2015 soit une diminution de 2,1M€. La maîtrise des investissements et les gains de productivité ont permis à VEXIM de fortement réduire ses pertes au second semestre 2016 en passant d'une perte de (2,8) M€ sur le premier semestre 2016 à un résultat net positif de 0,1 M€ sur le deuxième semestre 2016. La réduction des pertes sur l'exercice 2016 confirme la tendance selon laquelle le Groupe VEXIM est sur le point de devenir une entreprise rentable.

### **3.1.5 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE**

Les perspectives d'activité sont bonnes et le Groupe n'anticipe pas, à la date d'établissement du présent rapport, de difficultés particulières.

Le développement commercial sur le marché Européen notamment en France et en Allemagne ainsi que le développement des marchés hors Europe resteront une priorité pour le Groupe sur l'année 2016 afin d'amener le Groupe à l'équilibre financier dans le courant de l'exercice 2017. Cet équilibre financier serait atteint par l'effet combiné de :

- L'accélération de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe sur tous ses marchés ;
- Du maintien d'un taux de marge brute élevé ;
- L'évolution contrôlée des charges d'exploitation.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie du Groupe était de 9,8 M€. Le Groupe a procédé le 28 janvier 2016 à une augmentation de capital par placement privé de 10.4M€ (hors frais d'augmentation de capital). La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre au Groupe de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

L'accélération de l'adoption du produit SpineJack® par les chirurgiens et la réduction des coûts de production permettront au Groupe d'atteindre l'équilibre dans le courant de l'exercice 2017.

### **3.1.6 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture de l'exercice 2016.

### **3.1.7 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Le programme de recherche et développement de la Société vise à élargir la gamme de produit de la Société, tout en restant totalement dédié aux pathologies de fractures vertébrales par compression.

C'est dans ce cadre que VEXIM a signé un contrat de licence exclusive portant sur les brevets, la technologie, les équipements et le savoir-faire d'une société dans le domaine de l'injection de ciment.

En outre, la Société développe son portefeuille de propriété intellectuelle autour d'idées novatrices dans le domaine de la chirurgie du dos, un système de stabilisation complémentaire adapté au SpineJack et une famille d'instruments d'injection orientables.

### **3.2 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous rappelons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément à la réglementation et aux principes comptables français, en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent, d'une durée de 12 mois, est fourni à titre comparatif.

#### **3.2.1 RESULTAT DE L'EXERCICE 2016**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 325 623 Euros, contre 12 886 685 Euros pour l'exercice 2015.

Les produits d'exploitation comprenant, outre le chiffre d'affaires réalisé, les divers produits et les reprises de provisions et transferts de charges se sont élevés en 2016 à la somme de 18 578 071 Euros (14 264 366 Euros en 2015).

Les charges d'exploitation de cet exercice se sont élevées au total à 21 771 579 Euros, contre 19 107 323 Euros pour l'exercice précédent, comprenant notamment :

- les traitements et salaires pour un montant de 4 561 534 Euros contre 3 278 162 Euros pour l'exercice précédent ;
- les charges sociales pour un montant de 1 770 414 Euros contre 1 309 303 Euros pour l'exercice précédent ;
- les achats (autres que matières premières) et charges externes pour un montant de 9 333 891 Euros contre 9 062 443 Euros pour l'exercice précédent.

L'effectif moyen 2016 s'élève à 44 personnes contre 37 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2016 est de (3 193 507) Euros, contre (4 842 957) Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 133 737 Euros, s'élève à (3 059 770) Euros en 2016 contre (3 019 470) Euros pour l'exercice précédent.

Après avoir pris en compte le résultat exceptionnel de (182 326) Euros et le crédit d'impôt recherche de 427 691 Euros, l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par une perte de (2 814 405) Euros, contre une perte de (2 638 427) Euros pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 24 725 859 Euros en 2016, contre 23 025 302 Euros pour l'exercice précédent.

L'actif circulant s'élève à 19 934 980 Euros au 31 décembre 2015, contre 19 746 932 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2016 est de 7 260 176 Euros de sorte que ceux-ci s'élèvent à 19 426 907 Euros au 31 décembre 2016, contre 12 166 731 Euros à la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation est détaillée dans l'annexe des comptes annuels 2016.

Les autres fonds propres s'élèvent à 493 571 Euros au 31 décembre 2016 contre 703 571 Euros au 31 décembre 2015.

Enfin, les dettes à la clôture de l'exercice 2016 s'élèvent à 4 587 105 Euros, contre 10 081 501 Euros à la clôture de l'exercice précédent.

### 3.2.2 PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu’ils vous ont été présentés. Ces comptes font apparaître une perte nette de 2 814 405 Euros.

Nous vous proposons d’affecter cette perte au poste Report à nouveau, dont le solde serait porté de -39 877 517 Euros à -42 691 922 Euros.

### 3.2.3 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l’article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l’exercice écoulé ne prennent pas en comptes les dépenses visées à l’article 39-4 du Code Général des Impôts.

### 3.2.4 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu’aucune distribution de dividende n’a eu lieu au cours des trois derniers exercices.

### 3.2.5 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes sur les délais de paiement de nos fournisseurs :

Au 31 décembre 2016, les dettes envers les fournisseurs représentent un total de 2 144 275 €, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif	2 144 275	8 364 185
Moins : postes fournisseurs débiteurs inscrits à l’actif		487
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Moins : Charges à payer incluses sous cette rubrique		
Soit	2 144 275	8 363 698

Depuis l’exercice 2015 les opérations entre Vexim SA et ses filiales sont comptabilisées dans les comptes clients/fournisseurs alors qu’elles étaient précédemment comptabilisées dans les comptes courants. La baisse du montant des dettes fournisseurs entre 2015 et 2016 est principalement expliquée par la compensation des transactions inter-compagnies à la fin de l’exercice.

La décomposition de ce montant par échéances est précisée ci-après, sur la base des échéances négociées avec les fournisseurs :

	31/12/2016	31/12/2015
Échues (incluant les fournisseurs débiteurs)		
Dettes à moins de 30 jours	1 534 547	3 392 944
Dettes entre 30 et 60 jours	450 821	313 856
Dettes à plus de 60 jours	158 907	4 656 898

Les montants ci-dessous n'incluent pas les fournisseurs débiteurs mais incluent les factures non parvenues comptabilisées à la clôture de l'exercice.

### **3.2.6 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

### **3.3 INFORMATIONS SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIETE**

#### **3.3.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES (VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE)**

Au cours de l'exercice 2016, une convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce a été renouvelée, à savoir le contrat de consulting, conclu le 18 février 2015, entre la Société et son administrateur, Monsieur Douglas BEALL et qui était arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil d'administration du 14 septembre 2016 a autorisé a posteriori le renouvellement pour l'exercice 2016, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de cette convention.

Aucune autre convention antérieurement conclue ne s'est poursuivie au cours dudit exercice et aucune autre convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **3.3.2 INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU CONTROLE DE LA SOCIETE**

##### **3.3.2.1 Actions gratuites et stock-options**

La Société n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions et n'a mis en place aucun plan d'achat ou de souscription d'actions.

##### **3.3.2.2 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

En application des dispositions des articles 223-22 A et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous indiquons les transactions réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la Société au cours de l'exercice écoulé.

<b>Personnes concernées</b>	<b>Nature de l'opération</b>	<b>Date de l'opération</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Steve SWINSON*	Acquisition	03/12/2015	2 156	21.560 €
TRUFFLE CAPITAL **	Souscription	25/01/2016	121.951	999.998,2 €
Bpifrance Participations***	Acquisition	28/01/2016	304.878	2.499.999,6 €
Bpifrance Participations	Acquisition	16/02/2016	3.325	25.426,61 €
Bpifrance Participations	Acquisition	17/02/2016	6.400	48.175,36 €
Bpifrance Participations	Acquisition	18/02/2016	1.332	10.248,5 €
Bpifrance Participations	Acquisition	24/02/2016	4.065	31.171,58 €
Bpifrance Participations	Acquisition	29/02/2016	3.335	25.629,82 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	03/06/2016	4.973	41.063,06 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	06/06/2016	1.333	11.074,2 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	07/06/2016	12.838	106.834,6 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	08/06/2016	901	7.636,79 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	09/06/2016	1.942	16.409,71 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	10/06/2016	1.577	13.133,22 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	13/06/2016	1.036	8.420,92 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	14/06/2016	1.325	10.639,75 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	15/06/2016	1.647	13.169,58 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	11/07/2016	45.000	342.000 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	19/07/2016	103.000	840.480 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	09/08/2016	2.253	22.588,13 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	10/08/2016	905	9.237,03 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	11/08/2016	1.210	12.282,08 €
TRUFFLE CAPITAL	Cession	14/12/2016	4.845	44.000 €

(\*) Président du Conseil d'administration de la Société à compter du 25 novembre 2015

(\*\*) Membre du Conseil d'administration

(\*\*\*) Censeur au sein du Conseil d'administration

### 3.3.2.3 Liste des mandats exercés

En application de l'article L. 225-102-1, il est précisé en Annexe 2 la liste des mandats exercés par les dirigeants de VEXIM dans d'autres sociétés.

### 3.3.2.4 Mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que :

- (i) l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 19 mai 2015 a nommé pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Monsieur Vincent GARDES ;
- Monsieur José DA GLORIA ; et
- Monsieur Antoine PAU.

Au cours de cette même Assemblée Générale, il a été procédé au renouvellement pour une durée de quatre (4) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2019 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des mandats des personnes suivantes :

- Monsieur Bernard BELLOC ; et
- La société TRUFFLE CAPITAL, représentée par Monsieur Philippe POULETTY.

Le Conseil d'administration en date du 19 avril 2017 a décidé de proposer au cours de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 24 mai 2017, la nomination de Monsieur Thomas BLATTERT, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration.

- (ii) L'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 24 mai 2016, a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Douglas BEALL pour une durée de quatre ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra courant de l'année 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- (iii) le Conseil d'administration en date du 1er juillet 2015 a coopté, en remplacement de BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :
- Madame Marie-Laure POCHON
- (iv) le Conseil d'administration en date du 25 novembre 2015 a coopté, en remplacement de Monsieur José DA GLORIA démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :
- Monsieur Steve SWINSON

Dans cette même décision, le Conseil d'administration a constaté la démission de Monsieur Vincent GARDES en sa qualité de Président du Conseil d'administration et a décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le Conseil a donc :

- nommé Monsieur Steve SWINSON en qualité de Président du Conseil d'administration, et
- confirmé le mandat de Monsieur Vincent GARDES en qualité de Directeur Général.

### 3.3.2.5 Mandat du Directeur général

Le Conseil d'administration en date du 21 janvier 2015, constatant que la durée du mandat du Directeur général de la Société est arrivée à son terme le 12 décembre 2014 conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2011, a décidé de renouveler le mandat du Directeur général, Monsieur Vincent GARDES, en place pour une durée de trois (3) années à effet à compter du 12 décembre 2014 et expirant le 11 décembre 2017. Lors de sa réunion du 25 novembre 2015, le Conseil a confirmé la nomination de Monsieur Vincent GARDES en qualité de Directeur général.

### 3.3.2.6 Rémunération brute globale des membres du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Le tableau ci-après présente les rémunérations de toute nature ainsi que les avantages en nature et autres éléments de rémunération versés aux membres du Conseil d'Administration et au Directeur Général de VEXIM au cours des exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015.

En K€	Fonction	Rémunération fixe		Rémunération variable		Rémunération exceptionnelle	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016
Bruce DE LA GRANGE <sup>(i)</sup>	Président du Conseil d'Administration		-		-		-
TRUFFLE CAPITAL, représentée par Philippe POULETTY	Administrateur						
Kieran MURPHY <sup>(ii)</sup>	Administrateur		-		-		-
Jonas LARSSON <sup>(ii)</sup>	Administrateur		-		-		-
Bernard BELLOC	Administrateur						
Antoine PAU	Administrateur						

BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA représentée par Sophie PAQUIN (iii)	Administrateur		-		-		-
Douglas BEALL	Administrateur						
Marie-Laure POCHON	Administrateur						
Steve SWINSON	Président du d'Administration (iv)	Conseil	-		-		-
Vincent GARDES	Administrateur et Directeur Général (v)		236	256	103	101	-

(i) Président du Conseil d'administration de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 mai 2015.

(ii) Administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 mai 2015.

(iii) La démission de la société BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA de son mandat d'administrateur a été constatée au cours de la réunion du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

(iv) Président du Conseil d'administration à compter de la réunion du Conseil d'administration en date du 25 novembre 2015.

(v) Monsieur Vincent GARDERS a été nommé Président du Conseil d'administration par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2015, jusqu'à l'issue de la réunion du Conseil d'administration du 25 novembre 2015.

En K€	Fonction	Jetons de présence		Avantages en nature		Autres éléments de rémunération	
		2015	2016	2015	2016	2015	2016
Bruce DE LA GRANGE <sup>(i)</sup>	Président du Conseil d'Administration	8	-		-		-
TRUFFLE CAPITAL représenté par Philippe POULETTY	Administrateur						
Kieran MURPHY	Administrateur		-		-		-
Jonas LARSSON	Administrateur	8	-		-		-
Bernard BELLOC	Administrateur	12,5	13,5				
Antoine PAU	Administrateur						
BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA représenté par Sophie PAQUIN	Administrateur		-		-		-
Douglas BEALL	Administrateur	5,5	13				
Marie-Laure POCHON	Administrateur	5	18				
Steve SWINSON	Président du Conseil d'administrateur						
Vincent Gardes	Administrateur et Directeur Général						

(i) Président du Conseil d'administration de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 mai 2015.

Le montant des jetons de présence distribués au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 45 K€.

Le Conseil d'administration du 29 juin 2016 a fixé les rémunérations de ses membres de la manière suivante :

- au Président du Conseil d'administration : aucun jeton de présence ne sera attribué ;
- à chacun des membres du Conseil d'administration : une somme de 2.500 euros pour chaque réunion du Conseil d'administration à laquelle il assistera en personne, ou une somme de 500 euros pour une réunion régulière du Conseil d'administration où l'administrateur est seulement présent par téléphone.

Le Conseil d'administration rappelle que les administrateurs ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mission, sur présentation de justificatifs.

### 3.3.2.7 Mandat des Commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que les mandats de :

- du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire ;
- de Monsieur M. Yves NICOLAS, Commissaire aux comptes suppléant ;

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### **3.3.2.8 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme**

Dans le cadre des Règles Alternext en vigueur, il est précisé que VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive UE 2015/849 du Parlement européen et du Conseil en date du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que toute autre règlement ou législation nationales afférentes. Par ailleurs, VEXIM, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanction de l'Union européenne ou la liste établie par l'OFAC.

### **3.3.3 INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE**

#### **3.3.3.1 Actionnariat**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2016 (après prise en compte des droits de vote double attachés aux actions inscrites nominativement au profit d'un même bénéficiaire depuis au moins deux ans).



Le capital social se répartit de la façon suivante :

Le capital social est constitué de 7 618 168 actions de valeur nominale d'0,10 € au 31 décembre 2016.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL (*)	2 148 335	3 696 719	28,20%	37,71%
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	941 503	1 467 503	12,36%	14,97%
BANEXI VENTURES PARTNERS	619 519	619 519	8,13%	6,32%
Flottant	3 908 811	4 019 138	51,31%	41,00%
Total actionnaires	7 618 168	9 802 879	100,00%	100,00%
(*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5, TRUFFLE FORTUNE 6.				

### 3.3.3.2 Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2016, aucun salarié de la Société ne détenait au nominatif d'actions de la Société (49.554 actions détenues au 31 décembre 2015).

### 3.3.3.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2016, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 14 337 actions VEXIM détenues, soit 0,19 % du capital social ;
- 84 403,74 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2016 :

Contrat entre la société Gilbert Dupont et VEXIM	Quantité	Cours
Actions en compte au 01/01/16	9 500	10,08 €
Actions achetées (cours moyen)	192 412	8,96 €

Actions vendues (cours moyen)	187 575	8,92 €
Actions en compte au 31/12/16	14 337	9,34 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 13 209 Euros.

### **3.3.3.4 Titres donnant accès au capital social**

Nous vous indiquons ci-après en Annexe 4 le détail des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et en cours de validité au 31 décembre 2016. Au total, ces valeurs mobilières donnent droit à souscrire 1.076.896 actions nouvelles (14,14 % du capital existant au 31 décembre 2016).

### **3.3.3.5 Prises de participation et prises de contrôle**

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 et L.247-1 du Code de commerce, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune prise de participation au cours de l'exercice.

### **3.3.3.6 Tableau des délégations**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, en Annexe 3, les délégations de compétence en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code de commerce.

## 4 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 4.1 ANNEXE 1 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

<b>Nature des Indications / Périodes</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Durée de l'exercice</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
a ) Capital social	761 817	634 847	634 347	464 065	432 372
b ) Nombre d'actions émises					
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	17 325 623	12 886 685	9 456 690	5 791 447	2 755 726
b ) Perte avant impôt, amortissements & provisions	-2 633 533	-4 699 637	-6 381 387	-5 308 131	-5 906 454
c ) Impôt sur les bénéfices	427 691	465 721	369 704	428 114	327 497
d ) Perte après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 205 842	-4 233 916	-6 011 684	-4 880 017	-5 578 957
e ) Perte après impôt, amortissements & provisions	-2 814 405	-2 638 427	-5 997 700	-6 669 828	-6 628 778
f ) Montants des bénéfices distribués					
g ) Participation des salariés					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c ) Dividende versé à chaque action					
a ) Nombre de salariés	44	35	34	29	26
b ) Montant de la masse salariale	4 561 533	3 278 162	3 322 670	2 875 348	2 371 424
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 770 415	1 309 303	1 247 492	1 059 434	806 862

## 4.2 ANNEXE 2 - LISTE DES MANDATS EXERCES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
M. Steve SWINSON	1 <sup>ère</sup> nomination 25 novembre 2015  Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/18	Président du Conseil d'administration et Administrateur	- Administrateur KB Medical
M. Vincent GARDES	1 <sup>ère</sup> nomination 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Echéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les compte de l'exercice clos le 31/12/2018	Directeur Général et Administrateur	- Administrateur de Théraclion
Truffle Capital représentée par Dr. Philippe Pouletty	1 <sup>ère</sup> nomination (sous forme de SA) : 5 avril 2011 Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur	- En France, Monsieur POULETTY occupe les mandats suivants : - Administrateur de Carmat SA – Alternext Paris (Truffle Capital) - Administrateur de Pharnext SAS (Truffle Capital) - Administrateur de Plasmaprime SAS (Truffle Capital) - Administrateur de Théraclion SA (Truffle Capital)

- Administrateur de THERADIAG SA – Alternext Paris (Truffle Capital)
  - Président et Administrateur de Splicos SAS (Philippe POULETTY)
  - Président du Conseil d'administration de Deinove SA – Alternext Paris (Philippe POULETTY)
  - Membre du Conseil de Surveillance d'Innate Pharma SA – Euronext Paris (Philippe POULETTY)
  - Directeur Général et Administrateur de Truffle Capital SAS
  - Gérant de Nakostech SARL (Philippe POULETTY)
  - Président d'honneur de France Biotech (Association Loi 1901) (Philippe POULETTY)
  - Président du Conseil d'administration d'Abivax SA- Euronext Paris (Philippe POULETTY)
  - Administrateur de Biokinesis SAS (Truffle Capital)
  - Membre du Comité de direction de Diaccurate SAS (Truffle Capital)
  - Invité permanent du Conseil d'administration de KephaliOS SAS (Truffle Capital)
  - Membre du Comité de direction de Deinobiotics SAS (Truffle Capital)
  - Administrateur de l'Association Centre Chirurgical Marie Lannelongue (Association Loi 1901) (Philippe POULETTY)
  - Administrateur d'Altimune, Inc. (Etats-Unis) (Truffle Capital)
  -
- A l'étranger, Monsieur POULETTY occupe les mandats suivants :
- Administrateur de Symetis (Suisse) (Truffle Capital)
  - Administrateur de Myopowers SA (Suisse) (Truffle Capital)
  - Administrateur d'Immune Targeting Systems LTD (Royaume-Uni) (Truffle Capital)

M. Antoine PAU	1 <sup>ère</sup> nomination : 19 mars 2012 Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biokinesis SAS: membre du Comité de direction</li> <li>- Abivax SA : administrateur</li> <li>- Diaccurate : membre du Comité de direction</li> <li>- Déinobiotics : membre du Comité de direction</li> </ul>
M. Douglas BEALL	1 <sup>ère</sup> nomination : 21 janvier 2015  Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Administrateur	- Néant
M. Bernard BELLOC	1 <sup>ère</sup> nomination : 14 septembre 2012  Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de l'Institut d'Économie industrielle Recherche, (Association Loi 1901)</li> <li>- Administrateur de la Fondation de Coopération Scientifique "Toulouse School of Economics Jean Jacques Laffont"</li> <li>- Administrateur de "L'esprit du piano" (Association Loi 1901)</li> </ul>
Marie-Laure POCHON	1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérante de la société LABOPHARE SARL</li> <li>- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société De Götzen Srl</li> <li>- Directrice Générale de la société Financière Erasis SAS depuis le 21/03/2016.</li> <li>- Director et President de la société Acteon Inc.</li> <li>- Director et Chairman of Board de la société Satelec India PVT Ltd.</li> <li>- Director et Chairman of Board de la société Acteon India PVT Ltd.</li> <li>- Directeur de la société SATELEC UK</li> <li>- Director de la société ACTEON Thaïland Ltd</li> <li>- Président, en qualité de représentant légal de la société Financière Acteon, de la Société pour la conception des applications des techniques électroniques – SATELEC</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président, en qualité de représentant légal de la société Financière Acteon, de la société Produits dentaires Pierre Rolland</li> <li>- Gérante de la société ACTEON GmbH</li> <li>- Présidente du conseil d'administration de la société SOPRO SA</li> <li>- Gérante du groupe Apicea</li> <li>- Président de la société Financière Erasis SAS</li> <li>- Gérante de la société MLPO</li> <li>- Membre du conseil d'administration de la Fondation Concorde</li> <li>- Gérante de la société Mariepoc</li> <li>- Gérante de MVM</li> <li>- Gérante de Quipoc</li> </ul>
<p>BPIFRANCE PARTICIPATIONS SA Représenté par Sophie PAQUIN</p>	<p>1<sup>ère</sup> nomination : 21 mai 2014</p> <p>Échéance du mandat : 1<sup>er</sup> juillet 2015</p>	<p>Administrateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société Altia Industry (Sophie PAQUIN)</li> <li>- Administrateur de la société Altia Industry</li> <li>- Administrateur de la société Avril pole Vegetal (Soprol)</li> <li>- Administrateur de la société CDC Entreprises Capital Investissement</li> <li>- Administrateur de la société Cegedim</li> <li>- Administrateur de la société Collectis</li> <li>- Administrateur de la société CGG Veritas</li> <li>- Administrateur de la société Clestra</li> <li>- Administrateur de la société Cylande SA</li> <li>- Administrateur de la société Eutelsat Communication</li> <li>- Administrateur de la société Farinia</li> <li>- Administrateur de la société FT1 CI</li> <li>- Administrateur de la société G2 Mobility</li> <li>- Administrateur de la société HPC</li> <li>- Administrateur de la société Isorg</li> <li>- Administrateur de la société Limagrain (CGH)</li> <li>- Administrateur de la société Medtech</li> <li>- Administrateur de la société Metnext</li> <li>- Administrateur de la société NTL Holding</li> <li>- Administrateur de la société Orange</li> <li>- Administrateur de la société Paprec Holding</li> <li>- Administrateur de la société Sequana</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de la société Soitec</li> <li>- Administrateur de la société Stentys</li> <li>- Administrateur de la société Tinubu Square</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tokheim Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Tyrol Luxco 2 (Luxembourg)</li> <li>- Administrateur de la société Viadeo</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Crystal</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de De Dietrich</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Eramet</li> <li>- Membre du Conseil de Suivi de Fidec</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Financière du Millenium</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Grimaud</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit de Inside Secure</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mäder</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Mersen</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de NGE</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Novasep Holding</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Vergnet</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de VI Technology</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Voluntis</li> <li>- Censeur de la société AD-Industrie</li> <li>- Censeur de la société Avanquest</li> <li>- Censeur de la société Cerenis</li> <li>- Censeur de la société Constellium</li> <li>- Censeur de la société Financière Carso</li> <li>- Censeur de la société Gorgé</li> <li>- Censeur de la société Innate Pharma</li> <li>- Censeur de la société Mecadev</li> <li>- Censeur de la société Paprec</li> <li>- Censeur de la société Qosmos</li> <li>- Censeur de la société Riou Glass</li> <li>- Censeur de la société Siclaé</li> <li>- Censeur de la société Valneva</li> <li>- Censeur de la société Vittal Finances</li> </ul>
--	--	--	---



			- Censeur de la société Withings
Kieran MURPHY	1 <sup>ère</sup> nomination : 5 avril 2011  Échéance du mandat : 19 mai 2015	Administrateur indépendant	- Administrateur d'Active O Inc (USA) - Président du Conseil d'administration de Medlantis Inc (Canada)
Jonas LARSSON	1 <sup>ère</sup> nomination : 5 avril 2011  Échéance du mandat : 19 mai 2015	Administrateur indépendant	- Administrateur de Picovitro AB (Suède) - Président et administrateur de Neo Medical SA (Suisse)
José DA GLORIA	1 <sup>ère</sup> nomination : 19 mai 2015  Échéance du mandat : 25 novembre 2015	Administrateur	- Néant

Le montant total des jetons de présences versés en 2016 a été de 45K €.

### 4.3 ANNEXE 3 - TABLEAU DES DELEGATIONS

Délégations de compétence	Date de la délégation	Durée et expiration	Montant nominal maximal en euros	Mise en œuvre des délégations au cours de l'exercice
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce	24/05/2016	18 mois (23/11/2017)	Le nombre des actions auto-détenues ne doit pas dépasser 10% du nombre total d'actions composant le capital social de la Société	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	24/05/2016	26 mois (23/07/2018)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 16.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	24/05/2016	26 mois (23/07/2018)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 16.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires</u>	24/05/2016	18 mois (23/11/2017)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 16.000.000 €**	<i>Conseil d'administration en date du 14 septembre 2016 : émission et attribution de 20.000 bons de souscription d'actions et de 240.000 bons de parts de créateur d'entreprise</i>

Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, <u>par placement privé</u> et dans la limite de 20% du capital social par an	24/05/2016	26 mois (23/07/2018)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 16.000.000 €**	Néant
Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription <u>sans indication de bénéficiaire et par offre au public</u>	24/05/2016	26 mois (23/07/2018)	Montant nominal des augmentations de capital : 200.000 €*  Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 16.000.000 €**	. Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet <u>d'augmenter le nombre de titres émis</u> , dans le cadre des dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, selon le cas	24/05/2016	-	15% du nombre de titres de l'émission initiale * et **	Néant
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions	24/05/2016	18 mois (23/11/2017)	10% du capital social par période de 24 mois	Néant

\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des augmentations de capital prévu à la Quinzième Résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2016, fixé à 200.000 €.

\*\* Ce montant s'impute sur le montant du plafond global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances prévu à la Quinzième Résolution de l'Assemblée Générale du 24 mai 2016, fixé à 16.000.000 €.

#### 4.4 ANNEXE 4 - TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL SOCIAL

##### Les Bons de souscription d'actions

1. BSA-2009 (Vingt-Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009)
  - 532 BSA-2009 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 532 BSA-2009, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
  - les 532 BSA-2009 deviendront caducs le 13 mai 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009.
2. BSA-2009-2- B (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)
  - 1.520 BSA-2009-2-B ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2009-2-B à exercer.
3. BSA-2009-3- B (Onzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)
  - 1.520 BSA-2009-3-B ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2009-3-B à exercer.
4. BSA-2009-4 (Douzième Résolution de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010)
  - 532 BSA-2009-4 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 532 BSA-2009-4, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
  - les 532 BSA-2009-4 deviendront caducs le 16 mars 2020 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2009-4 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 16 mars 2010.
5. BSA-2012-1 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)
  - 5.320 BSA-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5.320 BSA-2012-1, donnant droit de souscrire à 5.320 actions ;
  - les 5.320 BSA-2012-1 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2012-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.
6. BSA-2013-2 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)
  - 65.850 BSA-2013-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 65.850 BSA-2013-2, donnant droit de souscrire à 65.850 actions ;
  - les 65.850 BSA-2013-2 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
7. BSA-2013-4 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)
  - 6.000 BSA-2013-4 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 3.000 BSA-2013-4, donnant droit de souscrire à 3.000 actions ;
  - les 3.000 BSA-2013-4 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.
8. BSA-2013-6 (Assemblée Générale du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 22 mars 2013)
  - 6.000 BSA-2013-6 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 3.000 BSA-2013-6, donnant droit de souscrire à 3.000 actions ;
  - les 3.000 BSA-2013-6 deviendront caducs le 22 mars 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2013-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 22 mars 2013.
9. BSA-2014-2 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)
  - 20.000 BSA-2014-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2014-2, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BSA-2014-2 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.
10. BSA-2014-3 (Assemblée Générale du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)
  - 15.000 BSA-2014-3 ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2014-3 à exercer.
11. BSA-2015-1 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.000 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-1, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BSA-2015-1 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.

12. BSA-2015-2 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.000 BSA-2015-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-2, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BSA-2015-2 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
13. BSA-2015-3 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.000 BSA-2015-3 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2015-3, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BSA-2015-3 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
14. BSA-2015-4 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 30.000 BSA-2015-4 ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés.
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BSA-2015-4 à exercer.
15. BSA-2015-5 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.640 BSA-2015-5 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.640 BSA-2015-5, donnant le droit de souscrire à 10.640 actions ;
  - les 10.640 BSA-2015-5 deviendront caducs le 21 janvier 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
16. BSA-2015-6 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 10 septembre 2015)
  - 40.000 BSA-2015-6 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 40.000 BSA-2015-6, donnant le droit de souscrire à 40.000 actions ;
  - les 40.000 BSA-2015-6 deviendront caducs le 10 septembre 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2015-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 10 septembre 2015.
17. BSA-2016-1 (Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 20.000 BSA-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BSA-2016-1, donnant le droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - Les 20.000 BSA-2016-1 deviendront caducs le 20 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2016-1 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
18. BSA-2016-2 (Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 10.000 BSA-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2016-2, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - Les 10.000 BSA-2016-2 deviendront caducs le 20 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2016-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
19. BSA-2016-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 10.000 BSA-2016-3 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BSA-2016-3, donnant le droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - Les 10.000 BSA-2016-3 deviendront caducs le 20 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2016-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
20. BSA-2016-4 (Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015, Conseil d'administration du 11 mai 2016)
  - 5.000 BSA-2016-4 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5.000 BSA-2016-4, donnant le droit de souscrire à 5.000 actions ;
  - Les 5.000 BSA-2016-4 deviendront caducs le 11 mai 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2016-4 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 11 mai 2016.
21. BSA-2016-5 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2016, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
  - 20.000 BSA-2016-5 ont été émis, attribués et souscrits.
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BSA-2016-5, donnant le droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - Les 20.000 BSA-2016-5 deviendront caducs le 14 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BSA-2016-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

Tableau Récapitulatif BSA :

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B	1.520	1.520	1.520		0	07/08/2016

AG du 16/03/2010						
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520	1.520		0	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	3.000		3.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	3.000		3.000	22/03/2023
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	10.000		10.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000	15.000		0	25/06//2024
BSA-2015-1 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-2 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-4 AG du 21/05/2014	30.000	30.000	30.000		0	21/01/2025
BSA-2015-5 AG du 21/05/2014	10.640	10.640			10.640	21/01/2025
BSA-2015-6 AG du 19/05/2015	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
BSA-2016-1 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BSA-2016-2 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BSA-2016-3 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BSA-2016-4 AG du 19/05/2015	5.000	5.000			5.000	11/05/2026
BSA-2016-5 AG du 24/05/2016	20.000	20.000			20.000	14/09/2026
TOTAL BSA	297.914	297.914	64.040		233.874	

Ces 233.874 BSA en cours de validité donnent droit de souscrire à 243.450 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

### Les Bons de souscription de Parts de créateur d'entreprise

1. BCE-2007 émis par l'AG du 30 novembre 2007 (Dixième, Onzième et Douzième Résolutions de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2007, décision du Conseil d'administration du 29 janvier 2008, décision du Président du 27 février 2008, décision du Conseil d'administration du 14 novembre 2008, Dix-Neuvième, Vingt-Deuxième Résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2009 et Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)

- 4.000 BCE-2007 ont été émis, dont 3.184 ont été attribués et souscrits, 293 ont été exercés et 2.646, devenus caducs, ont été annulés ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 1.061 BCE-2007, donnant droit de souscrire à 10.610 actions ;
- les 1.061 BCE-2007 deviendront caducs le 15 février 2018 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2007 est de 10 ans à compter de la décision du Président du 15 février 2008.

2. BCE-2011-3 (Trente Neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)
  - 1.500 BCE-2011-3 ont été émis, attribués et souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
    - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2011-3 à exercer.
3. BCE-2011-4 (Quarantième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 5 avril 2011)
  - 400 BCE-2011-4 ont été émis, attribués et souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2011-4 à exercer.
4. BCE-2012-1 (Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 janvier 2012)
  - 6.424 BCE-2012-1 ont été émis, attribués, souscrits et 500 ont été exercés et 2.142, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 3.782 BCE-2012-1, donnant droit de souscrire à 37.820 actions ;
  - les 3.782 BCE-2012-1 deviendront caducs le 30 janvier 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2012.
5. BCE-2012-2 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)
  - 21.730 BCE-2012-2 ont été émis, attribués, souscrits et 1.550, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.180 BCE-2012-2, donnant droit de souscrire à 20.180 actions ;
  - les 20.180 BCE-2012-2 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.
6. BCE-2012-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 14 septembre 2012)
  - 13.010 BCE-2012-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 13.010 BCE-2012-3, donnant droit de souscrire à 13.010 actions ;
  - les 13.010 BCE-2012-3 deviendront caducs le 14 septembre 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 14 septembre 2012.
7. BCE-2013-3 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)
  - 8.000 BCE-2013-3 ont été émis, attribués, souscrits et 4.334, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 3.666 BCE-2013-3, donnant droit de souscrire à 3.666 actions ;
  - les 3.666 BCE-2013-3 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-3 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
8. BCE-2013-7 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)
  - 32.000 BCE-2013-7 ont été émis, attribués et souscrits, dont 16.000 BCE-2013-7, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 16.000 BCE-2013-7, donnant droit de souscrire à 16.000 actions ;
  - les 16.000 BCE-2013-7 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-7 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
9. BCE-2013-8 (Assemblée Générale Mixte du 19 mars 2012, Conseil d'administration du 25 janvier 2013)
  - 77.600 BCE-2013-8 ont été émis, attribués, souscrits et 25.900, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 51.700 BCE-2013-8, donnant droit de souscrire à 51.700 actions ;
  - les 51.700 BCE-2013-8 deviendront caducs le 25 janvier 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-8 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 janvier 2013.
10. BCE-2014-2 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)
  - 20.000 BCE-2014-2 ont été émis, attribués, souscrits et 10.000, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2014-2, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2014-2 deviendront caducs le 29 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-2 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
11. BCE-2014-3 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)
  - 20.000 BCE-2014-3 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2014-3 à exercer.
12. BCE-2014-5 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 29 janvier 2014)
  - 35.460 BCE-2014-5 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 35.460 BCE-2014-5, donnant droit de souscrire à 35.460 actions ;
  - les 35.460 BCE-2014-5 deviendront caducs le 24 janvier 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-5 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 29 janvier 2014.
13. BCE-2014-6 (Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2013, Conseil d'administration du 25 juin 2014)
  - 30.000 BCE-2014-6 ont été émis, attribués, souscrits et 10.000, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BCE-2014-6, donnant droit de souscrire à 30.000 actions ;
  - les 20.000 BCE-2014-6 deviendront caducs le 25 juin 2024 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2014-6 est de 10 ans à compter du Conseil d'administration du 25 juin 2014.



14. BCE-2015-1 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 20.000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués, souscrits et 13.000, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 7.000 BCE-2015-1, donnant droit de souscrire à 7.000 actions ;
  - les 7.000 BCE-2015-1 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
15. BCE-2015-2 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 20.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BCE-2015-2, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les 20.000 BCE-2015-2 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-2 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
16. BCE-2015-3 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2015-3, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2015-3 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-3 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
17. BCE-2015-4 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 21 janvier 2015)
  - 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2015-4, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2015-4 deviendront caducs le 21 janvier 2025, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-4 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 21 janvier 2015.
18. BCE-2015-5 (Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2014, Conseil d'administration du 10 septembre 2015)
  - 40.000 ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2015-5 à exercer.
19. BCE-2016-1 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 63.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 63.000 BCE-2016-1, donnant droit de souscrire à 63.000 actions ;
  - les 63.000 BCE-2016-1 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
20. BCE-2016-2 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 75.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 75.000 BCE-2016-2, donnant droit de souscrire à 75.000 actions ;
  - les 75.000 BCE-2016-2 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
21. BCE-2016-3 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 20.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BCE-2016-3, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les 20.000 BCE-2016-3 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-3 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
22. BCE-2016-4 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 20.000 ont été émis, attribués, souscrits et, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il ne reste aucun BCE-2016-4 à exercer.
23. BCE-2016-5 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 20.000 ont été émis, attribués, souscrits et 10.000, devenus caducs, ont été annulés ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-5, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2016-5 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-5 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
24. BCE-2016-6 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 20.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 20.000 BCE-2016-6, donnant droit de souscrire à 20.000 actions ;
  - les 20.000 BCE-2016-6 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-6 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
25. BCE-2016-7 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
  - 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-7, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;

- les 10.000 BCE-2016-7 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-7 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
26. BCE-2016-8 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-8, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - Les 10.000 BCE-2016-8 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-8 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
27. BCE-2016-9 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-9, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2016-9 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-9 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
28. BCE-2016-10 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 20 janvier 2016)
- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-10, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2016-10 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-10 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
29. BCE-2016-11 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 11 mai 2016)
- 100.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 100.000 BCE-2016-11, donnant droit de souscrire à 100.000 actions ;
  - les 100.000 BCE-2016-11 deviendront caducs le 11 mai 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-11 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 11 mai 2016.
30. BCE-2016-12 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 50.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 50.000 BCE-2016-12, donnant droit de souscrire à 50.000 actions ;
  - les 50.000 BCE-2016-12 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-12 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.
31. BCE-2016-13 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 50.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 50.000 BCE-2016-13, donnant droit de souscrire à 50.000 actions ;
  - Les 50.000 BCE-2016-13 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-13 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.
32. BCE-2016-14 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 50.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 50.000 BCE-2016-14, donnant droit de souscrire à 50.000 actions ;
  - les 50.000 BCE-2016-14 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-14 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.
33. BCE-2016-15 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-15, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
  - les 10.000 BCE-2016-15 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-15 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.
  -
34. BCE-2016-16 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 5.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5.000 BCE-2016-16, donnant droit de souscrire à 5.000 actions ;
  - les 5.000 BCE-2016-16 deviendront caducs le 20 janvier 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-16 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 20 janvier 2016.
35. BCE-2016-17 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)
- 5.000 ont été émis, attribués ;
  - Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5.000 BCE-2016-17, donnant droit de souscrire à 5.000 actions ;

- les 5.000 BCE-2016-17 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-17 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

36. BCE-2016-18 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 5.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 5.000 BCE-2016-18, donnant droit de souscrire à 5.000 actions ;
- les 5.000 BCE-2016-18 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-18 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

37. BCE-2016-19 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 15.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 15.000 BCE-2016-19, donnant droit de souscrire à 15.000 actions ;
- les 15.000 BCE-2016-19 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-19 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

38. BCE-2016-20 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-20, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BCE-2016-20 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-20 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

39. BCE-2016-21 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-21, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BCE-2016-21 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-21 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

40. BCE-2016-22 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-22, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BCE-2016-22 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-22 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

41. BCE-2016-23 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-23, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BCE-2016-23 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-23 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

42. BCE-2016-24 (Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2015, Conseil d'administration du 14 septembre 2016)

- 10.000 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 31 décembre 2016, il reste un solde de 10.000 BCE-2016-24, donnant droit de souscrire à 10.000 actions ;
- les 10.000 BCE-2016-24 deviendront caducs le 14 septembre 2026, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-24 est de 10 ans à compter de Conseil d'administration du 14 septembre 2016.

Tableau Récapitulatif BCE :

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BCE-2007 AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	1.500		0	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400	400		0	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424	2.142	500	3.782	30/01/2022

BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730	1.550		20.180	29/04/2017
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-3(*) AG du 19/03/2012	8.000	8.000	4.334		3.666	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	16.000		16.000	25/01/2023
BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600	25.900		51.700	25/01/2023
BCE-2014-2(*) AG du 18/06/2013	20.000	20.000	10.000		10.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000	10.000		20.000	25/06/2024
BCE-2015-1 AG du 21/05/2014	20.000	20.000	13.000		7.000	21/01/2025
BCE-2015-2 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/05/2025
BCE-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-4 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-5 AG du 21/05/2014	40.000	40.000	40.000		0	10/09/2025
BCE-2016-1 AG du 19/05/2015	63.000	63.000			63.000	20/01/2026
BCE-2016-2 AG du 19/05/2015	75.000	75.000			75.000	20/01/2026
BCE-2016-3 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BCE-2016-4 AG du 19/05/2015	20.000	20.000	20.000		0	20/01/2026
BCE-2016-5 AG du 19/05/2015	20.000	20.000	10.000		10.000	20/01/2026
BCE-2016-6 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BCE-2016-7 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-8 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-9 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-10 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE 2016-11 AG du 19/05/2015	100.000	100.000			100.000	11/05/2026
BCE 2016-12 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026
BCE 2016-13 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026
BCE 2016-14 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026

BCE 2016-15 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-16 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026
BCE 2016-17 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026
BCE 2016-18 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026
BCE 2016-19 AG du 24/05/2016	15.000	15.000			15.000	14/09/2026
BCE 2016-20 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-21 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-22 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-23 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-24 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
<b>TOTAL BCE</b>	<b>968.124</b>	<b>968.124</b>	<b>177.472</b>	<b>793</b>	<b>789.859</b>	

(\*) Le bénéficiaire a été licencié le 24 octobre 2016. Conformément aux règlements des plans des BCE 2013-3 (article 6.3) et BCE 2014-2 (article 6.3), les bons susceptibles d'être exercés au jour de la cessation par le bénéficiaire de sa qualité de salarié devront être exercés au plus tard dans les 90 jours de cette date, à défaut les bons deviendront caducs et de nul effet. La caducité de ces bons sera constatée lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de la Société.

Ces 789.859 BCE en cours de validité donnent droit de souscrire à 833.446 actions ordinaires nouvelles selon les modalités rappelées ci-avant.

### **Les Bons d'émission d'actions**

Néant.

### **Bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR)**

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

## 5 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2016

### 5.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
Batiment Hills Plaza  
8, rue de Vidailhan  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

VEXIM

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés*

*Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2*

---

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que la note 1.3.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

## 5.2 BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	1er janvier 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Immobilisations incorporelles	765	1 029	2 229
Immobilisations corporelles	733	935	1 382
Autres actifs non courants	231	218	171
Actifs d'impôts différés	-	-	522
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 730</b>	<b>2 182</b>	<b>4 304</b>
Stocks	2 344	3 650	3 675
Clients et comptes rattachés	2 560	3 606	4 670
Autres actifs courants	1 336	1 829	2 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 115	4 208	9 765
<b>Total des actifs courants</b>	<b>16 355</b>	<b>13 293</b>	<b>20 365</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>18 085</b>	<b>15 474</b>	<b>24 669</b>
En milliers d'euros	1er janvier 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2016
Capital	634	635	762
Primes d'émission	51 027	51 185	61 109
Autres réserves	(10)	423	1 204
Report à nouveau	(37 788)	(42 658)	(45 383)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>13 863</b>	<b>9 585</b>	<b>17 693</b>
Intérêts non contrôlés	-	-	-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>13 863</b>	<b>9 585</b>	<b>17 693</b>
Avances remboursables - Part long terme	867	712	427
Engagements de retraite	113	148	111
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>981</b>	<b>860</b>	<b>538</b>
Avances remboursables - Part court terme	106	210	314
Fournisseurs et dettes rattachées	1 385	2 586	2 365
Autres dettes	1 750	2 159	3 541
Provisions pour autres passifs	-	73	218
<b>Total des passifs courants</b>	<b>3 241</b>	<b>5 029</b>	<b>6 438</b>
<b>Total du passif</b>	<b>4 222</b>	<b>5 889</b>	<b>6 976</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>18 085</b>	<b>15 474</b>	<b>24 669</b>



### 5.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2 015	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 888</b>	<b>18 504</b>
Coût des ventes	(3 977)	(5 143)
<b>Marge brute</b>	<b>9 911</b>	<b>13 361</b>
Frais commerciaux et de marketing	(8 470)	(8 744)
Frais opérationnels	(2 839)	(3 041)
Frais généraux et administratifs	(3 894)	(5 165)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	465	426
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(4 828)</b>	<b>(3 163)</b>
Produits / (charges) financiers, nets	2	(28)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(4 826)</b>	<b>(3 191)</b>
Charge d'impôts sur le résultat	(43)	468
<b>Résultat net</b>	<b>(4 869)</b>	<b>(2 723)</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>		
Actionnaires de la Société	(4 869)	(2 723)
Intérêts non contrôlés	-	-
<b>Résultat par action :</b>		
<b>De base (en euros)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,36)</b>
<b>Dilué (en euros)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,36)</b>

## 5.4 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2 015	2016
Résultat net	(4 869)	(2 723)
Gains/ (Pertes) actuarielles sur engagements de retraite	20	91
<b>Eléments du résultat global non recyclables au compte de résultat</b>	<b>20</b>	<b>91</b>
Différences de conversion	(15)	46
<b>Eléments du résultat global recyclables au compte de résultat</b>	<b>(15)</b>	<b>46</b>
Autres éléments du résultat global	5	137
<b>Total du résultat global</b>	<b>(4 864)</b>	<b>(2 586)</b>
<b>Résultat global revenant aux</b>		
Actionnaires de la Société	(4 864)	(2 586)
Intérêts minoritaires	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>(4 864)</b>	<b>(2 586)</b>

## 5.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En milliers d'euros	Part du Groupe				Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Primes d'émission	Autres réserves	Report à nouveau et résultat			
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>(10)</b>	<b>(37 789)</b>	<b>13 863</b>	-	<b>13 863</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	(4 869)	(4 869)	-	(4 869)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	20	-	20	-	20
Différences de conversion	-	-	(15)	-	(15)	-	(15)
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	-	<b>5</b>	<b>(4 869)</b>	<b>(4 864)</b>	-	<b>(4 864)</b>
Plans d'actionnariat salarié							
Paiements fondés sur des actions	-	-	438	-	438	-	438
Souscription de BSA	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	1	158	-	-	159	-	159
Frais externes liés à des opérations en capital	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	(10)	-	(10)	-	(10)
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>635</b>	<b>51 185</b>	<b>424</b>	<b>(42 658)</b>	<b>9 586</b>	-	<b>9 586</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>635</b>	<b>51 185</b>	<b>424</b>	<b>(42 658)</b>	<b>9 586</b>	-	<b>9 586</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	(2 723)	(2 723)	-	(2 723)
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	-	-	91	-	91	-	91
Différences de conversion	-	-	46	-	46	-	46
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	-	-	<b>137</b>	<b>(2 723)</b>	<b>(2 586)</b>	-	<b>(2 586)</b>
Plans d'actionnariat salarié							
Paiements fondés sur des actions	-	-	698	-	698	-	698
Souscription de BSA	-	61	-	-	61	-	61
Opérations sur capital	127	10 284	-	-	10 411	-	10 411
Frais externes liés à des opérations en capital	-	(421)	-	-	(421)	-	(421)
Actions propres	-	-	(55)	-	(55)	-	(55)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>762</b>	<b>61 109</b>	<b>1 204</b>	<b>(45 383)</b>	<b>17 694</b>	-	<b>17 694</b>

## 5.6 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
<b>Résultat net</b>	<b>(4 869)</b>	<b>(2 723)</b>
Elimination des éléments sans incidence de trésorerie :		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	168	289
(Reprises) de provisions pour clients douteux, nettes	(12)	74
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks, nettes	(64)	121
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	438	698
Variations de la provision pour engagements de retraite	35	55
Variations des provisions pour risques	73	145
Charge d'impôts sur le résultat	43	(468)
<b>Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité hors variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(4 188)</b>	<b>(1 809)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement :</b>		
Stocks	(1 242)	(147)
Clients et comptes rattachés	(1 033)	(1 139)
Autres créances	(492)	(380)
Fournisseurs et dettes rattachées	1 201	(221)
Autres dettes	510	1 369
<b>Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par le besoin en fonds de roulement</b>	<b>(1 056)</b>	<b>(518)</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par l'activité</b>	<b>(5 244)</b>	<b>(2 327)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(384)	(763)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(286)	(1 164)
Cessions d'immobilisations	16	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(654)</b>	<b>(1 928)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Produits des opérations sur le capital	158	10 472
Frais externes liés à des opérations sur le capital	-	(421)
Avances remboursables	(106)	(210)
Rachat d'actions propres	(83)	(55)
<b>Flux nets de trésorerie générés/(absorbés) par les opérations de financement</b>	<b>(31)</b>	<b>9 786</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>	<b>(5 929)</b>	<b>5 531</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	10 115	4 208
Effet des variations des cours de change	22	26
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>4 208</b>	<b>9 765</b>

## 5.7 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 5.7.1 INFORMATIONS GENERALES

VEXIM (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») propose une gamme de solutions pour traiter la traumatologie du dos. Cette offre s'appuie sur la propriété intellectuelle développée au sein du groupe et sur des kits de chirurgie fabriqués en mode sans usine « fabless ».

Les actions de la Société sont cotées sur le marché réglementé de NYSE Alternext à Paris sous le code Isin FR0011072602.

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. Son siège social se situe au Hills Plaza, 8, Rue de Vidailhan à Balma (31130), France.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 mars 2017.

### 5.7.2 RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

#### 5.7.2.1 Premiers comptes IFRS de la société

Les comptes présentés ont été préparés en application de la norme IFRS1 « Première adoption des Normes Internationales d'information financière ». Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français. La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2015.

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date. Ces comptes sociaux IFRS couvrant les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 mars 2016. Ces comptes ne sont pas soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

La norme IFRS 1 prévoit des exceptions à l'application rétrospective des normes IFRS à la date de transition. Dans ce cadre, la Société n'a retenu aucune exemption prévue par la norme IFRS 1.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après.

#### 5.7.2.2 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne :

<http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/index.en.htm>

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés (contrats à terme et options) qui sont évalués à leur juste valeur le cas échéant.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

### 5.7.2.3 Devise de présentation

Conformément au paragraphe 38 de la norme IAS 21, le Groupe a retenu l'Euro (ci-après « Euros », « Euro » ou « € ») pour la présentation de ses états financiers consolidés. L'euro est la monnaie fonctionnelle de VEXIM, monnaie dans laquelle est libellée la majorité de ses transactions. C'est également la monnaie principalement utilisée pour les transactions au sein du Groupe. La monnaie fonctionnelle de VEXIM Inc. (Etats-Unis) est le dollar US, la livre sterling est la monnaie fonctionnelle de VEXIM UK (Angleterre), l'euro est la monnaie fonctionnelle de VEXIM GMBH (Allemagne), VEXIM ITALIA (Italie), VEXIM SPINE (Espagne).

Les taux de conversion du dollar vers l'euro, principale devise utilisée dans le Groupe après l'euro, sur les exercices 2014, 2015 et 2016 sont les suivants :

Dollar / euro	2014	2015	2016
Taux de clôture	0,8237	0,9185	0,9487
Taux moyens	0,7526	0,9016	0,9037

Les taux de conversion de la livre sterling vers l'euro, autre devise utilisée dans le Groupe après le dollar US, sur les exercices 2014, 2015 et 2016 sont les suivants :

GBP / euro	2014	2015	2016
Taux de clôture	1,2839	1,3626	1,1680
Taux moyens	1,2401	1,3780	1,2213

### 5.7.2.4 Application des nouvelles normes et amendements aux normes publiées

Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés clos le 31 décembre 2016 ainsi que pour l'établissement du bilan comparatif 2015 et bilan d'ouverture au 1er janvier 2015 sont identiques. Les nouveautés IFRS 2016 sont les suivantes :

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2016 :

- Améliorations IFRS, cycle 2010-2012
- Améliorations IFRS, cycle 2012-2014
- Amendements d'IAS 16 – Immobilisations corporelles et d'IAS 38 – Immobilisations incorporelles : Clarification des méthodes d'amortissement acceptables
- Amendements d'IAS 1 – Présentation des états financiers : Précisions concernant la matérialité et la pertinence

Les normes, amendements et interprétations appliqués depuis le 1er janvier 2016 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1er janvier 2016 mais pouvant être anticipée :

- IFRS 9, Instruments financiers – Classification des actifs et passifs financiers
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 16, Contrats de location

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2016. Le Groupe effectuera une évaluation de ces impacts éventuels dans les comptes consolidés du semestre clos le 30 juin 2017.

### 5.7.2.5 Consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du

contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêt minoritaire ni participation dans une entité nécessitant le traitement en mise en équivalence.

#### **5.7.2.6 Information sectorielle**

Les secteurs d'activité retenus dans l'information sectorielle correspondent aux secteurs d'activité présentés dans les rapports internes fournis aux décideurs opérationnels. Les décideurs opérationnels, responsables de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs d'activité, sont les membres du Conseil d'administration, en charge de l'élaboration des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration est composé de cadres dirigeants du Groupe, d'administrateurs actionnaires ainsi que d'administrateurs indépendants.

#### **5.7.2.7 Conversion des opérations en devises**

##### **(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités ("la monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

##### **(b) Transactions et soldes**

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur la ligne "Produits / (charges) financiers, nets".

Les pertes et gains de change relatifs à des opérations à caractère financier dénouées sur l'exercice ainsi que l'impact de la réévaluation en euros au taux de clôture de la trésorerie libellée en US dollar et en livre Sterling sont comptabilisés en résultat financier.

##### **(c) Sociétés du Groupe**

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- toutes les différences de conversion en résultat sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sur la ligne "Différences de conversion" dans les « Autres Réserves ».

### 5.7.2.8 Dépréciation des actifs non financiers et définition des unités génératrices de trésorerie retenues

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, les actifs non financiers sont regroupés en unités génératrices de trésorerie qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

### 5.7.2.9 Immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| - Technologies brevetées              | 20 ans    |
| - Logiciels                           | 1 à 3 ans |
| - Technologies développées en interne | 10 ans    |

#### (a) Technologies brevetées

Les technologies brevetées sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Chaque technologie dédiée à un produit spécifique est individuellement soumise à un test de dépréciation basé sur les ventes projetées du produit correspondant lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de sa valeur comptable est mise en doute. Les indices de perte de valeur peuvent être de nature technique (rappel de produit, problème de production etc.) ou économique (baisse des revenus, baisse de la marge brute, baisse des parts de marché etc.). Lorsqu'une technologie ne peut être associée à un produit spécifique, l'unité génératrice de trésorerie utilisée pour les tests de dépréciation est le secteur d'activité utilisant cette technologie.

Lorsqu'une technologie brevetée acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

Les technologies brevetées acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne "Frais opérationnels" lorsqu'elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études et de conception de produits en cours de développement, ou en "Coûts des ventes" lorsqu'elles sont utilisées dans le processus de production.

#### (b) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts supportés dans le but d'acquérir et de mettre en service les logiciels concernés. Ces logiciels inscrits à l'actif incluent ceux repris dans le cadre de regroupements d'entreprises. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels.

Les coûts associés au développement et à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

#### (c) Technologies développées en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées – sont reconnus en actif incorporel si l'entité peut démontrer les 6 critères suivants simultanément conformément à la norme IAS 38.57 :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;

- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice. Les projets sont évalués régulièrement au regard des critères d'activation énoncés ci-dessous et sont comptabilisés en actifs incorporels dès que les 6 critères sont démontrés.

La Groupe s'est organisé pour identifier, suivre et évaluer régulièrement les projets de recherche et développement. L'ensemble des critères sont appréciés en amont du lancement des projets de façon à limiter les dépenses sur des projets non directement liés au plan d'affaire du Groupe. Les projets comptabilisés en actifs incorporels sont revus et validés au préalable par la direction du Groupe.

#### 5.7.2.10 Immobilisations corporelles

Le Groupe occupe des locaux en France, le cadre d'un contrat de location simple. Son siège social à Balma, en France, abrite les fonctions de direction générale et de support du groupe, les départements ventes et marketing, opérations et recherche et développement.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Le matériel comprend les équipements techniques dédiés aux activités de recherche et développement et aux activités d'ingénierie et de test. Le produit fini des activités de recherche et développement est matérialisé essentiellement par des jeux de moules utilisables en production. Lorsque le *design* des moules est définitif, leur fabrication en vue de leur utilisation en production est confiée à des sous-traitants. Le coût associé est constaté en immobilisation. Ces moules sont amortis en "Frais opérationnels" lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre de travaux de développement et de conception et en "Coûts des ventes" lorsqu'ils sont utilisés en production.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de ramener le coût des actifs à leurs valeurs résiduelles sur leurs durées d'utilité estimées comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Installations et agencements         | 10 ans        |
| - Matériels informatiques et R&D       | de 3 à 10 ans |
| - Matériels et outillages industriels  | 2 à 5 ans     |
| - Mobilier et matériels administratifs | 5 ans         |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne "Autres produits / (charges) opérationnels, nets".



### **5.7.2.11 Dépréciation des actifs non courants**

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente. En dehors des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

#### **Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)**

L'Unité Génératrice de Trésorerie (« UGT ») est le plus petit groupe identifiables d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe a défini ses activités à ce stade de son développement autour de deux segments d'activité ; « Europe » et « International » (Voir 6. Informations sectorielles). Chacun de ces segments d'activité représente une UGT pour les besoins de la réalisation des tests de dépréciation des actifs non courants.

#### **Indices de perte de valeur**

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Ces éléments constituent le cas échéant des indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée n'a été identifié.

Au 31 décembre 2016, le test obligatoire en IFRS de dépréciation des actifs incorporels en cours a été réalisé sans qu'aucune dépréciation de ces actifs ne soit rendue nécessaire.

#### **Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Au cas particulier, les actifs non courants sont regroupés selon les UGT définies ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, un calcul de juste valeur est réalisé afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

La valeur d'utilité de chaque activité est fondée sur une projection des flux de trésorerie estimés actualisés tenant compte des risques spécifiques à la nature technologique de l'activité du Groupe.

Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

#### **Perte de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « Autres produits/ (charges) opérationnelles, nets ».

A l'exception des goodwill (non applicable au Groupe), une perte de valeur comptabilisée les années précédentes peut être reprise mais uniquement s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

## **5.7.2.12 Actifs financiers**

### **5.7.2.12.1 Catégories**

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, prêts et créances, ou actifs disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition de ces actifs financiers. La direction du Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, ces derniers étant alors classés en actifs non courants.

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers disponibles à la vente.

### **5.7.2.12.2 Evaluation**

Les variations de juste valeur des actifs financiers libellés en devises (certains actifs financiers du Groupe sont libellés en euros) résultant des différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne "Produits / (charges) financiers, nets" à l'exception des variations de juste valeur des actifs financiers se rapportant à des activités opérationnelles tels que les comptes clients qui sont présentées au sein du résultat opérationnel.

### **5.7.2.12.3 Dépréciation**

Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation est évalué en prenant en compte la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt initial. Le cas échéant, la valeur comptable de l'actif est ainsi diminuée et le montant de la dépréciation est enregistré au compte de résultat en fonction de la nature du prêt.

Si au cours de la période suivante le montant de la dépréciation vient à diminuer et que cette diminution peut être liée de manière objective à un événement survenu après que la dépréciation a été enregistrée, une reprise est enregistrée au compte de résultat sur la même ligne que la comptabilisation initiale.

### **5.7.2.12.4 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture**

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains dérivés comme des couvertures d'un risque spécifique associé à un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Aux 31 décembre 2015 et 2016, les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture ont été estimées comme étant non significatives (inférieurs à 5 millions d'euros) et n'ont par conséquent pas été comptabilisées. Pour information le Groupe détenait au 31 décembre 2015 et 2016 des contrats de couverture de change à terme pour respectivement 165 et 150 millions de dollars.

### 5.7.2.13 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
En-cours de production	PMP
Produits finis	PMP

Le Coût Moyen Pondéré (PUMP) comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production lié à la sous-traitance comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

Le Groupe comptabilise par ailleurs une dépréciation des stocks non conformes ou obsolètes.

### 5.7.2.14 Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant si l'échéance est inférieure à douze mois et en non courant en cas d'échéance à plus de douze mois.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur, une défaillance ou encore un défaut de paiement sont considérés comme des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via une dépréciation et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat en "Frais commerciaux et de marketing". Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, celle-ci est sortie de l'actif en contrepartie du compte de dépréciation. Les recouvrements de créances précédemment sorties de l'actif sont crédités au compte de résultat sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing".

### 5.7.2.15 Trésorerie placée dans des dépôts à terme, Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et avec un risque négligeable de changement de valeur.

Les dépôts à terme qui respectent l'ensemble des critères précisés en 2012 par l'AMF sont classés en équivalents de trésorerie.

### **5.7.2.16 Capital social**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

### **5.7.2.17 Fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur et ultérieurement réévaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour les dettes ayant une antériorité de plus de 12 mois.

### **5.7.2.18 Avances remboursables**

Les avances remboursables comprennent des avances octroyées par Bpifrance dans le cadre de projet de recherche et développements. La part des avances remboursables payable au-delà d'un an sont classés en « Avances remboursables - Part long terme ».

### **5.7.2.19 Impôt courant et impôt différé**

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés. L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également respectivement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

### 5.7.2.20 Crédit d'impôt recherche et autres subventions publiques

#### Crédits d'impôts recherche

Les crédits d'impôt recherche sont octroyés par différentes administrations pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt recherche sont comptabilisés en "Autres produits / (charges) opérationnels, nets" au compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en "Autres actifs" courants ou non courants en fonction des échéances des encaissements attendus.

#### Subventions

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des "Frais opérationnels" (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en déduction des frais de recherche et développement) lorsque l'organisme octroyant l'avance a confirmé la dispense de remboursement. Dans le cas contraire, il est classé en dettes (Voir 2.16 Avances remboursables).

### 5.7.2.21 Avantages du personnel

#### (a) Engagements de retraite

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges sur l'exercice et le coût financier lié à la désactualisation du passif est comptabilisé en « Produits / (charges) financiers, nets ».

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres en "Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite".

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du

personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

#### (b) Indemnités de licenciement

Les indemnités de licenciement sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin aux contrats de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de licenciement suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

#### (c) Primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des bonus et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte de différents critères quantitatifs et qualitatifs. Le Groupe comptabilise une provision lorsque qu'il y est contractuellement tenu et que les objectifs ont été atteints ou lorsqu'il y existe une pratique au sein du Groupe créant une obligation.

### 5.7.2.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels le Groupe reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés ou de tiers. La juste valeur des services rendus par les salariés ou les tiers en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés :

- y compris toute condition de performance du marché (par exemple l'augmentation du prix de l'action) et conditions autres que celles liées à la période d'acquisition des droits (par exemple, l'obligation pour les employés d'épargner) ;
- à l'exclusion de l'impact de toutes conditions d'acquisition des droits liées à un service ou à des performances autres que celles du marché (par exemple, la rentabilité, les objectifs de croissance des ventes et la présence d'un employé de l'entité sur une période de temps spécifique). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché ou qui sont des conditions de services sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

La dépense totale est reconnue sur la période durant laquelle toutes les conditions d'acquisition des droits spécifiés doivent être satisfaites. À la fin de chaque exercice, l'entité réexamine le nombre d'instruments susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres ("Paiement fondé sur des actions"). Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes "Capital social" (valeur nominale) et "Prime d'émission", nettes des coûts de transaction directement attribuables.

### 5.7.2.3 Provisions

Les provisions pour actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Le montant comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### **5.7.2.24 Reconnaissance du revenu**

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise les produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités du Groupe décrite ci-après.

Le Groupe commercialise des solutions de chirurgie pour la traumatologie du dos.

##### **(a) Reconnaissance du revenu – Vente de kits de chirurgie**

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables n'incluant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre provisions similaire excepté les conditions générales de ventes. Le revenu est reconnu pour les produits à la livraison lors du transfert de risque et de propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats, le prix est fixe et le recouvrement de la créance apparait assuré de manière raisonnable.

##### **(b) Recouvrabilité**

Dans le cadre du processus de reconnaissance du revenu, le Groupe détermine si les créances commerciales sont recouvrables de manière probable sur la base de plusieurs facteurs, et notamment s'il y a eu une détérioration de la qualité du crédit des clients qui pourrait engendrer une impossibilité de revente de ces créances.

##### **(c) Produits constatés d'avance et facturation à établir**

Les produits constatés d'avance comprennent les montants facturés selon des termes contractuels mais dont le revenu n'a pas été reconnu sur la période.

#### **5.7.2.25 Coûts des ventes**

Le coût des ventes est principalement composé des coûts des produits, solutions et services vendus, incluant le coût d'achat des kits, les dépenses d'assemblage sous-traitées, le coût des activités de tests des produits, les redevances et les autres coûts directs attribuables.

#### **5.7.2.26 Charges opérationnelles**

Les charges opérationnelles sont regroupées et présentées dans le compte de résultat de la façon suivante :

- Frais commerciaux et marketing
- L'ensemble des frais directement liées aux activités commerciales et marketing sont inclus ; salaires et charges sociales de la force de vente, paiement fondés sur des actions, prestations externes (congrès, présentations, démonstrations, etc.), dépréciation des créances clients et pertes sur créances irrécouvrables.
- Frais opérationnels
- Les frais opérationnels regroupent les frais directement liées aux activités suivantes :
  - o Service client

- Essais cliniques
- Recherche et développement
- Supply chain
- Qualité et règlementaire

Ces frais comprennent principalement les salaires et charges sociales des personnels, les paiements fondés sur des actions, les prestations externes, etc.

- Frais généraux et administratifs
- Ces frais regroupent les salaires et charges sociales des personnels administratifs et de la direction, des paiements fondés sur des actions, des dépenses liées au siège social, des prestations externes et honoraires, des amortissements des bureaux et matériels informatiques, des jetons de présence versés au Conseil d'administration etc.
- Autres produits / (charges) opérationnels, nets

Les Autres produits/ (charges) opérationnels nets regroupent le crédit d'impôt recherche ainsi que les autres produits et charges qui par leur nature ou leur montant ne peuvent être classés dans les autres charges opérationnelles ci-dessus. Il peut s'agir de coûts non récurrents notamment des coûts de restructuration ou de réorganisation, de dépréciation d'actifs, de dépréciation d'écarts d'acquisition (goodwill) le cas échéant, de charges liées aux acquisitions de titres, ou de plus ou moins-values de cessions etc.

### **5.7.2.27 Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises. Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires émises, ajusté des effets des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Une réconciliation entre la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires sur la période et la moyenne pondérée du nombre d'actions sur la période ajusté des effets des actions ayant un effet potentiellement dilutif est présenté en note 29.

### **5.7.2.28 Contrats de location**

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location en vertu desquels le Groupe assume une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrat de location financement. Les locations financement sont activées à la date de début du contrat pour le montant le plus bas entre la juste valeur du bien en location et la valeur actualisée des paiements minimum contractuels.

## **5.7.3 GESTION DU RISQUE FINANCIER**

### **5.7.3.1 Facteurs de risques financiers**

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

Le Conseil d'administration communique les principes généraux de gestion des risques tels que le risque de change, le risque de crédit et le risque de liquidité.



#### (a) Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises différentes de l'euro, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Le résultat opérationnel et les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité euro/dollar.

L'activité des filiales basée aux Etats-Unis et au Royaume Uni est non significative par rapport à l'activité du Groupe pris dans son ensemble. Par conséquent, le Groupe estime que la variation des parités EUR/USD et EUR/GBP a un impact non significatif sur son résultat opérationnel et sur les capitaux propres.

Le Groupe utilise des instruments financiers comme des contrats à terme de change de devises afin de se couvrir contre la fluctuation des cours de change et d'en minimiser l'impact.

#### (b) Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le Groupe considère que son risque de crédit est principalement lié au recouvrement de ses créances. Ainsi il apprécie régulièrement la situation de ses clients et met en œuvre des procédures de recouvrement appropriées. Compte tenu de la multiplicité de ses clients et de l'absence de dépendance du Groupe à certains clients, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration du risque de crédit sur certains clients ou pays en particulier. Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'antécédents d'impayés significatifs.

#### (c) Risque de liquidité

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement du Groupe. Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

### 5.7.3.2 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure de capital optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires ou émettre de nouvelles actions.

### 5.7.4 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années précédant la commercialisation.
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2016 de 9,7 millions d'euros est jugée suffisante pour couvrir les besoins de trésorerie de la société pour les 12 prochains mois.

#### (a) Reconnaissance du revenu

Le Groupe tire principalement ses revenus des ventes de produits et de solutions. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients (transfert des risques) et de la nature des délivrables et obligations.

Les revenus reconnus par le Groupe peuvent être réalisés de la façon suivante :

- Vente directe au client final
- Vente à un distributeur

Les revenus sont reconnus dès lors que l'ensemble de la documentation justifiant le transfert de propriété est disponible et notamment, dans le cas des hôpitaux et praticiens, que la pose de l'implant a eu lieu.

Les principaux jugements intervenant dans la reconnaissance du revenu sont liés à l'application des incoterms et à l'analyse du transfert de propriété pour des ventes à l'international.

#### (b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont relatives à l'acquisition de technologies brevetées ainsi qu'aux technologies et études cliniques réalisées en interne. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur juste valeur ce qui requiert certains jugements et estimations que la direction du Groupe a jugé raisonnables. De manière régulière, le Groupe réévalue la juste valeur de ces immobilisations incorporelles pouvant conduire à constater une dépréciation ou un amortissement accéléré.

#### (c) Dépréciations des actifs non courants

Comme mentionné en note 2.8, les actifs non courants sont regroupés dans deux UGT définies ci-dessus et testés sur la base de leur valeur d'utilité.

Compte tenu de son mode de production « sans usine », le Groupe ne détient pas d'actifs ou d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Le Groupe considère ainsi qu'il n'y a pas lieu de constater de dépréciation sur les actifs non courants.

#### (d) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe attribue des options permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments sur capitaux aux membres de la direction du Groupe, à certains employés et à des tiers. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle de valorisation d'options (Black and Scholes) qui prend en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe une part importante de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

#### (e) Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction, la règle généralement appliquée consistant, en tout état de cause, à ne reconnaître les actifs d'impôts différés correspondant à des déficits reportables que lorsqu'une entité a généré des profits taxables sur deux années consécutives.

### 5.7.5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition d'entreprise depuis sa création.

### 5.7.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'activité détaillés ci-dessous correspondent à ceux présentés dans les rapports internes fournis aux dirigeants et au Conseil d'administration en charge de l'élaboration des décisions stratégiques.

Les segments opérationnels ont été définis de manière à s'adapter à l'organisation mise en place, et au système de reporting interne destiné à l'équipe dirigeante et au Conseil d'administration.

Le Groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle qui est la zone géographique et qui correspond à la stratégie commerciale du Groupe. Le Groupe, spécialisé dans le traitement de la traumatologie du dos opère sur deux segments d'activité : l'« Europe » et l'« International ». Le Groupe vise en effet à consolider sa présence sur le marché Européen, son marché historique sur lequel il vise à atteindre la profitabilité, et par ailleurs à développer ses ventes à l'international.

Les informations sectorielles fournies au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Période close le 31 décembre 2016	Europe	International	Total selon le reporting de gestion	Rapprochement aux comptes IFRS	Reporting IFRS consolidé
Chiffre d'affaires	16 782	1 722	18 504	-	18 504
Marge brute	12 292	1 069	13 361	-	13 361
Marge brute en %	73,2%	62,1%	72,2%		Mesure non IFRS
Charges opérationnelles	(14 215)	(2 309)	(16 524)	-	(16 524)
Résultat opérationnel	(1 923)	(1 240)	(3 163)	-	(3 163)
EBITDA	(1 658)	(1 216)	(2 874)		Mesure non IFRS
Résultat financier	(28)		(28)	-	(28)
Impôt	468	-	468	-	468
<b>Résultat net</b>	<b>(1 483)</b>	<b>(1 240)</b>	<b>(2 723)</b>	<b>-</b>	<b>(2 723)</b>

Les informations sectorielles fournies au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Période close le 31 décembre 2015	Europe	International	Total selon le reporting de gestion	Rapprochement aux comptes IFRS	Reporting IFRS consolidé
Chiffre d'affaires	12 362	1 526	13 888	-	13 888
Marge brute	8 990	921	9 911	-	9 911
Marge brute en %	72,7%	60,4%	71,4%		Mesure non IFRS
Charges opérationnelles	(12 255)	(2 483)	(14 738)	-	(14 738)
Résultat opérationnel	(3 266)	(1 562)	(4 827)	-	(4 828)
EBITDA	(3 132)	(1 527)	(4 658)		Mesure non IFRS
Résultat financier	2	-	2	-	2
Impôt	(43)	-	(43)	-	(43)
<b>Résultat net</b>	<b>(3 307)</b>	<b>(1 562)</b>	<b>(4 868)</b>	-	<b>(4 869)</b>

L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant les amortissements et dépréciations.

Le résultat opérationnel et l'EBITDA tels que présentés peuvent ne pas être strictement comparables aux indicateurs similaires que pourraient présenter d'autres sociétés.

La réconciliation de ces indicateurs avec les états financiers consolidés IFRS audités est la suivante :

Au 31 décembre (en milliers d'euros)	2 015	2 016
<b>Résultat opérationnel IFRS</b>	<b>(4 828)</b>	<b>(3 163)</b>
Amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles	169	289
<b>EBITDA</b>	<b>(4 659)</b>	<b>(2 874)</b>

Les dix clients les plus importants du Groupe représentaient 21% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2016 et 22% de son chiffre d'affaires pour l'année 2015.

Pris individuellement, aucun client ne représentait plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur les deux exercices présentés.

### 5.7.7 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires sur les exercices 2016 et 2015 se détaille de la façon suivante :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 décembre	
	2015	2016
Chiffre d'affaires sur produits vendus	13 662	18 489
Autres revenus	226	15
<b>Total</b>	<b>13 888</b>	<b>18 504</b>

Le chiffre d'affaire enregistre une progression de 33% soit 4 616K€ sur l'exercice 2016 comparativement à 2015. La croissance du chiffre d'affaire est expliquée par une très bonne performance commerciale dans l'ensemble en Europe +35% mais aussi à l'international +28%.

Le chiffre d'affaires par zones géographiques se détaille de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Asie- Pacifique</b>	<b>Europe, Afrique, Moyen Orient, Amérique Latine</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Total</b>
2015	610	13 178	100	13 888
2016	853	17 590	61	18 504

## 5.7.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Technologies brevetées	Logiciels	Technologies développés en interne	Etudes cliniques en cours et technologies en développement	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>					
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>443</b>	<b>23</b>	<b>398</b>	-	<b>864</b>
Acquisitions nettes sur immobilisation mise en service	116	43	128	-	<b>286</b>
Acquisitions nettes sur immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette)	-	-	-	-	-
Amortissements	(36)	(27)	(58)	-	<b>(121)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>523</b>	<b>39</b>	<b>467</b>	-	<b>1 029</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>					
Valeur brute	729	205	525	-	<b>1 459</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(206)	(166)	(58)	-	<b>(430)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>523</b>	<b>39</b>	<b>467</b>	-	<b>1 029</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>					
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>523</b>	<b>39</b>	<b>467</b>	-	<b>1 029</b>
Acquisitions nettes sur immobilisation mise en service	116	63	18	-	<b>197</b>
Acquisitions nettes sur immobilisations en cours	-	-	-	967	<b>967</b>
Reclassements	-	-	-	169	<b>169</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Cessions (valeur nette)	-	-	-	-	-
Amortissements	(39)	(42)	(52)	-	<b>(133)</b>
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>600</b>	<b>61</b>	<b>433</b>	<b>1 136</b>	<b>2 229</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>					
Valeur brute	845	268	543	1 136	<b>2 791</b>
Amortissements et dépréciations cumulés	(244)	(208)	(110)	-	<b>(562)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>600</b>	<b>61</b>	<b>433</b>	<b>1 136</b>	<b>2 229</b>

Les dotations aux amortissements de 133 milliers d'euros pour l'exercice 2016 (121 milliers d'euros en 2015) ont été imputés dans les lignes "Coûts des ventes" et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs incorporels correspondants.

En 2016, les frais de développement liés à l'étude clinique pour l'obtention de l'accord FDA (510k) et à un projet de recherche lié à un nouveau produit ont été activés pour un montant total de 1 136 milliers d'euros.

## 5.7.9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Agencements et mobiliers	Matériel de bureau et informatique	Equipements de production & outillages	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>				
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>279</b>	<b>44</b>	<b>324</b>	<b>647</b>
Acquisitions	35	56	54	145
Acquisitions nettes sur immobilisations en cours	-	-	238	238
Ecart de conversion	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Cessions (valeur nette)	(10)	(38)	-	(48)
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-
Amortissements	(33)	7	(21)	(47)
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>271</b>	<b>69</b>	<b>595</b>	<b>935</b>
<b>Au 31 décembre 2015</b>				
Valeur brute	332	209	1 017	1 557
Amortissements et dépréciations cumulés	(60)	(141)	(421)	(622)
<b>Valeur nette</b>	<b>271</b>	<b>69</b>	<b>595</b>	<b>935</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2016</b>				
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>271</b>	<b>69</b>	<b>595</b>	<b>935</b>
Acquisitions	263	27	63	353
Acquisitions nettes sur immobilisations en cours	-	-	410	410
Reclassements	-	-	(169)	(169)
Ecart de conversion	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Cessions (valeur nette)	-	-	-	-
Mise au rebut (valeur nette)	-	-	-	-
Amortissements	(68)	(38)	(41)	(147)
<b>Montant net à la clôture</b>	<b>466</b>	<b>57</b>	<b>859</b>	<b>1 382</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>				
Valeur brute	593	235	1 195	2 023
Amortissements et dépréciations cumulés	(126)	(179)	(336)	(641)
<b>Valeur nette</b>	<b>467</b>	<b>57</b>	<b>859</b>	<b>1 382</b>

La dotation aux amortissements de 147 milliers d'euros pour l'exercice 2016 (47 milliers d'euros en 2015) a été imputée en "Coût des ventes" et "Frais généraux et administratifs" en fonction de l'affectation des actifs corporels correspondants.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 376 milliers d'euros au 31 décembre 2015 et 786 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

178 milliers d'euros (157 milliers d'euros en 2015) ont été comptabilisés au compte de résultat au titre de la location simple de matériels et de biens mobiliers.

### 5.7.10 ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES

Un actif d'impôt différé a été constaté en 2016 pour un montant total de 522 milliers d'euros au titre des déficits reportables accumulés dans les filiales du Groupe pour un montant de 1 990 milliers d'euros.

### 5.7.11 STOCKS

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Produits en cours et finis	3 792	3 939
Moins : provision pour dépréciation des stocks	(143)	(264)
	<b>3 650</b>	<b>3 675</b>

Les mouvements concernant la provision pour dépréciation des stocks obsolètes se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Au 1er janvier	206	143
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	-	337
Reprises de provisions utilisées	(64)	(212)
Reprises de provisions non utilisées	-	(4)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>143</b>	<b>264</b>

La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks est liée aux stocks jugés non conformes ainsi qu'à l'obsolescence. Le Groupe comptabilise la provision pour dépréciation des stocks en « Coût des ventes ».

### 5.7.12 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés, nets, se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Clients et comptes rattachés	3 671	4 810
Moins : provision pour clients douteux	(66)	(140)
<b>Clients et comptes rattachés, nets</b>	<b>3 606</b>	<b>4 670</b>

Les clients et comptes rattachés se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Clients	3 611	4 775
Clients - factures à établir	76	84
Avoirs à émettre	(16)	(49)
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>3 671</b>	<b>4 810</b>



Le classement par antériorité des créances clients est indiqué ci-après :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Total</b>	<b>Non échues</b>	<b>1 à 30 jours</b>	<b>30 à 60 jours</b>	<b>60 à 90 jours</b>	<b>Plus de 90 jours</b>
2015	3 671	1 697	887	225	131	731
2016	4 810	2 993	789	506	134	386

Au 31 décembre 2016, 148 milliers d'euros (66 milliers d'euros en 2015) ont été provisionnés. Les créances provisionnées à titre individuel concernent principalement deux clients.

Les créances commerciales échues depuis moins de 3 mois ne nécessitent pas de dépréciation. Au 31 décembre 2016, 1 817 milliers d'euros de créances étaient échues mais non provisionnées (1 974 milliers de d'euros au 31 décembre 2015). Elles sont relatives à des clients pour lesquels il n'y a pas d'antécédents d'impayés et sont en cours de recouvrement.

La provision pour dépréciation des créances clients a évolué de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Au 1er janvier	78	66
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-	82
Reprises de provisions utilisées	(12)	-
Reprises de provisions non utilisées	-	(8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>66</b>	<b>140</b>

Les dotations et reprises de la provision pour dépréciation des créances clients sont inscrites sur la ligne "Frais commerciaux et de marketing" au compte de résultat. Lorsqu'aucun recouvrement complémentaire de trésorerie ne peut être anticipé, la créance fait l'objet d'une inscription en perte et les montants inscrits au compte de provision sont repris.

La part des clients et comptes rattachés et des autres actifs courants libellée en Dollars US et en livre sterling n'est pas significative. Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être exposé au risque de crédit à la date de clôture.

### **5.7.13 AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS**

Les autres créances se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépôts et garanties	52	86
Contrat de liquidité	136	84
Crédit d'impôt recherche	835	426
TVA à recevoir	380	1 083
Avances et acomptes	28	110
Autres créances	177	95
Charges constatées d'avance	439	542
<b>Autres actifs</b>	<b>2 046</b>	<b>2 426</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	<i>218</i>	<i>171</i>
<i>Autres actifs courants</i>	<i>1 828</i>	<i>2 255</i>

La hausse du poste TVA à recevoir est liée à l'augmentation des revenus et charges soumis à TVA.

Le Groupe est éligible au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche (CIR), la créance de CIR acquise sur l'exercice 2016 est comptabilisée en « Autres actifs courants ». Conformément aux principes comptables généralement admis, la créance relative au CIR ne fait pas l'objet d'une actualisation.

La variation de la créance de crédit d'impôt recherche sur l'exercice se présente comme suit :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>370</b>	<b>835</b>
Créance de crédit d'impôt recherche au titre de l'exercice	465	426
Encaissement du crédit d'impôt recherche en 2016 au titre de 2014 et 2015	-	(835)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>835</b>	<b>426</b>

#### 5.7.14 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2016</b>
Liquidités en banques	4 195	4 750
Valeurs mobilières de placement (1)	13	13
Dépôts à terme (2)	-	5 002
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>4 208</b>	<b>9 765</b>

(1) Les valeurs mobilières de placement correspondent à des fonds communs de placement évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Ces titres négociables sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait de leur forte liquidité, d'une sensibilité aux taux d'intérêts inférieure à 0,25, d'une volatilité proche de 0 et, d'une stratégie d'investissement excluant les actions.

(2) Les dépôts à terme correspondent à des dépôts bancaires présentant une rémunération en générale supérieure aux valeurs mobilières de placement si l'échéance est respectée. Ces placements sont néanmoins liquides à tout moment et respectent l'ensemble des critères de classement en équivalents de trésorerie qui ont été précisés en 2012 par l'AMF.

La trésorerie détenue par devise se détaille de la façon suivante :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31 décembre 2015</b>	<b>31 décembre 2016</b>
Euros	4 001	9 349
USD	110	334
Livre Sterling	97	83
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>4 208</b>	<b>9 765</b>

## 5.7.15 CAPITAL

Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Total
<b>Au 1er janvier 2015</b>	<b>6 343 474</b>	<b>634</b>	<b>51 027</b>	<b>51 661</b>
Augmentation de capital	-	-	-	-
Exercices de BSA	5 000	1	158	159
Frais externes liés à une opération en capital			-	-
Affectation à la réserve indisponible			-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>6 348 474</b>	<b>635</b>	<b>51 185</b>	<b>51 820</b>
Augmentation de capital	1 269 694	127	10 284	10 411
Souscription de BSA	-	-	61	61
Frais externes liés à une opération en capital			(421)	(421)
Affectation à la réserve indisponible			-	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>7 618 168</b>	<b>762</b>	<b>61 109</b>	<b>61 872</b>

### Exercice 2015

La seule augmentation de capital réalisée sur l'exercice 2015 est liée à la souscription de BSA.

### Exercice 2016

Une opération d'augmentation de capital a été réalisée en date du 28 janvier 2016 par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€ et portent ainsi respectivement leur participation à 28,2% et 12,4% du capital au 31 décembre 2016.

Dans les comptes sociaux de Vexim SA, le capital social de la société a été augmenté d'un montant de 126 969,40€ pour le porter de 634 847,40€ à 761 816,80€ par émission de 1 269 694 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10€, émises au prix unitaire de 8,20€, soit avec une prime d'émission de 8,10€ par action. La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 50 710 527,01€ à 60 995 048,41 €. Les coûts afférents à cette opération (420 795€) ont été imputés sur la prime d'émission, ramenant cette dernière à 60 574 252,52€.

Par ailleurs des BSA ont été souscrits au cours de l'exercice pour un montant total de 61K€.

## 5.7.16 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les paiements en actions concernent tous les bons (BSA/BSPCE) attribués à des salariés, des membres du Conseil d'administration non-salariés, des conseillers scientifiques ou à des prestataires de services.

Les bons attribués sont susceptibles d'être exercés à tout moment après une période de vesting comprise entre 0 et 4 ans et deviennent caducs après une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution. L'acquisition des bons par les bénéficiaires n'est pas soumise à des conditions de marché. La charge représentative de l'avantage octroyé est comptabilisée linéairement en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits.

Les mouvements sur les plans de BSA/ BSPCE réalisés au cours de l'exercice se détaillent de la façon suivante :

<b>Bons de souscription d'actions</b>	<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	<b>Prix moyen pondéré à la date d'exercice</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix moyen pondéré à la date d'exercice</b>	<b>Nombre</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>11,37</b>	<b>232 914</b>	<b>11,50</b>	<b>182 274</b>
Emis	9,40	65 000	10,86	80 640
Souscrits	9,40	65 000	10,86	80 640
Caducs/ annulés	10,80	(64 040)	10,78	(30 000)
Exercés	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>10,98</b>	<b>233 874</b>	<b>11,37</b>	<b>232 914</b>

<b>Bons de souscriptions de bons de créateurs d'entreprise</b>	<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	<b>Prix moyen pondéré à la date d'exercice</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix moyen pondéré à la date d'exercice</b>	<b>Nombre</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>11,04</b>	<b>353 985</b>	<b>11,17</b>	<b>310 355</b>
Emis	9,41	598 000	10,92	100 000
Souscrits	9,41	598 000	10,92	100 000
Caducs/ annulés	10,90	(162 126)	11,62	(54 834)
Exercés	-	-	8,70	(1 536)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>9,79</b>	<b>789 859</b>	<b>11,04</b>	<b>353 985</b>

Le tableau ci-après fournit le résultat des évaluations unitaires des options attribuées hors effet turn-over et en rappelle les hypothèses :

Plan de BSA	Date de mise en place	Date d'acquisition	Date de fin d'exercabilité	Nombre de bons attribués	Nombre maximum d'actions sur exercice des bons	Prix exercice	Taux de dividende	Volatilité	Taux sans risque	Juste valeur
BSA 9	13/05/2009	12/12/2012	13/05/2019	532	5 320	9,245	0,00%	28,15%	3,74%	37,29
BSA-2009-4	16/03/2010	30/11/2011	16/03/2020	532	5 320	9,245	0,00%	28,15%	3,51%	33,83
BSA 2012-1	14/09/2012	14/09/2016	14/09/2022	5 320	5 320	7,563	0,00%	28,15%	2,87%	3,01
BSA 2013-2 T1,2,3	25/01/2013	31/12/2015	25/01/2023	39 510	39 510	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,42
BSA 2013-2 T1,2,3	25/01/2013	31/12/2015	25/01/2023	9 878	9 878	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,42
BSA 2013-2 T4	25/01/2013	31/12/2017	25/01/2023	13 170	13 170	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,77
BSA 2013-2 T4	25/01/2013	31/12/2017	25/01/2023	3 293	3 293	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,77
BSA 2013-4 T1	22/03/2013	22/03/2017	22/03/2023	3 000	3 000	12,014	0,00%	28,15%	2,33%	4,12
BSA 2013-6 T1	22/03/2013	22/03/2017	22/03/2023	3 000	3 000	12,014	0,00%	28,15%	2,33%	4,12
BSA 2014-2 T1	25/06/2014	25/06/2018	25/06/2024	10 000	10 000	10,560	0,00%	28,15%	1,55%	3,50
BSA-2015-1	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BSA-2015-2	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BSA-2015-3	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BSA-2015-4 T1	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BSA-2015-4 T2	21/01/2015	31/12/2016	21/01/2025	20 000	20 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,08
BSA-2015-5 T1	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	5 320	5 320	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BSA-2015-5 T2	21/01/2015	31/12/2018	21/01/2025	5 320	5 320	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,33
BSA-2015-6 T1	10/09/2015	10/09/2019	10/09/2025	20 000	20 000	10,800	0,00%	28,15%	0,99%	3,33
BSA-2015-6 T2	10/09/2015	31/12/2017	10/09/2025	10 000	10 000	10,800	0,00%	28,15%	0,99%	3,12
BSA-2015-6 T3	10/09/2015	31/12/2018	10/09/2025	10 000	10 000	10,800	0,00%	28,15%	0,99%	3,25
BSA-2016-1	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	20 000	20 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BSA-2016-2	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BSA-2016-3	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BSA-2016-4	11/05/2016	11/05/2020	11/05/2026	5 000	5 000	9,160	0,00%	28,15%	0,46%	2,77
BSA-2016-5	14/09/2016	14/09/2017	14/09/2026	20 000	20 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,58

Plan de BCE	Date de mise en place	Date d'acquisition	Date de fin d'exercabilité	Nombre de bons attribués	Nombre maximum d'actions sur exercice des bons	Prix exercice	Taux de dividende	Volatilité	Taux sans risque	Juste valeur
BCE-2007 T1,2	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	209	2 090	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2007 T1,2	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	293	2 930	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2007 T1,2	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	293	2 930	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2007 T3	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	70	700	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2007 T3	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	98	980	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2007 T3	14/11/2008	31/12/2012	27/02/2018	98	980	9,245	0,00%	28,15%	4,01%	37,59
BCE-2011-4	05/04/2011	30/06/2014	05/04/2021	400	4 000	9,245	0,00%	28,15%	4,33%	38,05
BCE-2012-1 T1	30/01/2012	07/12/2015	30/01/2022	3 782	37 820	7,600	0,00%	28,15%	3,50%	44,23
BCE-2012-2 T1	14/09/2012	29/04/2016	29/04/2017	13 027	13 027	7,563	0,00%	28,15%	2,87%	2,29
BCE-2012-2 T2	14/09/2012	11/05/2016	29/04/2017	6 843	6 843	7,563	0,00%	28,15%	2,87%	2,32
BCE-2012-3	14/09/2012	09/05/2016	14/09/2022	13 010	13 010	7,563	0,00%	28,15%	2,87%	2,98
BCE-2013-3 T1	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	4 000	4 000	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2013-7	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	4 000	4 000	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2013-7	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	4 000	4 000	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2013-7	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	4 000	4 000	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2013-7	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	4 000	4 000	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2013-8 T1	25/01/2013	25/01/2017	25/01/2023	51 700	51 700	12,999	0,00%	28,15%	2,47%	4,62
BCE-2014-2 T1	29/01/2014	29/01/2018	29/01/2024	15 000	15 000	10,160	0,00%	28,15%	2,28%	3,40
BCE-2014-5	29/01/2014	29/01/2018	29/01/2024	35 460	35 460	10,160	0,00%	28,15%	2,28%	3,40
BCE-2014-6 T1	25/06/2014	25/06/2018	25/06/2024	20 000	20 000	10,160	0,00%	28,15%	1,55%	3,65
BCE-2015-1 T1	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	7 000	7 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BCE-2015-2 T1	21/01/2015	21/01/2019	21/05/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,39
BCE-2015-2 T2	21/01/2015	31/12/2017	21/05/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,25
BCE-2015-3	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BCE-2015-4	21/01/2015	21/01/2019	21/01/2025	10 000	10 000	10,920	0,00%	28,15%	0,77%	3,35
BCE-2016-1 T1	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	23 000	23 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-1 T2	20/01/2016	31/12/2018	20/01/2026	20 000	20 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,69
BCE-2016-1 T3	20/01/2016	31/12/2018	20/01/2026	20 000	20 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,69
BCE-2016-2 T1	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	37 500	37 500	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-2 T2	20/01/2016	31/12/2017	20/01/2026	37 500	37 500	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,58
BCE-2016-3 T1	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-3 T2	20/01/2016	31/03/2018	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,62
BCE-2016-4	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	20 000	20 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-5	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-6	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	20 000	20 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-7	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-8	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-9	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-10	20/01/2016	20/01/2020	20/01/2026	10 000	10 000	9,330	0,00%	28,15%	0,76%	2,81
BCE-2016-11	11/05/2016	11/05/2020	11/05/2026	100 000	100 000	9,160	0,00%	28,15%	0,46%	2,77
BCE-2016-12 T1	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	25 000	25 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-12 T2	14/09/2016	31/12/2018	14/09/2026	25 000	25 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,72
BCE-2016-13 T1	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	25 000	25 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-13 T2	14/09/2016	31/12/2018	14/09/2026	25 000	25 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,72
BCE-2016-14	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	50 000	50 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-15	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-16	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	5 000	5 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-17	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	5 000	5 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-18	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	5 000	5 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-19 T1	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-19 T2	14/09/2016	30/06/2018	14/09/2026	5 000	5 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,67
BCE-2016-20	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-21	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-22	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-23	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89
BCE-2016-24	14/09/2016	14/09/2020	14/09/2026	10 000	10 000	9,590	0,00%	28,15%	0,26%	2,89

Le détail de la charge comptabilisée au titre des exercices 2015 et 2016 se détaille comme suit par plan :

(en milliers d'euros)

Plans	Charge 2015	Charge cumulée au 31 décembre 2015	Charge premier semestre 2016	Charge deuxième semestre 2016	Charge cumulée au 31 décembre 2016
BCE-2012	50,6	50,6	2,1	-	52,6
BCE-2013	12,0	12,0	2,8	1,1	16,0
BCE-2013-8	31,1	31,1	7,3	2,9	41,4
BCE-2014-5	34,0	34,0	9,2	6,0	49,2
BCE-2014-6	31,6	31,6	7,4	5,0	44,0
BCE-2014-8	14,4	14,4	3,9	2,5	20,8
BCE-2015-1	12,3	12,3	3,9	2,4	18,6
BCE-2015-2	17,8	17,8	5,7	3,5	26,9
BCE-2015-3	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BCE-2015-4	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BCE-2016-1	-	-	17,9	21,3	39,2
BCE-2016-10	-	-	6,4	7,6	14,0
BCE-2016-11	-	-	12,1	72,9	85,0
BCE-2016-12	-	-	-	12,7	12,7
BCE-2016-13	-	-	-	14,8	14,8
BCE-2016-14	-	-	-	18,4	18,4
BCE-2016-15	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-16	-	-	-	1,8	1,8
BCE-2016-17	-	-	-	1,8	1,8
BCE-2016-18	-	-	-	1,8	1,8
BCE-2016-19	-	-	-	5,4	5,4
BCE-2016-2	-	-	41,8	48,8	90,6
BCE-2016-20	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-21	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-22	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-23	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-24	-	-	-	3,7	3,7
BCE-2016-3	-	-	10,6	12,4	22,9
BCE-2016-4	-	-	12,7	15,3	28,0
BCE-2016-5	-	-	6,4	7,6	14,0
BCE-2016-6	-	-	12,7	15,3	28,0
BCE-2016-7	-	-	6,4	7,6	14,0
BCE-2016-8	-	-	6,4	7,6	14,0
BCE-2016-9	-	-	6,4	7,6	14,0
BSA 2012-1	1,6	1,6	0,3	0,0	1,9
BSA 2013-2	88,8	88,8	7,2	7,2	103,2
BSA 2013-4	1,8	1,8	0,5	0,2	2,5
BSA 2013-6	1,8	1,8	0,5	0,2	2,5
BSA 2014-2	15,2	15,2	3,5	2,4	21,1
BSA 2015-1	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BSA 2015-2	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BSA 2015-3	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BSA-2015-4	17,6	17,6	5,6	3,4	26,6
BSA-2015-5	9,3	9,3	3,0	1,8	14,1
BSA-2015-6	10,5	10,5	20,5	16,1	47,1
BSA-2016-1	-	-	12,7	15,3	28,0
BSA-2016-2	-	-	6,4	7,6	14,0
BSA-2016-3	-	-	6,4	7,6	14,0
BSA-2016-4	-	-	0,6	3,6	4,3
BSA-2016-5	-	-	-	11,9	11,9
<b>Total</b>	<b>438,2</b>	<b>438,2</b>	<b>277,0</b>	<b>421,3</b>	<b>1 136,5</b>

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements en actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation des options ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts d'état (indice GFRN),
- Dividende : néant,
- Volatilité : 28 %, correspondant à la moyenne des volatilités historiques de l'action du Groupe,
- Turnover : 10%
- Durée de vie attendue : 1 à 4,90 ans

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisées pour la valorisation de chaque catégorie de rémunérations en actions.



Les dettes IFRS 2 au 31 décembre 2015 et 2016 comptabilisées dans les capitaux propres sont respectivement de 438 milliers d'euros et 1 137 milliers d'euros.

## BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTION REMBOURSABLE (ABSAAR)

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

Ces instruments ne donnent pas lieu à retraitement au titre d'IFRS2 car ils s'analysent comme des instruments de capitaux propres selon IAS 32/39. Aucun retraitement n'a donc été jugé nécessaire sur le bilan d'ouverture du 1er janvier 2015, au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016.

### 5.7.17 REPORT A NOUVEAU ET AUTRES RESERVES

Le report à nouveau et les autres réserves se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2016
Au 1er janvier	(37 799)	(42 235)
Résultat de l'exercice	(4 869)	(2 723)
Paiements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	438	698
Pertes actuarielles sur engagements de retraite	20	91
Affectation en réserve indisponible	-	-
Différences de conversion	(15)	46
Rachat d'actions propres	(11)	(55)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(42 235)</b>	<b>(44 178)</b>
Dont :		
Report à nouveau	(42 658)	(45 383)
Réserve légale	-	-
Réserve indisponible	-	-
Résultat global accumulé	(5)	132
Paiements fondés sur des actions	438	1 137
Rachat d'actions propres	(93)	(147)
Autres	83	83
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(42 235)</b>	<b>(44 178)</b>

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe ayant généré des pertes dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

## 5.7.18 DETTES FINANCIERES

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas contacté de dettes financières.

## 5.7.19 AVANCES REMBOURSABLES

Les avances remboursables se détaillent de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Avances remboursables Oséo/ ILI	922	741
<b>Total</b>	<b>922</b>	<b>741</b>
<i>Autres dettes - Part non courante</i>	<i>712</i>	<i>427</i>
<i>Autres dettes - Part courante</i>	<i>210</i>	<i>314</i>

La Société a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO ILI en date du 28 septembre 2010 dans le cadre de ses activités scientifiques. A la fin du projet et suite à la justification des dépenses, le montant de l'avance remboursable a été évalué à 809K€ et versé à la Société en août 2009 pour 786K€ et en septembre 2015 pour le solde de 23K€.

Le solde de l'avance remboursable, y compris les intérêts au 31 décembre 2016 est de 741 K€ déduction faite du deuxième remboursement intervenu sur l'exercice pour 210K€. Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; ceux-ci sont comptabilisés chaque année et s'élèvent au 31 décembre 2016 à 248 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36K€ sur 2013, 36K€ sur 2014, 30K€ sur 2015, 30K€ sur 2016).

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€. Ce seuil a été atteint sur l'exercice 2014, le calendrier de remboursement est donc le suivant :
  - 30/06/2015 106K€
  - 30/06/2016 210K€
  - 30/06/2017 314K€
  - 30/06/2018 400K€
  - 30/06/2019 118K€
- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versées viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

## 5.7.20 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint

l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Dans ses filiales, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Provision pour engagements de retraite	148	111

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	114	148
Coût des services rendus au cours de la période	52	49
Coût financier	2	5
(Gains)/ pertes actuarielles	(20)	(91)
Différences de conversion	-	-
Variation des effectifs	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>148</b>	<b>110</b>

Aucune prestation n'a été versée sur les exercices 2015 et 2016.

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Coût des services rendus au cours de la période	52	49
Variation des effectifs	-	-
Coût financier	2	5
<b>Au 31 décembre</b>	<b>54</b>	<b>54</b>

La table de taux annuels de turnover est la suivante :

<b>Tranches d'ancienneté (en années)</b>	<b>Taux annuel de turnover</b>
< 30 ans	7,3%
[ 30 ; 35[	6,4%
[ 35 ; 40 [	5,5%
[ 40 ; 45 [	3,7%
[ 45 ; 50 [	1,8%
[ 50 ; 55[	0,9%
≥ 55 ans	0,0%

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France.

Les obligations comptabilisées au 31 décembre 2016 tiennent compte des dernières dispositions en matière de droit à la retraite.

Le taux annuel d'actualisation retenu est le taux iboxx des obligations corporate AA 10+ soit 1,5% au 31 décembre 2016 et 2,08% au 31 décembre 2015.

La sensibilité des obligations relatives aux engagements de retraite par rapport aux variations du taux d'actualisation est la suivante :

	<b>Changeement d'hypothèse</b>	<b>Impact</b>
Taux d'actualisation	Augmentation / Diminution de 0,25 points	Augmentation / Diminution de 5%

### 5.7.21 FOURNISSEURS, DETTES RATTACHEES ET AUTRES DETTES

Les comptes fournisseurs et dettes rattachées se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Fournisseurs	2 346	1 891
Charges à payer	240	475
Salaires et charges sociales	2 056	2 544
Autres dettes	104	996
<b>Total</b>	<b>4 746</b>	<b>5 906</b>

Les « Autres dettes » correspondent principalement à des dettes fiscales de TVA.

### 5.7.22 PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

Les provisions pour autres passifs se décomposent de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Litiges salariés</b>	<b>Litiges clients</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1er janvier 2015</b>	-	-	-	-
Impact sur le compte de résultat				
- Dotation aux provisions	73	-	-	<b>73</b>
- Reprises de provisions non utilisées	-	-	-	-
- Reprises de provisions utilisées	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>73</b>	-	-	<b>73</b>

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Litiges salariés</b>	<b>Litiges clients</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>73</b>	-	-	<b>73</b>
Impact sur le compte de résultat				
- Dotation aux provisions	145	-	-	<b>145</b>
- Reprises de provisions non utilisées	-	-	-	-
- Reprises de provisions utilisées	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>218</b>	-	-	<b>218</b>

### 5.7.23 FRAIS COMMERCIAUX ET DE MARKETING

Les frais commerciaux et de marketing se décomposent de la façon suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Frais de personnel	(4 457)	(5 025)
Charges externes	(2 138)	(2 449)
Paiements fondés sur des actions	(154)	(293)
<b>Total frais commerciaux</b>	<b>(6 749)</b>	<b>(7 766)</b>
Frais de personnel	(386)	(300)
Charges externes	(1 335)	(678)
<b>Total frais marketing</b>	<b>(1 721)</b>	<b>(978)</b>
<b>Total frais commerciaux et de marketing</b>	<b>(8 470)</b>	<b>(8 744)</b>

#### 5.7.24 FRAIS OPERATIONNELS

Les Frais opérationnels se décomposent de la façon suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Dépenses liées au service clients	(488)	(501)
Dépenses liées aux essais cliniques	(746)	(444)
Dépenses de recherche et développement	(838)	(890)
Dépenses liées à la supply chain	(479)	(772)
Dépenses liées à la qualité et au réglementaire	(287)	(434)
<b>Total</b>	<b>(2 839)</b>	<b>(3 041)</b>

#### 5.7.25 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Frais de personnel	(469)	(545)
Charges externes	(363)	(343)
Paiements fondés sur des actions	(7)	(2)
Subventions	-	-
<b>Total</b>	<b>(838)</b>	<b>(890)</b>

#### 5.7.26 AUTRES PRODUITS / (CHARGES) OPERATIONNELS, NETS

Les autres produits / (charges) opérationnels, nets, se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Crédit d'impôt recherche	465	426
Produits sur vente d'immobilisations corporels	-	-
<b>Total</b>	<b>465</b>	<b>426</b>

Le crédit d'impôt recherche varie en fonction de l'effort de recherche correspondant, celui-ci pouvant fluctuer de manière significative suivant les périodes en fonction de la nature et de l'avancement des projets en cours et des subventions encaissées.

### 5.7.27 CHARGES PAR NATURE

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Achats de produits y compris variation de stocks	(3 788)	(5 248)
Amortissement et dépréciations	(158)	(411)
Salaires et traitements	(7 724)	(9 354)
Sous-traitance	(168)	(193)
Service extérieurs	(1 509)	(777)
Frais de voyage et d'animation	(2 114)	(1 735)
Loyers des bâtiments et des bureaux	(261)	(233)
Marketing et publicité	(863)	(492)
Honoraires, commissions et redevances	(2 286)	(3 229)
Subventions et crédit d'impôt recherche	467	428
Autres	(312)	(422)
<b>Total</b>	<b>(18 716)</b>	<b>(21 668)</b>

### 5.7.28 CHARGES LIEES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Salaires et traitements bruts	(5 543)	(6 566)
Charges sociales	(1 691)	(2 041)
Paievements fondés sur des actions	(438)	(698)
Engagements de retraite	(52)	(49)
<b>Total</b>	<b>(7 724)</b>	<b>(9 354)</b>

### 5.7.29 PRODUITS / (CHARGES) FINANCIERS, NETS

Les produits / (charges) financiers se décomposent de la manière suivante :

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Pertes de changes	(45)	(62)
Intérêts financiers et assimilés	(46)	(56)
Autres	4	(14)
<b>Charges financières</b>	<b>(87)</b>	<b>(132)</b>
Gains de change	39	52
Intérêts financiers	33	16
Autres	17	37
<b>Produits financiers</b>	<b>89</b>	<b>105</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>2</b>	<b>(28)</b>

Les pertes et gains de change sont relatifs à des opérations dénouées sur l'exercice.

Les intérêts financiers comptabilisés en charges correspondent principalement à l'avance remboursable (Voir Note 19. Avances remboursables). Les intérêts perçus proviennent des placements.

### 5.7.30 CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

La charge d'impôt sur le résultat s'analyse de la manière suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Impôts calculés sur la base des taux d'impôt applicables dans les différents pays		
- France	-	-
- Espagne	-	63
- Royaume Uni	-	57
- Etats-Unis	-	-
- Italie	(43)	(55)
- Allemagne	-	403
<b>Impôts calculés</b>	<b>(43)</b>	<b>468</b>

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France en raison des éléments suivants :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Résultat avant impôt	(4 786)	(3 191)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (33,33%)	1 595	1 064
Impact des différences de taux d'imposition	13	16
<b>Effet d'impôt sur</b>		
Déficits reportables de la période non constatés	(1 636)	(1 028)
Déficits reportables constatés dans les filiales	-	522
Crédit d'impôt recherche non assujéti à l'impôt	155	142
Paiements fondés sur des actions	(145)	(230)
Autres différences permanentes	(26)	(17)
Autres taxes	-	-
<b>Impôt effectif</b>	<b>(43)</b>	<b>468</b>

L'impôt différé actif non comptabilisé correspondant aux déficits reportables de l'entité française qui sont imputables sans limitation de durée sur les futurs profits taxables s'élève à 44 478 milliers d'euros au 31 décembre 2016 (41 145 milliers d'euros au 31 décembre 2015).

### 5.7.31 RESULTAT PAR ACTION

#### (a) De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice :

	2015	2016
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(4 869)	(2 723)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulations	6 343 969	7 510 331
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>(0,77)</b>	<b>(0,36)</b>

La variation du résultat par action provient essentiellement des augmentations de capital réalisées en cours d'année qui impactent le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

#### (b) Dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif.

Le Groupe possède trois catégories d'instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif : des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) et des bons de souscription et/ ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

Le résultat net est rapporté au nombre d'actions qui auraient été émises sur les options étaient exercées :

	2015	2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 343 969	7 510 331
Ajustements		
- Bons de souscription d'actions (BSA) et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)	996 780	1 076 896
- Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	307 219	307 219
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	7 647 968	8 894 446
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(0,64)</b>	<b>(0,31)</b>

### 5.7.32 ENGAGEMENTS

#### (a) Engagements au titre des contrats de location simple

Le Groupe a signé en juillet 2014 un contrat de bail portant sur un bâtiment qui abrite son siège social. La durée initiale de ce contrat de location est de neuf ans. Les paiements de loyers futurs au titre des six premières années non résiliables sont inclus dans le tableau ci-dessus.



<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Location - paiements futurs minimum		
A moins d'un an	179	179
Entre 1 et 5 ans	715	536
A plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>893</b>	<b>715</b>

(b) Autres engagements

<b>(En milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Engagements d'achat auprès de sous-traitants	11 600	17 680
Cautions données	-	-
<b>Total</b>	<b>11 600</b>	<b>17 680</b>

Des contrats d'approvisionnement pluri annuels ont été signés avec les trois principaux fournisseurs du Groupe. Ces contrats visent à sécuriser les achats en mettant en place une double source d'approvisionnement et à maîtriser les prix d'achats sur les trois prochaines années. La Société s'est engagée à acheter des quantités annuelles auprès de ses sous-traitants. L'engagement total pris à l'égard de ces fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2017 à 2021 est estimé à 17,7 M€.

Contrats de licence :

La Société a signé, le 30 janvier 2013, un contrat de licence exclusive portant sur les brevets, la technologie, les équipements et le savoir-faire appartenant à une société, dans le domaine de l'injection de ciment pour vertébroplastie. Les modalités de ce contrat de licence exclusive n'ont pas fait l'objet de modification depuis qu'il a été conclu.

Les conditions d'acquisition de cette licence par la Société sont les suivantes :

- Prix d'acquisition de la licence : 300.000 Euros payable (i) à hauteur de 50 % à la signature du contrat de licence, (ii) à hauteur de 25 % à l'obtention des signatures pour permettre l'enregistrement de la licence aux Etats Unis et (iii) à hauteur de 25 % à l'obtention des signatures pour permettre l'enregistrement de la licence en Europe.

- Redevances :

- 5 % des ventes HT, réalisées par la Société, des produits fabriqués grâce à cette technologie, au cours de la première année de commercialisation de ces produits ;
- 4 % des ventes HT, réalisées par la Société, des produits fabriqués grâce à cette technologie, au cours de la deuxième année de commercialisation de ces produits ;
- 3 % des ventes HT, réalisées par la Société, des produits fabriqués grâce à cette technologie, à partir de la troisième année de commercialisation de ces produits et jusqu'en 2025 ou 2028 en fonction de la durée de vie des brevets concernés ou pendant 5 ans après l'acquisition de ces brevets par la Société dans cette hypothèse.

Comme prévu au contrat, 65 850 bons de souscription (BSA 2013-2) ont été octroyés gratuitement aux deux inventeurs, Messieurs Thomas Steffen et Lorne Beckman, qui doivent collaborer avec la Société pour développer ladite technologie et permettre la commercialisation des produits issus de cette technologie.

### 5.7.33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### 5.7.33.1 Transactions avec les entreprises liées

Le Groupe achète des prestations de conseil auprès de Douglas Beall qui est par ailleurs administrateur au sein du Conseil d'administration. Ces prestations ont été conclues à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'administrateur, et se sont élevées à 22 milliers d'euros et 37 milliers d'euros pour 2016 et 2015, respectivement.

### 5.7.33.2 Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations octroyées aux salariés membres du Conseil d'Administration du Groupe ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés de la façon suivante :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Salaires des membres du conseil d'administration	476	384
Païement en actions	150	131
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>515</b>

Par ailleurs au titre des jetons de présence, 37 milliers d'euros et 45 milliers d'euros ont respectivement été octroyées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2015 et 2016.

### 5.7.34 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture des comptes au 31 décembre 2016.

### 5.7.35 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 comprennent les comptes de VEXIM SA, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	Pourcentage de détention		Date d'entrée dans le périmètre	Méthode de consolidation	Mode Acquisition/ création
		31 décembre 2015	31 décembre 2016			
France	VEXIM SA	100%	100%	2012	IG	Création
Etats-Unis	VEXIM INC.	100%	100%	2014	IG	Création
Royaume Uni	VEXIM UK	100%	100%	2013	IG	Création
Allemagne	VEXIM GMBH	100%	100%	2012	IG	Création
Espagne	VEXIM SPINE	100%	100%	2013	IG	Création
Italie	VEXIM ITALIA	100%	100%	2012	IG	Création

### 5.7.36 RETRAITEMENTS IFRS

Réconciliation des comptes clos au 31 décembre 2015 en application des principes comptables français avec les normes IAS/ IFRS.

31 décembre 2015 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS		Paiements fondés sur des actions (1)	Activation des frais de recherche et développement (2)	Engagements de retraites (3)	Reclassements (4)	31 décembre 2015 IAS/ IFRS
<b>En milliers d'euros</b>						
Immobilisations incorporelles	1 085		(56)			1 029
Immobilisations corporelles	1 040		(105)			935
Autres actifs non courants	218					218
Actifs d'impôts différés	-					-
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>2 343</b>	-	<b>(161)</b>		-	<b>2 182</b>
Stocks	3 650					3 650
Clients et comptes rattachés	3 606					3 606
Autres actifs courants	1 829					1 829
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 208					4 208
<b>Total des actifs courants</b>	<b>13 293</b>	-	-		-	<b>13 293</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 635</b>	-	<b>(161)</b>		-	<b>15 474</b>
31 décembre 2015 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS						
<b>En milliers d'euros</b>		Paiements fondés sur des actions (1)	Activation des frais de recherche et développement (2)	Engagements de retraites (3)	Reclassements (4)	31 décembre 2015 IAS/ IFRS
Capital	635					635
Primes d'émission	51 185					51 185
Autres réserves	(35)	438		20		423
Report à nouveau	(37 646)		(143)			(37 789)
Résultat	(4 392)	(438)	(18)	(20)		(4 869)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>9 747</b>	-	<b>(161)</b>		-	<b>9 585</b>
Intérêts non contrôlés	-					-
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9 747</b>	-	<b>(161)</b>	-	-	<b>9 585</b>
Avances remboursables - Part long terme	712					712
Engagements de retraite	148					148
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>860</b>	-	-		-	<b>860</b>
Avances remboursables - Part court terme	210					210
Fournisseurs et dettes rattachées	2 586					2 586
Autres dettes	2 159					2 159
Provisions pour autres passifs	73					73
Produits constatés d'avance	-					-
<b>Total des passifs courants</b>	<b>5 028</b>	-	-	-	-	<b>5 028</b>
<b>Total du passif</b>	<b>5 888</b>	-	-		-	<b>5 888</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>15 635</b>	-	<b>(161)</b>		-	<b>15 474</b>

En milliers d'euros	2015 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS		Activation des				2015 IAS/ IFRS
			Paiements fondés sur des actions (1)	frais de recherche et développement (2)	Engagements de retraite (3)	Reclassements (4)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 888</b>						<b>13 888</b>
Coût des ventes	(3 956)					(21)	(3 977)
<b>Marge brute</b>	<b>9 932</b>		-	-	-	(21)	<b>9 911</b>
Frais commerciaux et de marketing	(8 316)	(154)					(8 470)
Frais opérationnels	(2 788)	(32)	(18)				(2 839)
Frais généraux et administratifs	(3 659)	(252)			(20)	21	(3 909)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	480						480
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(4 351)</b>		<b>(438)</b>	<b>(18)</b>	<b>(20)</b>	-	<b>(4 828)</b>
Produits / (charges) financiers, nets	2						2
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(4 349)</b>		<b>(438)</b>	<b>(18)</b>	<b>(20)</b>	-	<b>(4 826)</b>
Charge d'impôts sur le résultat	(43)						(43)
<b>Résultat net</b>	<b>(4 392)</b>		<b>(438)</b>	<b>(18)</b>	<b>(20)</b>	-	<b>(4 869)</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>							
Actionnaires de la Société	(4 392)	(438)	(18)	(20)		-	(4 869)
Intérêts non contrôlés							

Réconciliation des comptes clos au 31 décembre 2016 en application des principes comptables français avec les normes IAS/ IFRS.

En milliers d'euros	31 décembre 2016 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS		31 décembre 2016				
			Paiements fondés sur des actions (1)	Activation des frais de recherche et développement (2)	Engagements de retraites (3)	Reclassements (4)	IAS/ IFRS
Immobilisations incorporelles	2 229						2 229
Immobilisations corporelles	1 382						1 382
Autres actifs non courants	171						171
Actifs d'impôts différés	522						522
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>4 304</b>		-	-		-	<b>4 304</b>
Stocks	3 675						3 675
Clients et comptes rattachés	4 670						4 670
Autres actifs courants	2 255						2 255
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 765						9 765
<b>Total des actifs courants</b>	<b>20 365</b>		-	-		-	<b>20 365</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 669</b>		-	-		-	<b>24 669</b>

31 décembre 2016  
Principes comptables français  
selon les méthodes de  
présentation  
IAS / IFRS

En milliers d'euros		Paie- ments fondés sur des actions	Activa- tion des frais de recherche et développe- ment	Engagements de retraites	Reclasse- ments	31 décembre 2016 IAS/ IFRS
		(1)	(2)	(3)	(4)	
Capital	762					762
Primes d'émission	61 109					61 109
Autres réserves	(43)	1 136		111		1 204
Report à nouveau	(42 202)	(438)		(20)		(42 659)
Résultat	(1 934)	(698)		(91)		(2 722)
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>17 692</b>	-	-	-	-	<b>17 693</b>
Intérêts non contrôlés	-					
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>17 692</b>	-	-	-	-	<b>17 693</b>
Avances remboursables - Part long terme	427					427
Engagements de retraite	111					111
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>538</b>	-	-	-	-	<b>538</b>
Avances remboursables - Part court terme	314					314
Fournisseurs et dettes rattachées	2 365					2 365
Autres dettes	3 541					3 541
Provisions pour autres passifs	218					218
Produits constatés d'avance	-					-
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6 438</b>	-	-	-	-	<b>6 438</b>
<b>Total du passif</b>	<b>6 976</b>	-	-	-	-	<b>6 976</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>24 668</b>	-	-	-	-	<b>24 669</b>

En milliers d'euros	2016 Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS / IFRS	Paie- ments fondés sur des actions	Activa- tion des frais de recherche et développe- ment	Engagements de retraite	Reclasse- ments	2016 IAS/ IFRS
		(1)	(2)	(3)	(4)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18 504</b>					<b>18 504</b>
Coût des ventes	(5 099)				(44)	(5 143)
<b>Marge brute</b>	<b>13 405</b>	-	-	-	<b>(44)</b>	<b>13 361</b>
Frais commerciaux et de marketing	(8 452)	(293)				(8 744)
Frais opérationnels	(2 985)	(56)				(3 041)
Frais généraux et administratifs	(4 768)	(349)		(91)	44	(5 165)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	426	-				426
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 374)</b>	<b>(698)</b>	-	<b>(91)</b>	-	<b>(3 163)</b>
Produits / (charges) financiers, nets	(28)					(28)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(2 402)</b>	<b>(698)</b>	-	<b>(91)</b>	-	<b>(3 191)</b>
Charge d'impôts sur le résultat	468					468
<b>Résultat net</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(698)</b>	-	<b>(91)</b>	-	<b>(2 723)</b>
<b>Résultat revenant aux :</b>						
Actionnaires de la Société	(1 934)	(698)	-	(91)	-	(2 723)

- (1) Paiements fondés sur des actions évalués en application d'IFRS 2 et relatifs à des plans de BSA et BSPCE. La charge est allouée à chaque département en fonction du rattachement des salariés (Voir Note 15).
- (2) Retraitement portant sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2015 et sur l'exercice 2015 concernant un projet qui, activé suivant les principes comptables français dans les années passées, ne répond pas à l'ensemble des 6 critères d'IAS 38.57 notamment la façon dont l'immobilisation incorporelle générera

des avantages économiques futurs probables. La VNC des immobilisations concernées par ce projet au 1er janvier 2015 a été sortie directement via les capitaux propres pour 161 k€ et le résultat 2015 a été retraité de l'impact net des acquisitions et dotations aux amortissements de l'exercice 2015.

- (3) Engagements de retraite recalculés au 31 décembre 2015 pour faire apparaître les écarts actuariels en application de IAS 19.
- (4) Les amortissements des équipements de production notamment des moules de fabrication classés initialement en « Frais généraux et administratifs » ont été reclassés dans les « Coûts des ventes »

## 6 COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

### 6.1 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2016)**

Aux Actionnaires  
**VEXIM**  
Batiment Hills Plaza  
8, rue de Vidailhan  
31130 Balma

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VEXIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant ces montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 005 483. TVA n° FR 76 672 005 483. Siret 672 005 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. En particulier, nous estimons que :

- la note 1.3.3.1 de l'annexe aux comptes annuels relative à la continuité d'exploitation donne une information appropriée sur la situation financière de la société et sa capacité à poursuivre son activité
- la note 1.3.3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels relative aux modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées donne une information appropriée sur les perspectives économiques et commerciales retenues pour les filiales de la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2017

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron



## 6.2 BILAN

ACTIF	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	542 816	109 838	432 978	467 247	-34 269
Concessions, brevets, droits similaires	1 112 932	453 006	659 927	617 719	42 208
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 136 239		1 136 239	275 366	860 873
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	408 004	336 255	71 749	50 146	21 603
Autres immobilisations corporelles	761 310	258 748	502 562	314 912	187 650
Immobilisations en cours	786 359		786 359	375 917	410 442
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	46 083	3 118	42 965	10 000	32 965
Créances rattachées à des participations	884 489		884 489	884 489	
Autres titres immobilisés	218 311		218 311	231 521	-13 210
Prêts					
Autres immobilisations financières	55 302		55 302	51 053	4 249
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 951 844</b>	<b>1 160 965</b>	<b>4 790 880</b>	<b>3 278 370</b>	<b>1 512 510</b>
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens	982 817	58 356	924 461	1 721 762	-797 301
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	2 281 492	205 919	2 075 573	1 441 396	634 177
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	59 773		59 773	26 865	32 908
Clients et comptes rattachés	8 081 754	163 077	7 918 677	10 811 563	-2 892 886
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				487	-487
. Personnel	26 000		26 000	38 600	-12 600
. Organismes sociaux	34 439		34 439	11 533	22 906
. Etat, impôts sur les bénéfices	436 917		436 917	868 112	-431 195
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	286 575		286 575	308 879	-22 304
. Autres	838 406	439 388	399 018	1 429 933	-1 030 915
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	15 526		15 526	12 871	2 655
Disponibilités	7 227 378		7 227 378	2 664 068	4 563 310
Charges constatées d'avance	530 641		530 641	410 861	119 780
<b>TOTAL (II)</b>	<b>20 801 719</b>	<b>866 739</b>	<b>19 934 980</b>	<b>19 746 932</b>	<b>188 048</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>26 753 563</b>	<b>2 027 704</b>	<b>24 725 859</b>	<b>23 025 302</b>	<b>1 700 557</b>

PASSIF	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé : Euros)	761 817	634 847	126 970
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	61 109 153	51 184 687	9 924 466
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-39 877 517	-37 239 089	-2 638 428
Résultat de l'exercice	-2 814 405	-2 638 427	- 175 978
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	247 860	224 713	23 147
<b>TOTAL (I)</b>	<b>19 426 907</b>	<b>12 166 731</b>	<b>7 260 176</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	493 571	703 571	- 210 000
<b>TOTAL (II)</b>	<b>493 571</b>	<b>703 571</b>	<b>- 210 000</b>
Provisions pour risques	218 276	73 499	144 777
Provisions pour charges			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>218 276</b>	<b>73 499</b>	<b>144 777</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	247 839	217 642	30 197
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 144 275	8 364 185	-6 219 910
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 323 305	858 853	464 452
. Organismes sociaux	684 689	584 602	100 087
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 919	219	31 700
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	133 813	46 385	87 428
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	15 440	9 615	5 825
Produits constatés d'avance	5 825		5 825
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 587 105</b>	<b>10 081 501</b>	<b>-5 494 396</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>24 725 859</b>	<b>23 025 302</b>	<b>1 700 557</b>

### 6.3 COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)			Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	8 971 630	8 208 061	17 179 691	12 661 027	4 518 664	35,69
Production vendue biens	-8 256		-8 256		- 8 256	N/S
Production vendue services	8 570	145 618	154 188	225 659	- 71 471	-31,67
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>8 971 943</b>	<b>8 353 680</b>	<b>17 325 623</b>	<b>12 886 685</b>	<b>4 438 938</b>	<b>34,45</b>
Production stockée			137 007	1 251 647	-1 114 640	-89,05
Production immobilisée			840 419		840 419	N/S
Subventions d'exploitation reçues				913	- 913	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			206 006	115 401	90 605	78,51
Autres produits			69 016	9 720	59 296	610,04
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>18 578 071</b>	<b>14 264 366</b>	<b>4 313 705</b>	<b>30,24</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 073 392	5 115 719	- 42 327	-0,83
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			37 779	37 831	- 52	-0,14
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			9 333 891	9 062 443	271 448	3,00
Impôts, taxes et versements assimilés			226 077	61 140	164 937	269,77
Salaires et traitements			4 561 534	3 278 162	1 283 372	39,15
Charges sociales			1 770 414	1 309 303	461 111	35,22
Dotations aux amortissements sur immobilisations			337 475	190 834	146 641	76,84
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			369 474		369 474	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			61 543	51 892	9 651	18,60
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>21 771 579</b>	<b>19 107 323</b>	<b>2 664 256</b>	<b>13,94</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>-3 193 507</b>	<b>-4 842 957</b>	<b>1 649 450</b>	<b>34,06</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières			14 722	15 354	- 632	-4,12
Autres intérêts et produits assimilés			17 904	29 223	- 11 319	-38,73
Reprises sur provisions et transferts de charges			115 618	1 812 144	-1 696 526	-93,62
Différences positives de change			52 712	39 354	13 358	33,94
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			595	4 166	- 3 571	-85,72
<b>Total des produits financiers</b>			<b>201 551</b>	<b>1 900 241</b>	<b>-1 698 690</b>	<b>-89,39</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				1 779	- 1 779	-100
Intérêts et charges assimilées			30 197	30 197		0,00
Différences négatives de change			37 530	44 778	- 7 248	-16,19
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			86		86	N/S
<b>Total des charges financières</b>			<b>67 814</b>	<b>76 754</b>	<b>- 8 940</b>	<b>-11,65</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>133 737</b>	<b>1 823 488</b>	<b>-1 689 751</b>	<b>-92,67</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>-3 059 770</b>	<b>-3 019 470</b>	<b>- 40 300</b>	<b>1,33</b>

	Exercice clos le <b>31/12/2016</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2015</b> (12 mois)	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 466	- 15 466	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 952	- 1 952	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges	38 895	12 500	26 395	211,16
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>38 895</b>	<b>29 918</b>	<b>8 977</b>	<b>30,01</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 192	2 170	- 978	-45,07
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	13 210		13 210	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	206 819	112 427	94 392	83,96
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>221 221</b>	<b>114 597</b>	<b>106 624</b>	<b>93,04</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-182 326</b>	<b>-84 679</b>	<b>- 97 647</b>	<b>115,31</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-427 691	-465 721	38 030	8,17
<b>Total des Produits</b>	<b>18 818 517</b>	<b>16 194 525</b>	<b>2 623 992</b>	<b>16,20</b>
<b>Total des charges</b>	<b>21 632 922</b>	<b>18 832 953</b>	<b>2 799 969</b>	<b>14,87</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-2 814 405</b>	<b>-2 638 427</b>	<b>- 175 978</b>	<b>6,67</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## 6.4 ANNEXE LEGALE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016 a un total de 24 725 859 euros et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat de (-2 814 405) euros présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 mars 2017.

### 6.4.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marqué par les évènements suivants :

- **Lancement d'une nouvelle étude clinique comparative afin d'étayer les excellentes performances du SpineJack®**

La Société a élaboré un nouveau protocole d'étude comparative avec pour coordinateurs le Professeur Jean-Marc Vital et le Professeur Olivier Gille (Bordeaux, France).

Le but de cette étude prospective, randomisée et multicentrique, est de confirmer la sécurité, l'efficacité et le rapport coût-bénéfices du SpineJack® évalués à un an, puis à deux ans. Les performances du SpineJack® seront comparées à un traitement conservateur (corset) mené sur 100 patients atteints de fractures vertébrales par compression sévères et traumatiques.

Cette étude sera menée au sein de 4 centres en France et viendra renforcer les données cliniques existantes et les excellents résultats du SpineJack® communiqués précédemment, dans le cadre du traitement de fractures vertébrales ostéoporotiques mais aussi traumatiques. Ces très bons résultats ont également fait l'objet de quatre publications majeures dans d'importantes revues scientifiques en 2015.

- **Succès de l'augmentation de capital par placement privé d'un montant de 10,4 millions d'euros**

VEXIM a annoncé le 28 janvier 2016 le large succès de son opération d'augmentation de capital par placement privé réalisée auprès d'investisseurs qualifiés. La Société a placé 1.269.694 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,10€, soit le nombre maximum d'actions à émettre dans le cadre d'un placement privé, au prix unitaire de 8,20€, prime d'émission incluse, pour un montant total d'environ 10,4 M€ et représentant 16,7% du capital social de la Société post opération. Truffle Capital et Bpifrance ont souscrit à l'opération pour un montant total de 3,5 M€. Leur participation respective au 31 décembre 2016 sont de 28,2% et 12,4% du capital.

- **Renforcement de l'équipe de direction**

Sébastien Lemoine est nommé *Vice-Président International Sales & Market Development*. Il est en charge du développement commercial de VEXIM à l'International et notamment pour des pays stratégiques tels que le Brésil, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Australie, et la Corée du Sud. Avant de rejoindre la Société, Sébastien Lemoine occupait le poste de Vice-Président de la *Business Unit* « Reconstruction » pour la société Tornier. Il dirigeait l'une des trois *Business Unit* globales dont le chiffre d'affaires était d'environ 40 millions d'euros, et a développé avec succès une stratégie commerciale dans plus de 30 pays en collaboration avec les filiales et distributeurs.

François Cathelineau est nommé Vice-Président Opérations. Il dirige les équipes de R&D, Production, *Supply Chain*, Etudes Cliniques, Qualité, Affaires Règlementaires et Remboursement afin d'accompagner la croissance et développer l'excellence opérationnelle de VEXIM. Les projets stratégiques au sein de cette organisation regroupent notamment l'accompagnement et la finalisation de l'étude clinique permettant d'obtenir l'accord FDA pour SpineJack® aux Etats-Unis, le développement de nouveaux produits innovants dans le traitement des fractures vertébrales et la mise en place d'une structure opérationnelle efficiente afin d'accompagner la forte croissance de VEXIM. François Cathelineau possède quinze années d'expérience en

développement produit et gestion des opérations, acquises dans des environnements fonctionnels variés et dans un cadre international.

➤ **VEXIM confirme son éligibilité au dispositif PEA-PME 2016/2017**

La Société a confirmé, le 23 mai 2016, respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par l'article D.221-113-5 du Décret d'application n°2014-283 du 4 mars 2014 à savoir (i) disposer d'un effectif de moins de 5 000 salariés, et (ii), avoir un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

➤ **VEXIM lauréat du Grand Prix des Entreprises de Croissance**

La Société a été primée lors du Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016, dont la cérémonie s'est déroulée le 29 juin 2016. VEXIM est lauréate de ce Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016 dans la catégorie Santé, Pharma & Medtech, parmi les entreprises du secteur ayant un chiffre d'affaires compris entre 5 et 20 millions d'euros. Cette récompense souligne non seulement les excellents résultats de la Société, mais également sa stratégie durable et profitable.

➤ **VEXIM a annoncé l'enregistrement de ses produits en Australie**

La Société a annoncé le 6 septembre 2016 avoir reçu l'approbation réglementaire du *Therapeutic Goods Administration* (TGA) pour commercialiser le SpineJack® Systems et l'injecteur de ciment Masterflow™ sur le marché Australien. Cette réussite ouvre une nouvelle opportunité de marché pour VEXIM en Australie, qui représente un marché potentiel de 30 millions d'euros dans le traitement des fractures vertébrales par compression selon les estimations de VEXIM. De cette manière, la Société continue d'étendre sa présence à l'international, tout en préparant en même temps le développement de nouveaux produits.

➤ **VEXIM signe un contrat de distribution avec Creatori Health et étend ses activités à l'Afrique du Sud**

La Société a signé un contrat de distribution avec Creatori Health, étendant ainsi sa distribution à l'Afrique du Sud. Le marché sud-africain est considéré comme prometteur dans le domaine de la traumatologie du dos avec un potentiel de 20 000 cas de fractures vertébrales. Le portefeuille de VEXIM a déjà obtenu l'accord de remboursement d'une des principales caisses d'assurance maladie sud-africaines, ce qui bénéficiera à l'équipe commerciale de Creatori Health.

Créée en 2004 par son actuel Directeur Médical, le Docteur Jaco Van Der Walt, Creatori Health est une société d'équipement médical sud-africaine. Spécialisée dans la distribution de technologies de pointe, la société compte 9 années de succès, principalement dans le domaine de la neurochirurgie. En 2014, l'entreprise a décidé d'étendre son expertise à la traumatologie du dos ainsi qu'à la neurochirurgie, et a rationalisé son portefeuille afin d'offrir un service optimal à ses clients. Le SpineJack® se positionne dans le prolongement naturel de son activité et représente un atout stratégique.

➤ **VEXIM lauréat du prix « Entreprise Cotée » au palmarès 2016 du Deloitte In Extenso Technology Fast 50 Région Sud-Ouest**

La Société a de nouveau reçu le prix « Entreprise Cotée » au palmarès 2016 du Deloitte *In Extenso Technology Fast 50* Région Sud-Ouest. Le Palmarès annuel *Technology Fast 50*, créé par Deloitte France en 2001, couvre toutes les régions françaises et promeut la contribution des entreprises technologiques à la croissance de l'économie.

➤ **Adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés au 31 décembre 2016**

Le Groupe a choisi d'adopter dorénavant les normes IFRS pour présenter ses comptes consolidés. Ces comptes constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français. La date de transition adoptée par la Société est le 1er janvier 2015.

## **6.4.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement significatif ne s'est produit postérieurement à la clôture.

## **6.4.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **6.4.3.1 Continuité d'exploitation**

Le plan de développement de la société VEXIM se poursuit suivant les étapes prévues. Les pertes de la période sont la continuité des investissements réalisés pour le développement des filiales, la commercialisation des produits VEXIM et la poursuite du développement d'une nouvelle entité aux Etats-Unis. La Société a également poursuivi le développement de nouveaux produits dont la canule orientable et un système de fixation postérieur.

Les quatre filiales européennes créées en 2012 (Allemagne, Italie) et 2013 (Royaume-Uni, Espagne) poursuivent leur développement commercial.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie de VEXIM SA ressortait à 7,2 M€. La situation de trésorerie actuelle et les flux de trésorerie future doivent permettre à la société de poursuivre ses activités de développement conformément à ses ambitions et de dégager à terme des flux de trésorerie positifs sans autre opération financière dilutive.

### **6.4.3.2 Les principales méthodes utilisées sont les suivantes**

#### **6.4.3.2.1 Immobilisations Incorporelles et Corporelles**

##### **6.4.3.2.1.1 Immobilisations incorporelles :**

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les immobilisations incorporelles sont principalement relatives à l'acquisition de technologies brevetées ainsi qu'aux technologies et études cliniques réalisées en interne. A la date d'acquisition, ces actifs sont reconnus pour leur valeur d'acquisition historique. De manière régulière, le Groupe apprécie la valeur d'usage de ces actifs incorporels afin de juger s'il y a lieu de constater une dépréciation ou un amortissement accéléré. La valeur d'usage est estimée sur la base de projections de flux de trésorerie du Groupe pris globalement.

Indices de perte de valeur

- Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ses résultats par rapport à ses prévisionnels pour l'ensemble de son activité. Il suit également les indicateurs économiques. Les indices de perte de valeur

peuvent être de nature technique (rappel de produit, problème de production etc.) ou économique (baisse des revenus, baisse de la marge brute, baisse des parts de marché etc.). Au 31 décembre 2016, aucun indice de perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels à durée de vie déterminée n'a été identifié.

#### 6.4.3.2.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun emprunt spécifique n'a été contracté pour financer la production d'immobilisations.

#### 6.4.3.2.1.3 Méthodes d'amortissement :

Les méthodes comptables retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans	L
Frais de recherche et développement	10 ans	L
Brevets	20 ans	L
Matériel et outillage industriel	2 ans	L
Agencements, aménagements, installations	10 ans	L
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans	L
Mobilier	5 ans	L

L : linéaire

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Les brevets sont amortis fiscalement sur cinq ans, générant ainsi un amortissement dérogatoire.

#### 6.4.3.2.2 Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

#### 6.4.3.2.3 Titres de participation et Créances rattachées

Les titres de participation et créances rattachées sont comptabilisés pour la valeur nominale des capitaux mis à disposition des filiales.

A chaque clôture, cette valeur brute historique est comparée à la valeur d'inventaire, laquelle est déterminée, s'agissant de filiales commerciales contrôlées par la Société, par référence directe à leurs capitaux propres comptables. Lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute historique, une dépréciation est constituée et affectée en premier lieu au poste de Titres de participation jusqu'à dépréciation complète éventuelle, puis aux Créances rattachées, et enfin au poste de Provisions pour risques et charges dans l'hypothèse où la quote-part détenue dans les capitaux propres négatifs d'une filiale excède les créances détenues sur cette filiale.



Les dotations aux provisions enregistrées, le cas échéant, en application de ce principe sont présentées en résultat financier, lequel reflète donc les résultats nets des filiales lorsque ceux-ci sont déficitaires et ne peuvent être absorbés par des bénéfices antérieurs mis en réserve par la filiale concernée. Néanmoins, si une filiale présente une situation nette négative mais que les perspectives financières de ces filiales (activité, résultat) sont jugées suffisamment robustes et avérées, les titres et autres actifs détenus par Vexim SA ne sont pas dépréciés. Vexim GMBH est la seule filiale dans ce cas précis.

#### 6.4.3.2.4 Les stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
En-cours de production	PUMP
Produits finis	PUMP

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Le coût de production des en-cours de production dont le processus est entièrement sous-traité comprend les consommations de matières premières et les charges directes, les amortissements des biens concourant à la production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 6.4.3.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les écarts de change résultant de l'actualisation des comptes de disponibilités en devises au cours de clôture sont comptabilisés directement en résultat financier.

#### 6.4.3.2.6 Trésorerie et Equivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les disponibilités comprennent également des dépôts à termes présentant une rémunération en générale supérieure aux valeurs mobilières de placement si l'échéance est respectée. Ces placements sont néanmoins liquides à tout moment et respectent l'ensemble des critères de classement en équivalents de trésorerie.

#### 6.4.3.2.7 Coûts de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les coûts correspondants aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées – sont reconnus en actif incorporel si l'entité peut démontrer les 6 critères suivants simultanément :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et

- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice. Les projets sont évalués régulièrement au regard des critères d'activation énoncés ci-dessous et sont comptabilisés en actifs incorporels dès que les 6 critères sont démontrés.

La Société s'est organisée pour identifier, suivre et évaluer régulièrement les projets de recherche et développement. L'ensemble des critères sont appréciés en amont du lancement des projets de façon à limiter les dépenses sur des projets non directement liés au plan d'affaire de la Société. Les projets comptabilisés en actifs incorporels sont revus et validés au préalable par la direction de la Société.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en immobilisation sur l'exercice se sont élevés à 1 172K€ (1 136K€ en immobilisations incorporelles et 36K€ en immobilisation corporelles)

Les frais de R&D comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 888 K€, dont 545 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 343 K€ au titre des dépenses externes.

#### **6.4.3.2.8 Provisions pour risques et charges**

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours au 31 décembre 2016 rendent probables conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatifs au passif.

#### **6.4.3.2.9 Créances et Dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **6.4.3.2.10 Opérations en Devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total.

#### **6.4.3.2.11 Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaire à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme.

Les fonds relatifs au CICE n'ont pas été utilisés pour augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans la société. La Société entend ainsi utiliser ces fonds conformément aux objectifs poursuivis par le législateur.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, est une diminution des charges de personnel de 34 439€.

#### **6.4.3.2.12 Avances Remboursables**

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les intérêts correspondant sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

#### **6.4.3.2.13 Subventions d'Exploitation**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

#### **6.4.3.2.14 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens, constitués principalement des implants Spinejack © qui sont produits et assemblés au travers d'un réseau de sous-traitants et les ventes de services correspondant principalement à des facturations de sessions de formation à nos distributeurs.

Le Groupe tire principalement ses revenus des ventes de produits et de solutions. La date de reconnaissance du revenu et son montant dépendent des termes spécifiques des dispositions prises avec les clients (transfert des risques) et de la nature des livrables et obligations.

Les revenus reconnus par le Groupe peuvent être réalisés de la façon suivante :

- Vente directe au client final
- Vente à un distributeur

Les revenus sont reconnus dès lors que l'ensemble de la documentation justifiant le transfert de propriété est disponible et notamment, dans le cas des hôpitaux et praticiens, que la pose de l'implant a eu lieu.

#### **6.4.3.2.15 Indemnité de Départ à la Retraite**

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2016.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses précisées en note annexe.

#### **6.4.3.2.16 Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## 6.4.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE RESULTAT

### 6.4.4.1 Etat des immobilisations (en K€)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	525 079		17 738
Autres immobilisations incorporelles	1 209 054		1 040 117
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	471 007		66 077
Autres installations, agencements, aménagements	242 056		165 701
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	239 126		125 906
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	375 917		410 442
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>	<b>1 328 106</b>		<b>768 126</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	930 571		
Autres titres immobilisés	231 521		
Prêts et autres immobilisations financières	51 053		4 249
<b>TOTAL</b>	<b>1 213 145</b>		<b>4 249</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 275 384</b>		<b>1 830 230</b>

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			542 816
Autres immobilisations incorporelles			2 249 172
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels		129 080	408 004
Autres installations, agencements, aménagements			407 757
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier		11 479	353 553
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			786 359
Avances et acomptes			
<b>TOTAL</b>		<b>140 559</b>	<b>1 955 672</b>
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			930 571
Autres titres immobilisés		13 210	218 311
Prêts et autres immobilisations financières			55 302
<b>TOTAL</b>		<b>13 210</b>	<b>1 204 184</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>153 769</b>	<b>5 951 844</b>

Les immobilisations incorporelles en valeur brute et en valeur nette comptable se décomposent comme suit :

	Valeur brute	Valeur nette
Immobilisations en cours	1 136 K€	1 136 K€
Brevets et nom de domaine	1 387 K€	1 032 K€
Logiciels	268 K€	61 K€

En 2016, les frais de développement liés à l'étude clinique pour l'obtention de l'accord FDA (510k) et à un projet de recherche lié à un nouveau produit ont été activés pour un montant total de 1 136 milliers d'euros.

#### 6.4.4.2 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	57 832	52 007		109 838
Autres immobilisations incorporelles	315 969	137 037		453 006
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	420 861	44 474	129 080	336 255
Installations générales, agencements divers	34 764	36 927		71 691
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	131 505	67 031	11 479	187 057
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	587 131	148 432	140 559	595 003
TOTAL GENERAL	960 931	337 475	140 559	1 157 847

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	52 007				
Autres immobilisations incorporelles	137 037			62 042	38 895
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 474				
Installations générales, agencements divers	36 927				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	67 031				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	148 432				
TOTAL GENERAL	337 475			62 042	38 895

#### 6.4.4.3 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Nous devons également vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours et ce conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce.

La Société a conclu un contrat de liquidité avec la société Gilbert Dupont, conforme à la Charte de Déontologie de l'A.M.A.F.I approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2016, la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- 14 337 actions VEXIM détenues, soit 0,19 % du capital social ;
- 84 403,84 euros au compte de liquidité.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau, ci-après, fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2016 :

Contrat entre Invest Securities et VEXIM	Quantité	Cours
Actions en compte au 01/01/16	9 500	10,08 €
Actions achetées (cours moyen)	192 412	8,96 €
Actions vendues (cours moyen)	187 575	8,92 €
Actions en compte au 31/12/16	14 337	9,34 €

Les cessions d'actions propres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ont dégagé une moins-value nette de 13 209 Euros.

#### 6.4.4.4 Stocks

	Brut	Dépréciation	Net.
En-cours de production de biens	982 817	58 356	924 461
Produits Finis	2 281 492	205 919	2 075 573
TOTAL	3 264 309	264 275	3 000 034

Les produits finis présentant un problème de qualité ou périmés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités précisées au pied de l'état des provisions présenté ci-après. Les montants significatifs en stock d'en-cours et de produits finis ne justifient pas d'autres dépréciations spécifiquement liées au rythme de consommation.

#### 6.4.4.5 Disponibilités et Valeurs mobilières de placement

Le solde de trésorerie de 7 242 905 € est composé :

- de disponibilités à l'actif pour un montant de 2 227 378 €
- de valeurs mobilières de placement à l'actif pour un montant de 13 467€
- de dépôts à terme pour un montant de 5 002 060 €

Les valeurs mobilières de placement sont composées de fonds commun de placement (FCP) dont la valeur liquidative à la clôture de l'exercice s'élève à 13 467€. Cette dernière étant équivalente à la valeur historique, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2016.

#### 6.4.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	884 489		884 489
Prêts			
Autres immobilisations financières	55 302		55 302
Clients douteux ou litigieux	186 125	186 125	
Autres créances clients	7 895 628	7 895 628	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	26 000	26 000	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	34 439	34 439	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	436 917	436 917	
- T.V.A	286 575	286 575	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	18 104	18 104	
Groupe et associés	813 176	813 176	
Débiteurs divers	7 127	7 127	
Charges constatées d'avance	530 641	530 641	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 174 522</b>	<b>10 234 732</b>	<b>939 790</b>
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers	247 839	247 839		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 144 275	2 144 275		
Personnel et comptes rattachés	1 323 305	1 323 305		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	684 689	684 689		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	31 919	31 919		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	133 813	133 813		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	15 440	15 440		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	5 825	5 825		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 587 105</b>	<b>4 587 105</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



#### 6.4.4.8 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	6 265
Autres créances	59 669
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	2 059
<b>TOTAL</b>	<b>67 995</b>

#### 6.4.4.9 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	247 839
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	377 868
Dettes fiscales et sociales	1 954 720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir : )	
<b>TOTAL</b>	<b>2 580 427</b>

#### 6.4.4.10 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	530 641	5 825
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>530 641</b>	<b>5 825</b>

Ce poste est principalement composé de frais de déplacement, dépenses de salon et locations immobilières.

#### 6.4.4.11 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	224 713	62 042	38 895	247 860
<b>TOTAL Provisions réglementées</b>	<b>224 713</b>	<b>62 042</b>	<b>38 895</b>	<b>247 860</b>
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	73 499	144 777		218 276
<b>TOTAL Provisions</b>	<b>73 499</b>	<b>144 777</b>		<b>218 276</b>
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	36 083		32 965	3 118
	142 691	264 275	142 691	264 275
	65 878	105 199	8 000	163 077
	522 041		82 653	439 388
<b>TOTAL Dépréciations</b>	<b>766 693</b>	<b>369 474</b>	<b>266 310</b>	<b>869 857</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 064 905</b>	<b>576 293</b>	<b>305 205</b>	<b>1 335 993</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		369 474	150 691	
- financières			115 618	
- exceptionnelles		206 819	38 895	

- L'amortissement dérogatoire correspond au complément d'amortissement fiscal sur les brevets (5 ans fiscal / 20 ans comptable).

- La dépréciation du stock correspond :

1. d'une part, aux stocks non conformes ou marqués comme stocks d'occasion, soit suite à une non-conformité de certaines pièces, soit à des défauts de production observés et rendant la commercialisation impossible en l'état. Ces articles sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

2. d'autre part aux produits dont la date de péremption proche génère un risque sur la possibilité de commercialisation. Ces produits sont provisionnés à 100% de leur valeur d'inventaire.

- En application du principe énoncé au paragraphe des règles et méthodes comptables « Titres de participation et Créances rattachées », les dotations et reprises aux provisions financières sont établis sur la base des situations nettes comptables des filiales.

Au 31 décembre 2016, la provision pour dépréciation des comptes courants a été reprise à due concurrence du bénéfice dégagé par les filiales sur l'exercice. Pour la filiale allemande, les perspectives de développement étant avérées et significatives, les comptes courants ne sont plus dépréciés depuis l'exercice 2015.

Au vu des perspectives de développement commercial des filiales étrangères et de la mise en application de la nouvelle méthode des prix de transfert du groupe VEXIM, les filiales ne devraient plus générer de pertes et ainsi consolider leurs fonds propres. En conséquence, la société devrait procéder, sur les exercices à venir à la reprise intégrale des dépréciations comptabilisées antérieurement.

#### 6.4.4.12 Composition du capital social

Le capital social est constitué de 7 618 168 actions de valeur nominale d'0,10 € au 31 décembre 2016.

Le capital social se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL (*)	2 148 335	3 696 719	28,20%	37,71%
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	941 503	1 467 503	12,36%	14,97%
BANEXI VENTURES PARTNERS	619 519	619 519	8,13%	6,32%
Flottant	3 908 811	4 019 138	51,31%	41,00%
Total actionnaires	7 618 168	9 802 879	100,00%	100,00%
(*) TRUFFLE CAPITAL, société de gestion représentant les fonds UFF Innovation 7, UFF Innovation 5, UFF Innovation 10, UFF Innovation 8, FCPR TRUFFLE VENTURE, FCPI FORTUNE 4, FCPI EUROPE Innovation 2006, UFF Innovation 15, FORTUNE FCPI, TRUFFLE CAPITAL FCPR II, FCPI Innovation PLURIEL, UFF Innovation 12, FORTUNE III FCPI, UFF Innovation N°16, UFF Innovation 12 et TRUFFLE FORTUNE 5, TRUFFLE FORTUNE 6.				

D'autre part, des droits d'accès au capital soumis à diverses conditions d'exercice sont en cours de validité selon le détail ci-après :

Tableau Récapitulatif des Bons de Souscription d'Actions (BSA) :

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BSA-2009 AG du 13/05/2009	532	532			532	13/05/2019
BSA-2009-2-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520	1.520		0	07/08/2016
BSA-2009-3-B AG du 16/03/2010	1.520	1.520	1.520		0	14/09/2016
BSA-2009-4 AG du 16/03/2010	532	532			532	16/03/2020
BSA-2012-1 AG du 19/03/2012	5.320	5.320			5.320	14/09/2022
BSA-2013-2 AG du 19/03/2012	65.850	65.850			65.850	25/01/2023
BSA-2013-4 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	3.000		3.000	22/03/2023
BSA-2013-6 AG du 19/03/2012	6.000	6.000	3.000		3.000	22/03/2023
BSA-2014-2 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	10.000		10.000	25/06//2024
BSA-2014-3 AG du 18/06/2013	15.000	15.000	15.000		0	25/06//2024
BSA-2015-1 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-2 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BSA-2015-4 AG du 21/05/2014	30.000	30.000	30.000		0	21/01/2025
BSA-2015-5 AG du 21/05/2014	10.640	10.640			10.640	21/01/2025
BSA-2015-6 AG du 19/05/2015	40.000	40.000			40.000	10/09/2025
BSA-2016-1 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BSA-2016-2 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BSA-2016-3 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BSA-2016-4 AG du 19/05/2015	5.000	5.000			5.000	11/05/2026
BSA-2016-5 AG du 24/05/2016	20.000	20.000			20.000	14/09/2026
TOTAL BSA	297.914	297.914	64.040		233.874	

Droits attachés à chaque BSA :

BSA 2009 : 1 BSA 2009 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-2-B : 1 BSA 2009-2-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-3-B : 1 BSA 2009-3-B donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BSA 2009-4 : 1 BSA 2009-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal  
BSA-2012-1 : 1 BSA-2012-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal  
BSA-2013-2 : 1 BSA-2013-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2013-4 : 1 BSA-2013-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2013-6 : 1 BSA-2013-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,0143092 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2014-2 : 1 BSA-2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2014-3 : 1 BSA-2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2015-1 : 1 BSA-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-2 : 1 BSA-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-3 : 1 BSA-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-4 : 1 BSA-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-5 : 1 BSA-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2015-6 : 1 BSA-2015-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92€ dont 0,1€ de nominal  
BSA-2016-1 : 1 BSA-2016-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2016-2 : 1 BSA-2016-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2016-3 : 1 BSA-2016-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2016-4 : 1 BSA-2016-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,16 € dont 0,1 € de nominal  
BSA-2016-5 : 1 BSA-2016-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal

Tableau Récapitulatif des Bons de souscription de parts de Créateurs d'Entreprise (BCE):

Date émission	Nombre Emis	Nombre Souscrits	Nombre Annulés	Nombre Exercés	Solde	Caducité
BCE-2007 AG du 30/11/2007	4.000	3.184	2.646	293	1.061	27/02/2018
BCE 2011-3 AG du 05/04/2011	1.500	1.500	1.500		0	05/04/2021
BCE-2011-4 AG du 05/04/2011	400	400	400		0	05/04/2021
BCE-2012-1 AG du 30/01/2012	6.424	6.424	2.142	500	3.782	30/01/2022
BCE-2012-2 AG du 19/03/2012	21.730	21.730	1.550		20.180	29/04/2017
BCE-2012-3 AG du 19/03/2012	13.010	13.010			13.010	14/09/2022
BCE-2013-3(*) AG du 19/03/2012	8.000	8.000	4.334		3.666	25/01/2023
BCE-2013-7 AG du 19/03/2012	32.000	32.000	16.000		16.000	25/01/2023

BCE-2013-8 AG du 19/03/2012	77.600	77.600	25.900		51.700	25/01/2023
BCE-2014-2(*) AG du 18/06/2013	20.000	20.000	10.000		10.000	29/01/2024
BCE-2014-3 AG du 18/06/2013	20.000	20.000	20.000		0	29/01/2024
BCE-2014-5 AG du 18/06/2013	35.460	35.460			35.460	29/01/2024
BCE-2014-6 AG du 18/06/2013	30.000	30.000	10.000		20.000	25/06/2024
BCE-2015-1 AG du 21/05/2014	20.000	20.000	13.000		7.000	21/01/2025
BCE-2015-2 AG du 21/05/2014	20.000	20.000			20.000	21/05/2025
BCE-2015-3 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-4 AG du 21/05/2014	10.000	10.000			10.000	21/01/2025
BCE-2015-5 AG du 21/05/2014	40.000	40.000	40.000		0	10/09/2025
BCE-2016-1 AG du 19/05/2015	63.000	63.000			63.000	20/01/2026
BCE-2016-2 AG du 19/05/2015	75.000	75.000			75.000	20/01/2026
BCE-2016-3 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BCE-2016-4 AG du 19/05/2015	20.000	20.000	20.000		0	20/01/2026
BCE-2016-5 AG du 19/05/2015	20.000	20.000	10.000		10.000	20/01/2026
BCE-2016-6 AG du 19/05/2015	20.000	20.000			20.000	20/01/2026
BCE-2016-7 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-8 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-9 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE-2016-10 AG du 19/05/2015	10.000	10.000			10.000	20/01/2026
BCE 2016-11 AG du 19/05/2015	100.000	100.000			100.000	11/05/2026
BCE 2016-12 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026
BCE 2016-13 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026
BCE 2016-14 AG du 24/05/2016	50.000	50.000			50.000	14/09/2026
BCE 2016-15 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-16 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026
BCE 2016-17 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026
BCE 2016-18 AG du 24/05/2016	5.000	5.000			5.000	14/09/2026

BCE 2016-19 AG du 24/05/2016	15.000	15.000			15.000	14/09/2026
BCE 2016-20 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-21 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-22 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-23 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
BCE 2016-24 AG du 24/05/2016	10.000	10.000			10.000	14/09/2026
TOTAL BCE	968.124	968.124	177.472	793	789.859	

(\*) Le bénéficiaire a été licencié le 24 octobre 2016. Conformément aux règlements des plans des BCE 2013-3 (article 6.3) et BCE 2014-2 (article 6.3) , les bons susceptibles d'être exercés au jour de la cessation par le bénéficiaire de sa qualité de salarié devront être exercés au plus tard dans les 90 jours de cette date, à défaut les bons deviendront caducs et de nul effet. La caducité de ces bons sera constatée lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de la Société.

Droits attachés à chaque BCE :

BCE 2007 : 1 BCE 2007 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-3 : 1 BCE-2011-3 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE 2011-4 : 1 BCE -2011-4 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 9,245 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-1 : 1 BCE 2012-1 donne droit de souscrire à 10 actions ordinaires au prix unitaire de 7,60 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-2 : 1 BCE-2012-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 €, dont 0,1 € de nominal

BCE-2012-3 : 1 BCE-2012-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 7,56322 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-3 : 1 BCE- 2013-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-7 : 1 BCE- 2013-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2013-8 : 1 BCE- 2013-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 12,9988414 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-2 : 1 BCE- 2014-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-3 : 1 BCE- 2014-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-5 : 1 BCE- 2014-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,1603056 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2014-6 : 1 BCE- 2014-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,56 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-1 : 1 BCE-2015-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-2 : 1 BCE-2015-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-3 : 1 BCE-2015-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-4 : 1 BCE-2015-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,92 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2015-5 : 1 BCE-2015-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 10,80 € dont 0,1 € de nominal

BCE-2016-1 : 1 BCE-2016-1 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33€ dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-2 : 1 BCE-2016-2 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33€ dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-3 : 1 BCE-2016-3 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33€ dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-4 : 1 BCE-2016-4 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33€ dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-5 : 1 BCE-2016-5 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-6 : 1 BCE-2016-6 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-7 : 1 BCE-2016-7 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-8 : 1 BCE-2016-8 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-9 : 1 BCE-2016-9 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-10 : 1 BCE-2016-10 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,33 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-11 : 1 BCE-2016-11 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,16 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-12 : 1 BCE-2016-12 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-13 : 1 BCE-2016-13 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-14 : 1 BCE-2016-14 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-15 : 1 BCE-2016-15 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-16 : 1 BCE-2016-16 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-17 : 1 BCE-2016-17 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-18 : 1 BCE-2016-18 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-19 : 1 BCE-2016-19 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-20 : 1 BCE-2016-20 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-21 : 1 BCE-2016-21 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-22 : 1 BCE-2016-22 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-23 : 1 BCE-2016-23 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal  
BCE-2016-24 : 1 BCE-2016-24 donne droit de souscrire à 1 action ordinaire au prix unitaire de 9,59 € dont 0,1 € de nominal

Les bons de souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise 2007, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont attribués ou destinés à être attribués au personnel salarié de la Société ou à certains mandataires sociaux.

#### BON DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D'ACTION REMBOURSABLE (ABSAAR)

A l'issue de l'augmentation de capital par placement privé réalisé le 4 décembre 2014, VEXIM a procédé à l'émission de 460.829 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription et/ou d'acquisition d'action remboursable (ABSAAR), dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit



préférentiel de souscription réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, en application de la quinzième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Le prix de souscription des ABSAAR a été fixé à 10,85 euros par ABSAAR. Ce prix de souscription des ABSAAR correspond à un prix unitaire des actions VEXIM de 10,30 euros, soit une décote de 5,2% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de lancement de l'opération et une valorisation unitaire des BSAAR de 0,55 euro.

Trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. La période d'exercice des BSAAR sera de trois ans. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 € par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Prime d'émission	Report nouveau	à Provisions réglementées	Résultat	Total
Au 31/12/2015	635	51 185	-37 239	225	-2 638	12 167
Affectation du résultat 2015			-2 638		2 638	0
Souscription de BSA		61				61
Augmentation de capital	127	10 284				10 411
Frais externes liés à des opérations en capital		-421				-421
Résultat 2016				23	-2 814	-2 791
Au 31/12/2016	762	61 109	-39 877	248	-2 814	19 427

Le capital social est constitué de 7 618 168 actions de valeur nominale d'0,1 € au 31 décembre 2016.

Par décision du Directeur Général en date du 1er février 2016, sur délégation du Conseil d'administration en date du 27 janvier 2016, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée générale mixte du 19 mai 2015, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant brut 10 411 490€ (prime d'émission comprise).

Le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 126 969,40€ pour le porter de 634 847,40€ à 761 816,80€ par émission de 1 269 694 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10€, émises au prix unitaire de 8,20€, soit avec une prime d'émission de 8,10€ par action.

La prime d'émission s'est trouvée en conséquence portée de 50 710 527,01€ à 60 995 048,41€. Les coûts afférents à cette opérations (420 795,89€) ont été imputés sur la prime d'émission, ramenant cette dernière à 60 574 252,52€.

La prime liée aux souscriptions de BSA au 31 décembre 2016 est de 534 900 € après 61 000 € de souscriptions comptabilisés sur l'exercice 2016.

#### 6.4.4.13 Avances conditionnées

La Société a bénéficié d'une avance remboursable accordée par OSEO ILI en date du 28 septembre 2010 dans le cadre de ses activités scientifiques. A la fin du projet et suite à la justification des dépenses, le montant de

l'avance remboursable a été évalué à 809K€ et versé à la Société en août 2009 pour 786K€ et en septembre 2015 pour le solde de 23K€.

Le solde de l'avance remboursable, y compris les intérêts au 31 décembre 2016 est de 741 K€ déduction faite du deuxième remboursement intervenu sur l'exercice pour 210K€. Cette avance remboursable porte intérêts au taux de 4,47% ; ceux-ci sont comptabilisés chaque année et s'élèvent au 31 décembre 2016 à 248 K€ (11 K€ sur 2009, 35 K€ sur 2010, 36 K€ sur 2011, 36 K€ sur 2012, 36K€ sur 2013, 36K€ sur 2014, 30K€ sur 2015, 30K€ sur 2016).

VEXIM remboursera cette avance en deux phases :

- Une première phase lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 15 000 K€. Ce seuil a été atteint sur l'exercice 2014, le calendrier de remboursement est donc le suivant :

- 30/06/2015	106K€
- 30/06/2016	210K€
- 30/06/2017	314K€
- 30/06/2018	400K€
- 30/06/2019	118K€

- Une seconde phase de remboursement complémentaire est prévue au terme de la première étape et lors de l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxe cumulé de 100 000K€. Ce remboursement consistera en un versement de 2,25% des revenus hors taxes annuels générés par les produits issus du projet, qui seront réalisés et ce dans la limite de 2 100K€.

En cas de cession des titres de propriété intellectuelle, de prototypes, et préséries ou maquettes, issus du projet, la société VEXIM versera une annuité égale à 40% du produit hors taxes généré. Les sommes versés viendront en réduction des remboursements forfaitaires et seront plafonnés au montant actualisé des aides remboursables versées.

#### 6.4.4.14 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	17 179 691
Ventes de produits finis	
Prestations de services	145 932
<b>TOTAL</b>	<b>17 325 623</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	8 971 943
Etranger	8 353 680
<b>TOTAL</b>	<b>17 325 623</b>

Le chiffre d'affaires de VEXIM a été réalisé à 66% hors du groupe et à hauteur de 34% à destination de ses filiales de distribution en Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

En dehors de ses marchés principaux en Europe, VEXIM a également enregistré des ventes au Mexique, en Arabie Saoudite, en Inde, en Turquie, aux Emirats Arabes Unis, à Taiwan et en Amérique centrale, sans qu'aucun de ces pays ne représente individuellement une part significative (>10%) des ventes.

#### **6.4.4.15 Frais de recherche appliquée et développement**

Les frais de recherche et développement comptabilisés en immobilisation sur l'exercice se sont élevés à 1 172K€ (1 136K€ en immobilisations incorporelles et 36K€ en immobilisation corporelles).

Les frais de R&D comptabilisés en charges au cours de l'exercice 2016 se sont élevés à 888 K€, dont 545 K€ au titre des rémunérations de l'équipe d'ingénieurs et 343 K€ au titre des dépenses externes.

Il a été décidé courant 2016 de ne plus poursuivre les activités de recherche sur un des projets de développement mené par le département recherche et développement de VEXIM faute de débouchés et perspectives réelles d'utilisation du produit. Les actifs correspondants ont été passés en charges, dont 137 k€ de valeur nette comptable des immobilisations, comptabilisés en résultat exceptionnel et un montant de 61 k€ d'amortissements exceptionnels sur la partie brevets comptabilisé en charges opérationnelles.

#### **6.4.4.16 Charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont composées de la dotation aux amortissements dérogatoires pour 62 K€ ainsi que des dotations aux provisions pour risque pour 148 K€.

#### **6.4.4.17 Impôt sur les bénéfices**

La Société a comptabilisé un produit de 428 K€ en compte de résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » au titre du Crédit d'impôt recherche pour l'année civile 2016.

Le déficit fiscal généré au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élève à 3 332 656 €. Le total des déficits fiscaux restant à reporter à la clôture de l'exercice est de 44 478 098 €.

### **6.4.5 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

#### **6.4.5.1 Jetons de présence**

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice s'est élevé à 44 551€.

#### **6.4.5.2 Relations avec des entreprises liées**

La Société achète des prestations de conseil auprès de Douglas Beall qui est par ailleurs administrateur au sein du Conseil d'administration. Ces prestations ont été conclues à des conditions normales de marché, sans l'implication de l'administrateur, et se sont élevées à 37 milliers d'euros et 22 milliers d'euros pour 2015 et 2016, respectivement.

#### **6.4.5.3 Rémunération des dirigeants**

Les rémunérations octroyées aux salariés membres du Conseil d'Administration de la Société ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés pour un montant de 476 milliers d'euros en 2015 et 384 milliers d'euros en 2016.

#### **6.4.5.4 Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	34	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	

#### 6.4.5.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 70 301 € et concerne intégralement la mission de contrôle légal des comptes et les diligences liées.

#### 6.4.5.6 Droit Individuel à la formation

Le compte personnel de formation (CPF) s'est substitué depuis le 1er janvier 2015 au droit individuel à la formation (DIF). En l'absence d'accord d'entreprise sur le financement du CPF, les frais de formation sont pris en charge par l'organisme collecteur paritaire agréé (OPCA). Les compteurs de CPF ne sont pas gérés par l'entreprise mais par la caisse des dépôts et consignations.

#### 6.4.5.7 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2016 à 111K€. Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision.

Le montant est déterminé à la clôture de l'exercice selon une méthode de calcul actuarielle en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode de calcul actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture selon les hypothèses ci-après.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode calcul choisie : prospective
- Table de mortalité : TH 00-02 vie pour les hommes et TF 00-02 vie pour les femmes
- Taux de rotation : décroissant avec l'âge (de 7,3% à 0,93% entre 30 et 55 ans, nul au-delà de 55 ans)
- Taux de progression des salaires : différenciés par catégories (Cadre : 2%, non cadre : 1%)
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Convention collective : Métallurgie Midi-Pyrénées
- Age de départ : 65 ans
- Conditions de départ : départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales : 50%

#### 6.4.5.8 Engagements financiers

##### 6.4.5.8.1 Engagements donnés

La signature de contrats de distribution depuis 2009 a permis à la Société d'organiser la commercialisation des produits sur les territoires suivants :

- Arabie Saoudite
- Emirats Arabes Unis
- Amérique Latine
- Taiwan

- Suisse
- Portugal
- Pays-Bas
- Pologne
- Koweït
- Hong Kong
- Malaisie
- Bulgarie
- Slovénie

Dans le cadre de ces contrats de distribution, la Société s'est engagée à accorder l'exclusivité de la distribution de ses produits sur les territoires mentionnés. La durée de l'exclusivité accordée est en général de 3 ans. La non atteinte des objectifs de quantité repris dans les contrats ne permet pas à VEXIM d'exiger une quelconque pénalité financière au distributeur, mais donne simplement le droit à la Société de rompre le dit contrat avant terme.

Autres engagements :

- Un engagement pris à l'égard d'OSEO ILI (BPI) pour le remboursement de l'avance conditionnée accordée (voir ci-avant),
- Un engagement pris à l'égard de nos fournisseurs pour la production de kits SpineJack® pour les exercices 2016 à 2018 soit un montant total de 17,7 M€,
- Un bail commercial pour la location du siège social d'une durée de 6-9 ans et à compter du 4 Juillet 2014,
- Des engagements pris dans les filiales pour la location longue durée de véhicules de fonction pour VEXIM Italy, VEXIM GmbH, VEXIM UK et VEXIM Spine.

#### **6.4.5.8.2 Engagements reçus**

Le Groupe n'a pas d'engagement reçu en particulier.

Filiales et participations :

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Vexim Gmbh	25 000	- 1 590 518	100	25 000	0	503 000		3 451 590	123 742	
Vexim Italia	10 000	87 539	100	10 000	0	166 869		2 271 326	58 808	
Vexim Spine Sl	3 000	-305 577	100	3 000	0	491 823		1 064 904	53 372	
Vexim Uk	117	-176 097	100	117	0	320 975		152 532	-17 191	
Vexim Inc	7 965	-22 154	100	7 965	0	214 998		64 806	38 031	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Le chiffre d'affaire et le résultat net présentés pour Vexim Inc et Vexim Uk sont convertis au taux moyen de l'exercice.